

JOURNAL OFFICIEL

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS

NIGER	{ 1 an - 6 mois -	25.000 FCFA 12.500 FCFA
ETRANGER	{ 1 an - 6 mois -	38.000 FCFA 19.000 FCFA

VENTE AU NUMERO

	Année courante	Année antérieure
NIGER	1.000 FCFA	1.500 FCFA
ETRANGER	1.500 FCFA	2.000 FCFA

MODALITES DE PAIEMENT

Les abonnements ou réabonnements et les annonces sont payables d'avance. Tout règlement s'effectue exclusivement par mandat postal ou chèque bancaire. Pour tout règlement en espèces, une quittance sera fournie.

FRAIS D'EXPEDITION

REGIME	FRAIS
Intérieur	5.000 FCFA
Extérieur	7.000 FCFA
International	10.000 FCFA

INSERTION

Trois mille (3.000) francs CFA la ligne. Un minimum de perception de 30.000 FCFA, par annonce sera appliquée pour les insertions. Adresser les correspondances, textes à insérer, demandes de renseignements à :

**JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE DU NIGER**

B.P. 116 NIAMEY

Téléphone : 72.39.30 / 72.20.59

Central Administratif : 72.36.00

Postes: 3031; 3255; 3725; 3726 ou 3313.

SPECIAL N° 8

LOI

Loi n° 97-024 du 08 juillet 1997, portant approbation du Programme de relance économique et créant une Commission nationale pour sa mise en oeuvre.

Vu la Constitution;

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier - Le Programme de relance économique, tel qu'annexé à la présente loi, est approuvé.

Art. 2 - Il est institué une Commission nationale de mise en oeuvre du Programme de relance économique.

Art. 3 - La Commission nationale de mise en oeuvre est placée sous la tutelle du Chef de l'Etat ou de toute autre autorité déléguée par lui.

Art. 4 - La composition et les attributions de la Commission nationale de mise en oeuvre du Programme de relance économique seront fixées par décret.

Art. 5 - La présente loi sera publiée au *Journal Officiel* de la République du Niger et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Niamey, le 08 juillet 1997

Le Président de la République

Ibrahim Maïnassara Baré

ANNEXES

PROGRAMME DE RELANCE ÉCONOMIQUE

TABLE DES MATIERES

Identité

PREMIERE PARTIE

LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Chapitre premier - La situation économique

I. - L'agriculture

II. - L'élevage

III. - Hydraulique et environnement

IV. - Mines, énergie, industries

V. - Tourisme et artisanat

VI. - Le commerce

Chapitre deuxième - La situation sociale

- I. - L'éducation et la formation
- II. - La situation sanitaire
- III. - Le développement social, la promotion de la Femme et la protection de l'enfant
- IV. - Jeunesse
- V. - Situation de l'emploi
- VI. - Amélioration du cadre de vie, Habitat, Eau potable, Assainissement et Electricité

DEUXIEME PARTIE**LES APPUIS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL****Chapitre premier - L'administration**

- I. - L'organisation administrative
- II. - Système judiciaire
- III - La gestion des ressources humaines de la fonction publique

Chapitre deuxième - Rôle du secteur privé

- I. - L'évolution du secteur
- II - Diagnostic du secteur privé nigérien
- III - Mécanisme de financement du secteur privé
- IV - Les ressources humaines et technologiques
- V - L'organisation du marché
- VI - Atouts et contraintes du secteur privé

Chapitre troisième - Infrastructures, culture et communication**Chapitre quatrième - Les transports**

- I. - Les transports
- II. - Diagnostic du transport

TROISIEME PARTIE**LE PROGRAMME DE RELANCE ÉCONOMIQUE****Chapitre premier - Le développement économique**

- I. - Agriculture et élevage
- II. - Mines, énergie et industrie
- III. - Tourisme et artisanat
- IV. - Relance du secteur commercial

Chapitre deuxième - Développement social

- I. - Education
- II. - Santé
- III. - Population, promotion de la Femme, développement social et protection de l'enfant
- IV. - Orientations et objectifs de la politique de la jeunesse
- V. - Formation - Emploi
- VI. - Amélioration du cadre de vie

Chapitre troisième - Les secteurs d'appui

- I. - B.T.P et Routes
- II. - Culture, information et télécommunications
- III. - Le secteur privé
- IV. - La bonne gouvernance

QUATRIEME PARTIE
PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRE
LA RELANCE DU SECTEUR RURAL

Chapitre premier - Le développement du secteur rural!

- I. - Les politiques de développement : des échecs à prendre en compte
- II. - La problématique du secteur rural
- III. - Les actions prioritaires

Chapitre deuxième - Les réformes à entreprendre

- I. - Les réformes structurelles
- II. - Orientations et stratégie

Chapitre troisième - Les mesures d'accompagnement

- I. - La création d'une structure de réalisation de travaux ruraux
- II. - La création de structures de liaison recherche développement
- III. - La promotion des associations de producteurs
- IV. - La mise en place d'un système de crédit-épargne
- V. - La restructuration de certaines structures

Conclusion

Annexes

Répertoire (non exhaustif) des actions à réaliser dans le cadre de la relance économique du secteur rural

Les opérations devant faire partie des micro-réalisations.

L'IDENTITÉ DU PAYS

I - Le cadre physique

Pays totalement enclavé, le Niger s'étend sur 1 267 000 Km² et sa frontière la plus proche du littoral est à plus de 600 Km du Golfe de Guinée. Les trois quarts de cette superficie situés dans la zone septentrionale sont constitués en désert chaud, recelant sans doute des richesses minérales à peine inventoriées ; la frange sud habitée jouxte le géant du continent : le Nigéria. L'ocre et le sable partout, sauf pendant un court intermède pluvieux qui reverdit un sol ingrat ; miracle annuel.

Au plan du relief, il s'agit d'une pénéplaine à la fois immense et monotone, d'une altitude moyenne de 300 mètres dans laquelle existent, ça et là, des dépressions qu'envalissent souvent des sables et des régions surélevées par des actions volcaniques dans la partie septentrionale du pays. En effet, au Nord, près d'Agadez, capitale régionale, trône la montagne de l'Aïr, c'est-à-dire un ensemble de massifs isolés, se dressant à une altitude moyenne d'environ 1 000 m. Ces différents massifs communiquent d'ailleurs difficilement entre eux par des vallées normalement verdoyantes, du moins pendant l'hivernage.

Les monts Tamgak dominent à l'Est la vallée d'Iférouane où se trouve justement le village du même nom qui est aussi "l'oasis habitée la plus septentrionale du pays";

Au pied du Mont Agalak s'épanouissent l'oasis et les jardins de Timia où il fait véritablement bon vivre, dans un désert presque absolu. "A l'Ouest et au Sud de l'Aïr s'étendent d'immenses plaines argileuses couvertes de pâturages, balayées par les vents d'Est en saison sèche, marécageuses en hivernage, où viennent se déverser les torrents de l'Aïr".

En traversant justement ces oueds, on s'aperçoit que progressivement les reliefs s'estompent et la végétation disparaît; c'est le seuil d'un "désert intégral" qui couvre environ 350 000 Km², le Ténéré.

Le massif du Djado quant à lui, s'étend au Nord Nord-Est du Ténéré : c'est une massive table de grès, culminant à 1 200 m avant de tomber, sur sa bordure occidentale, en une série de falaises abruptes. Une myriade d'oueds aux vallées parfois encaissées le sillonnent. L'insécurité qui avait régné dans cette région, notamment avant la période coloniale, avait contraint la population à s'abriter dans des maisons fortifiées elles-mêmes construites très souvent sur des reliefs difficilement accessibles et dont les vestiges sont encore visibles de nos jours.

Au Sud du Djado, s'étend une cuvette géosynclinale dont le cœur est occupé par le Kawar que tout caractérise : déserts de sable, plateaux de pierre, massifs arides, mais aussi oasis, authentiques paradis terrestres parce que seuls endroits où

la vie humaine puisse réellement s'épanouir, sur ces étendues apparemment sans fin et où seul le silence est roi!

Au plan hydrographique, le Niger est traversé, dans sa partie occidentale, sur environ 550 Km, par un seul fleuve, celui auquel il doit d'ailleurs son nom, et à l'Est par une rivière quasi permanente, la Komadougou. Dans ce pays, le réseau hydrographique se révèle ainsi particulièrement mince et pour assurer leur survie les populations ne peuvent essentiellement compter que sur la pluviométrie qui elle-même demeure malheureusement capricieuse.

À partir des rapides de Labbezanga (frontière avec le Mali), le Niger coule paresseusement sur 200 Km, sur des roches cristallines qui l'obligent à parsemer son parcours, entre Ayorou et Gothèye notamment, d'une multitude d'îles...

En aval de Niamey, la vallée du fleuve devient plus nette dans les grès tendres du moyen Niger : ça et là, des cuvettes alluviales s'épanouissent au pied de terrasses quaternaires, comme à Kollo et Say. En aval de Say, le parcours du fleuve redevient difficile dans les formations de grès et de quartzites précambriques de l'Atakora : le fleuve s'y taille péniblement un passage étroit, en forme de W.

Sa largeur varie de 300 à 1 000 m. A Niamey, son débit peut atteindre 1 700 M3/s en période de crue (Décembre - Janvier), mais il peut aussi se réduire à une centaine de mètres cubes en période d'étiage (Juin).

Le fleuve Niger ne reçoit d'affluents actifs que sur sa rive droite. Il s'agit du Gorouol, du Dargol, de la Sirba, du Goroubi, du Dyamangou, de la Tapoa et de la Mekrou.

A l'extrême Est du pays, le lac Tchad, résidu d'une mer quaternaire, s'étendait du Bornou au Borkou. Le Niger en possède la partie Nord-Ouest, soit environ 3 000 Km², théoriquement du moins. En effet, depuis la fin des années 70, cette étendue d'eau s'est considérablement amoindrie, car les apports du Chari et des pluies qui assuraient 98% de l'alimentation du lac se sont considérablement appauvris.

De Maïné-Soroa au lac Tchad, la Komadougou sert de frontière naturelle entre le Niger et le Nigéria sur 150 km. C'est une rivière longue au total d'un millier de kilomètres ; chargée pendant l'hivernage, elle se réduit en un chapelet de mares en saison sèche.

D'autres lacs et cours d'eau plus ou moins permanents existent ailleurs dans le pays.

Il s'agit de petits lacs essentiellement représentés par ceux de Keita et d'Adouna, installés dans les cuvettes du plateau ferrugineux d'Adrar-Doutchi, par le lac poissonneux de Madarounfa au Sud-Ouest de Maradi, et par les deux lacs de Guidimouri, sur la route du lac Tchad, à une soixantaine de kilomètres de Zinder et par la mare d'Abalak (Tahoua).

Le climat du pays est particulièrement aride. Le Niger appartient en effet à l'une des zones les plus chaudes du globe. Il connaît deux types de climats chauds : un climat désertique sur la majeure partie de sa superficie, et un climat tropical à une seule saison des pluies.

Quant aux saisons, elles sont au nombre de quatre :

- une saison dite froide (mi-décembre à fin février) caractérisée par des nuits très fraîches avec des températures pouvant descendre au-dessous de 10° et même de 0° dans la zone septentrionale du pays ;
- une saison sèche et chaude (mars-mai) avec des vents brûlants et des températures qui peuvent être supérieures à 45° ;
- une saison des pluies (juin-septembre) caractérisée par des pluies, souvent orageuses, une forte humidité et une température moyenne de 33° ;
- une saison chaude sans pluie (octobre à mi-décembre) avec une humidité relative et une température moyenne de l'ordre de 35°.

La circulation atmosphérique est caractérisée par l'alternance de deux masses d'air chaud :

- en hiver, les hautes pressions subtropicales prennent naissance sur le Sahara et l'alizé continental, vent très sec appelé harmattan, souffle alors vers le Sud-Ouest ;
- en été, les basses pressions liées à l'énorme apport radiatif que reçoit le Sahara laissent pénétrer l'alizé de l'hémisphère austral chargé d'humidité, qui souffle vers le nord-est.

La mousson ou vent de pluie provient quant à elle du Sud-Ouest, à partir de mai-juin. C'est le résultat d'une rencontre entre les alizés et les vents du tropique Sud chargés d'humidité et qu'aspirent les basses pressions sahariennes, surchauffées.

L'évolution mensuelle de l'humidité de l'air est liée à la distribution mensuelle des vents et à leur origine.

L'humidité est minimale de novembre à avril. Un exemple : l'humidité relative est de 22% au mois de mars à Zinder. Elle est maximale pendant la saison des pluies, atteignant son paroxysme en août (80% à Zinder, voire 95% à Niamey).

Intense, l'évaporation varie entre 1,7 m et 2,1 m d'eau par an ; elle est le résultat de l'action des vents. Le déficit hydrique climatique est donc important pendant la saison sèche et la flore, pour subsister, doit puiser dans les réserves du sous-sol.

La pluviométrie est caractérisée par une forte variation dans l'espace et dans le temps.

On distingue du Sud au Nord du pays :

- la zone sahélo-soudanienne qui représente environ 1% de la superficie totale du pays et reçoit 600 à 800 mm de pluie par an au cours des années normales ; elle est propice à la production agricole et animale ;
- la zone sahélienne (350 à 600 mm par an) couvre 10% du pays et se caractérise par l'agro-pastoralisme ;
- la zone sahélo-saharienne (150 à 350 mm par an) qui représente 12% de la superficie du pays et est adaptée à l'élevage transhumant ;
- la zone saharienne (0 à moins de 150 mm par an) qui couvre 77% du pays.

L'agriculture nigérienne est entièrement tributaire de la pluie et demeure donc très sensible aux variations de la pluviométrie.

Cela dit, beaucoup plus que le total pluviométrique, c'est la date des premières pluies et leur régularité, c'est-à-dire leur répartition dans l'espace et dans le temps qui importent.

Les sols sont en général pauvres en éléments nutritifs et en teneur en matières organiques. La superficie potentiellement cultivables est estimée à 15 millions d'hectares, représentant moins de 12% de la superficie totale du pays. 80 à 85% des sols cultivables sont dunaires et seulement 15 à 20% sont des sols hydromorphes moyennement argileux. Ces sols peu productifs et fragiles sont très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne. La plupart des sols exploités souffrent d'une carence sévère en phosphates. Le potentiel en terre irrigable est estimé à 270 000 hectares, soit 4% de la superficie totale, dont 140 000 hectares sont situés dans la vallée du fleuve Niger.

Le Niger ne dispose pas d'inventaire exhaustif de l'ensemble de ses formations forestières constituées essentiellement de steppes arbustives ou peu boisées. Néanmoins plusieurs estimations en ont été faites, entre autres :

- en 1970, les superficies boisées étaient estimées à 14 millions d'hectares et ;
- d'autres sources plus récentes (1991) évaluent les surfaces forestières (terrains forestiers marginaux ou non) à 13 millions d'hectares.

Il faut prendre en compte les plantations artificielles ; celles-ci ont donné lieu à la production cumulée de 60 millions de plants forestiers, depuis le Débat National sur la lutte Contre la Désertification tenu en mai 1984 à Maradi.

S'agissant des ressources fauniques, le Niger se place parmi les États de l'Afrique de l'Ouest possédant une importante faune sauvage dans sa diversité et dans sa richesse. En effet, on y rencontre la faune de montagne, la faune saharienne et sahélo-soudanienne, avec plus de 130 espèces de mammifères, environ 600 espèces d'oiseaux, au moins 150 espèces de reptiles et amphibiens. Cette faune, du fait d'une part de la dégradation de son habitat très prononcée par endroit, et des abus de chasse d'autre part, s'est vue confiner dans les aires protégées représentant 6,6% du territoire national.

Le domaine de la pêche malgré ses potentialités, est caractérisé par une baisse sensible des productions halieutiques, liée notamment aux effets de la sécheresse, à l'ensablement et à l'envahissement des plans d'eau par des plantes aquatiques nuisibles dont la plus menaçante demeure la jacinthe d'eau. En tout état de cause, les prélevements opérés sur les ressources halieutiques sont faibles par rapport aux potentialités disponibles.

L'eau est au Niger le principal facteur limitant le développement des productions agricoles et pastorales. Pourtant, le potentiel hydraulique du Niger est considérable. Les ressources en eau de surface sont globalement très importantes puisqu'elles représentent plus de 30 milliards de m³ en année moyenne. Toutefois, la quasi totalité de ces écoulements proviennent du fleuve Niger et de ses affluents de la rive droite (plus de 29 milliards de m³). Les zones présentant un écoulement réduit mais encore notable concernent les régions de l'Ader-Doutchi-Maggia, du Goulbi N'Maradi et de la Komadougou. La majeure partie du pays ne bénéficie que d'écoulements mal connus, très faibles et extrêmement variables d'une année à l'autre. Cependant, les mares et les retenues d'eau superficielles constituent des potentialités qu'il convient de mettre en valeur. Moins de 1% des écoulements superficiels est exploité actuellement.

Comparativement aux écoulements superficiels, les écoulements souterrains sont moins importants. Ils représentent un volume annuel de quelque 2,5 milliards de m³ dont moins de 20% sont exploités par l'hydraulique villageoise et pastorale, l'hydraulique urbaine et la petite irrigation. A ce potentiel, il convient d'ajouter l'énorme réserve d'environ 2 000 milliards de m³ d'eau souterraine non renouvelable, dont une partie infime est mise en valeur par les activités minières du nord du pays.

1. II L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Estimée à 3 240 000 habitants en 1960, année de l'indépendance, la population du Niger est passée à 5 102 920 personnes au recensement général de 1977. Les résultats du dernier recensement effectué en 1988 indiquent, quant à eux, le chiffre de 7 251 626 habitants, soit une augmentation de plus de deux millions d'individus en onze ans.

Les principales caractéristiques de cette population sont les suivantes :

- un taux de croissance supérieur à 2,7 en 1977 et avoisinant 3,3% aujourd’hui ;
- une extrême jeunesse : environ 50% de Nigériens ont moins de 15 ans, tandis que 4,1% seulement ont plus de 60 ans, selon une projection faite en 1997 ;
- une importance numérique des femmes qui représentent un peu plus de la moitié (50,3%) de la population totale du pays ;
- une très faible densité et une très inégale répartition sur l’étendue du pays : trois Nigériens sur quatre vivent sur le quart du territoire national, au Sud et au centre du pays.

Le tableau ci-dessous montre parfaitement ce déséquilibre dans la répartition spatiale de la population. Ainsi, au premier janvier 1996, le département d’Agadez par exemple qui s’étend sur plus de la moitié de la superficie du pays (52,7%) n’abrite guère que 3,2% de la population totale du Niger. Le département de Tillabéri et la Communauté Urbaine de Niamey, sept fois moins étendus, abritent 24% de la population du pays. Autre exemple : le département de Maradi qui n’occupe que 3,3% du territoire accueille 19,5% de la population nigérienne.

Ainsi la densité moyenne du pays estimée à 7,26 habitants au Km2 varie selon les départements : Agadez a la plus faible densité (0,4 habitants au Km2) et Maradi la plus forte (41,7 habitants au Km2).

Si l’on se réfère aux seules superficies utilisables par l’agriculture et l’élevage, on constate que la densité passe de 7,1 habitants au Km2 à plus de 80 habitants. Cet écart considérable de densité pose d’ailleurs de sérieux problèmes d’équilibre de gestion et d’aménagement des terroirs.

Tableau N°1 Répartition de la population et de la superficie selon les départements en 1997

Département	Population	Pourcentage	Superficie en km2		(Densité)
			Km2	%	
Agadez	283 951	3,2	666 799	52,7	0,4
Diffa	203 132	2,3	156 906	12,4	1,3
Dosso	1 282 687	14,3	33 844	2,7	37,9
Maradi	1 743 998	19,5	41 796	3,3	41,7
Tillabéri	2 174 537	24,2	97 506	7,7	22,3
Tahoua	1 541 597	17,2	113 371	8,9	13,6
Zinder	1 730 560	19,3	155 778	12,3	11,1
Niger	8 960 459	100	1 267 000	100	7,1

* Tillabéri y compris la Communauté urbaine de Niamey.

Source: Projections démographiques. Direction de la Population MDS/P/PF.

La population rurale est de loin la plus nombreuse. En effet, elle est estimée cette année à 7 580 618 contre 1 624 112 citadins. Néanmoins, depuis l’indépendance on a observé une rapide croissance de la population urbaine évaluée à 5% en 1960, la proportion des citadins est en effet passée à 13% en 1977 pour atteindre 15% en 1988 et 17% en 1995.

D’après le tableau ci-dessous, plus du tiers de la population urbaine du Niger (39,7%) est concentré dans le seul département de Tillabéri (plus la Communauté urbaine de Niamey). Précisons cependant que sur ce pourcentage, la Communauté Urbaine de Niamey, capitale du pays et zone d’attraction pour son rôle politique et économique, représente à elle seule 36%.

Tableau N° 2 : Pourcentage de la population urbaine par département en 1988

DÉPARTEMENT	POURCENTAGE DE CITADINS DANS LE DÉPARTEMENT	POURCENTAGE DE CITADINS PAR RAPPORT À LA POPULATION URBAINE DU NIGER
AGADEZ	43,7	8,0
DIFFA	16,7	2,8
DOSSO	7,3	6,7
MARADI	12,8	16,1
TILLABERY (+ C.U.N)	25,7	39,7
TAHOUA	9,4	11,1
ZINDER	11,3	15,6
NIGER	15,3	100

Entre 1988 et 1997, la population urbaine est passée de 1 096 137 à 1 624 112, soit une augmentation de 527 975 individus en onze ans !

III - VALEURS SOCIO-CULTURELLES ET UNITÉ NATIONALE

Même si dans ce pays, du reste comme partout ailleurs en Afrique, l'unité nationale demeure un objectif qu'il reste encore à atteindre, il serait absolument faux de croire qu'au Niger les différentes ethnies ont toujours vécu côté à côté, sans relations suivies entre elles et surtout sans avoir entre elles quelque chose de commun. En effet, l'ensemble des populations nigériennes partagent pour l'essentiel les mêmes valeurs socio-culturelles ce qui a toujours contribué à les rapprocher et même à consolider les rapports des unes avec les autres. Il s'agit notamment :

- des us et coutumes issus des temps pré-islamiques et qui continuent de se manifester aujourd'hui encore, à l'occasion de toutes les cérémonies (fiançailles, mariages, baptêmes, obsèques etc.) ponctuant leur vie de tous les jours ;
- des valeurs de respect de la personne humaine, de droiture et d'humilité apportées ou renforcées par l'Islam, religion monothéiste, prônant par ailleurs l'union entre les hommes, l'aversion pour l'envie, l'injustice, la subornation et le faux témoignage, l'amour de la justice et la nécessité d'une coopération entre les hommes.

Autant de qualités dues, une fois encore par notre culture à l'Islam, religion de tolérance, ouverte sur le monde et le progrès même si, malheureusement, le comportement particulièrement intransigeant de certains de ses adeptes, ici et là, tend aujourd'hui, à accréditer le contraire.

- le pouvoir conféré à la "parenté à plaisanterie" (ou cousinage) au nom de laquelle, deux individus par exemple appartenant à deux ethnies différentes peuvent, impunément, tenir (ou avoir) l'un à l'endroit de l'autre, les propos les plus méchants et/ou les comportements les plus désobligeants sans que cela puisse étonner personne.

Ils peuvent, sur un ton toujours enjoué, se moquer l'un de l'autre, imaginer l'un sur l'autre et propager les histoires les plus rocambolesques sans qu'aucun d'entre eux ne puisse ni se fâcher ni porter plainte contre l'autre. Bref, le "parent à plaisanterie" est encore mieux placé que le parent tout court, pour dire son fait à un autre, le ramener sur le droit chemin quand il dérape et contribuer dans certaines circonstances à détendre l'atmosphère et à sauver des situations considérées comme définitivement bloquées.

Cette parenté à plaisanterie existe par exemple entre :

- les Peuls, les Araoua et les Kanouri ;
- les Songhay-Zarma et les Gobiraoua (Haoussa) ;
- les Gobiraoua et les Touaregs ;
- les Gobiraoua et les Katsinaoua (Haoussa) ;
- les Gobiraoua et les Kourfayaoua (Haoussa) ;
- les Gobiraoua et les Daouraoua (Haoussa) ;
- les Songhay-Zarma et les Touaregs ;
- les Katsinaoua et les Peuls ;

- les Adaraoua (Haoussa) et les Araoua.

Elle existe aussi entre des individus appartenant à des catégories socioprofessionnelles différentes :

- entre les marabouts et les griots ;

- et entre les marabouts et les barbiers traditionnels.

Telle est, rapidement présentée, l'identité du Niger. Un pays entré, comme la majorité des États du continent, dans l'ère de la démocratisation, au début des années 90.

Malheureusement, la brutalité avec laquelle s'opère le passage du régime de parti unique au multipartisme, sur la base de textes fondamentaux (Constitution, Charte des partis politiques et Code électoral) non adaptés aux réalités du pays, plonge très vite le Niger dans une crise institutionnelle qui, à la fin de l'année 1995, l'entraîne pratiquement au bord de la guerre civile. Le 27 janvier 1997 " face à ce péril majeur pour notre pays et notre laborieux peuple, les Forces Armées nigériennes " reviennent sur la scène politique où dix mois plus tard elles organisèrent des élections présidentielles et législatives et ramenèrent le pays dans un cadre constitutionnel normal, sur la base de textes revus et corrigés.

Il importe, aujourd'hui plus que jamais, que toute la classe politique nigérienne se concerte pour trouver un terrain minimum d'entente et travailler ensemble avec en priorité, le souci de servir les intérêts fondamentaux du peuple nigérien, dans le cadre de cette construction nationale qui est l'affaire de tous.

Et naturellement, comme il n'y a pas de développement sans paix, les autorités nigériennes s'ingénient à mettre en application toutes les dispositions de l'accord de paix du 24 avril 1995 passé entre elles et l'ex-révolution touarègue de même que, plus généralement les services de sécurité veillent en permanence au respect de l'ordre et à son rétablissement sans délai là où il vient à être momentanément perturbé !

Le présent document comprend quatre parties. La première traite de la situation économique et sociale du pays en mettant notamment en exergue les performances de chacun des secteurs d'activité et les difficultés auxquelles il est confronté.

La seconde partie présente quant à elle les secteurs dits d'appui au développement économique et social du pays, autrement dit, le secteur privé, les infrastructures, la culture et la communication.

La troisième partie expose le Programme de relance économique à proprement parler, en indiquant les orientations, les stratégies et les actions à mettre en œuvre dans tous les secteurs de développement économique et social.

Enfin, la quatrième partie est consacrée à la relance du secteur rural qui reste effectivement, et sans doute pour long-temps encore, le véritable moteur de l'économie nigérienne.

PREMIERE PARTIE
LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CHAPITRE PREMIER - LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Au cours des dix (10) dernières années, les résultats économiques du Niger ont été peu satisfaisants malgré l'adoption de plusieurs programmes d'ajustement. En termes réels, le PIB a diminué de 0,5% par an entre 1983 et 1994 ; et la pauvreté a sensiblement augmenté dans le même temps. Cette contre-performance économique est attribuable non seulement à des facteurs tels que la dégradation des termes de l'échange et une sécheresse chronique, mais aussi à l'inefficacité de la gestion de l'économie, à la faiblesse de l'épargne et de l'investissement intérieur et à l'étroitesse de la base des ressources humaines du pays. Durant la décennie qui a précédé la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, l'appréciation de ce dernier en termes réels, en particulier vis-à-vis de la devise nigériane, le Naira, avait aussi, gravement porté préjudice à la compétitivité extérieure de l'économie nigérienne.

L'épargne nationale, étant d'un niveau trop faible, n'a pas suffi à porter la formation du capital au niveau nécessaire. Le Niger n'a donc guère pu accroître son capital physique et humain, ce qui a accentué davantage la spirale de la pauvreté. L'inefficacité de la gestion économique et les distorsions engendrées par des politiques des prix et d'incitation inadéquate, ont suscité une croissance rapide du secteur informel aux dépens de l'économie formelle ainsi que des activités de contrebande et d'évasion fiscale et douanière.

Ces facteurs ont réduit les recettes de l'État, aggravé le déficit budgétaire et déclenché une crise financière profonde et persistante. Face aux difficultés de maîtrise des salaires et autres avantages accordés aux agents de l'État, le Gouvernement a choisi de réduire les dépenses de services sociaux et de développement.

La crise financière a non seulement fait obstacle à l'aménagement des nouvelles infrastructures économiques et sociales, mais aussi a conduit le Niger à négliger l'entretien des investissements réalisés à grands frais dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du transport routier. Dans le même temps, l'encours de la dette intérieure et extérieure s'est accru considérablement et les arriérés de paiement se sont accumulés.

I. L'AGRICULTURE

A. Cultures vivrières

1^o) Mil-sorgho

La culture du mil et du sorgho est, avant tout, une production vivrière destinée à l'autoconsommation. Elle constitue la base de l'alimentation de plus de 80% de la population nigérienne. De ce fait, elle présente un intérêt particulier pour la sécurité alimentaire du Niger. Non seulement en termes de volumes produits, mais aussi en termes de volumes commercialisés, ces deux céréales occupent la première place, loin devant le riz, le maïs, le blé et le niébé.

Les modes de culture sont peu performants. Depuis trois décennies, sous l'effet combiné de la dégradation des écosystèmes, de la pression démographique, de l'impossibilité d'améliorer la productivité, le Niger est passé de l'autosuffisance en céréales à une situation de déficit structurel.

a) Production :

La quasi-totalité de la population de la zone agricole du Niger s'adonne à la culture du mil et/ou du sorgho. Ces deux cultures occupent plus des ¾ des surfaces emblavées.

Elles se caractérisent principalement par :

- . des systèmes de production extensifs et
- . de très faibles rendements fluctuant selon la pluviométrie.

Tableau N° 3 Évolution des productions de mil et de sorgho

	MIL			SORGHO		
	Superficie (ha) (2)	Rdt kg/ha	Production (t)	Superficie (ha)	Rdt kg/ha	Production (t)
Moyenne de la décennie précédente	3.187.725	405	1.296.585	1.174.088	319	367.759
1990/91	4.606.002	364	1.765.532	2.336.897	120	280.428
1991/92	4.385.952	421	1.844.574	2.068.765	226	468.148
1992/93	4.988.796	358	1.787.296	2.525.567	152	383.886
1993/94	4.685.875	315	1.476.211	2.238.820	129	288.691
1994/95	4.920.056	400	1.968.136	2.015.594	201	396.578
1995/96	5.229.430	338	1.769.328	1.934.926	137	265.655

Source: Service des statistiques agricoles - Direction de l'agriculture

Au cours de la décennie 1990, les superficies cultivées en mil et sorgho ont fortement augmenté par rapport à la décennie précédente, de près de 50 % pour le mil et presque de 100% pour le sorgho. Parallèlement à l'accroissement des surfaces mises en culture, les rendements du mil sont restés pratiquement stationnaires alors que ceux du sorgho ont chuté de moitié, conséquence de l'extension de la culture dans des zones peu favorables.

Aussi, les productions de mil et de sorgho ont-elles évolué de manière divergente. La production de mil a augmenté d'un tiers sous l'effet de la mise en valeur de nouvelles superficies et de la stagnation des rendements. Au contraire, la production de sorgho a légèrement baissé, l'augmentation des surfaces emblavées ne compensant pas l'effondrement des rendements.

b) Situation actuelle

Le mil (75% des productions céréaliers) demeure actuellement la seule céréale disposant d'un potentiel de production certain dans des conditions de sol et d'humidité aussi contraignantes que celles du Niger. Comme on l'a déjà noté, cette production est structurellement déficitaire depuis un certain nombre d'années; l'équilibre alimentaire est bien souvent assuré par les aides et les importations non contrôlées en provenance principalement du Nigéria. A la différence du mil, le sorgho est plus exigeant en eau ; aussi sa production devient-elle difficile.

c) Evolution prévisible

Les problèmes qui pèsent actuellement sur l'agriculture nigérienne persisteront probablement dans les années à venir :

En effet,

- la population nigérienne augmente d'année en année ;
- la baisse des rendements du mil et du sorgho risque de s'accentuer dans les prochaines années avec la disparition des jachères ;
- l'augmentation de la production par extension des surfaces devient très limitée avec la raréfaction des réserves foncières.

Aussi, le déficit alimentaire risque-t-il de s'aggraver si des solutions ne sont pas apportées à la crise des systèmes de production, et aux problèmes posés par l'accroissement de la population

2°) Maïs

Le maïs, culture mineure comparée aux autres céréales, est cultivé en pluvial comme en irrigué, principalement dans les départements d'Agadez, de Dosso, de Diffa et de Tillabéri.

Les superficies cultivées sont actuellement d'environ 5.000 hectares pour une production nationale moyenne de 4.000 tonnes par an, laquelle satisfait seulement 4% des besoins nationaux, le reste étant couvert par les importations massives en provenance du Nigéria et du Bénin.

Compte tenu de la place importante du maïs dans l'alimentation en céréales du pays, le développement de cette culture s'avère nécessaire.

a) Situation actuelle

A l'heure actuelle, la production du maïs demeure très faible par rapport à la demande nationale.

Les principaux blocages de cette culture sont :

- la disponibilité insuffisante de la main d'œuvre sur les périmètres irrigués ;
- l'insuffisance d'encadrement et de vulgarisation des producteurs ;
- la concurrence du maïs importé ;
- la faiblesse des rendements ;
- le parasitisme important ;
- l'incertitude pluviométrique.

b) Évolution prévisible

A court terme, on assiste à la mise au point des variétés plus adaptées qui favoriseront le développement de cette culture.

A moyen terme, le développement de la filière pourrait se réaliser avec l'aménagement de nouvelles terres soit par l'extension des surfaces cultivées, soit par la mise en œuvre du barrage de Kandadji.

3^e) Riz

Le riz est une culture pratiquée dans presque tous les départements du pays. On la rencontre le long du fleuve, dans l'Ader Doutchi-Maggia, le Goulbi de Maradi, la Komadougou et de façon limitée ces dernières années, dans certaines vallées telle que celle de la Tarka. Toutefois, la principale zone de production est située le long du fleuve dans le cadre des 33 aménagements hydro-agricoles totalisant une superficie d'environ 8500 ha sur les 17 900 que compte le pays. La production moyenne est d'environ 35 000 tonnes de riz décortiqué.

La consommation de riz est estimée à 94.000 tonnes de riz décortiqué pour une consommation annuelle par habitant de 11,2 kg. Cette consommation s'élève à 39,3 kg en milieu urbain contre 5,6 kg en milieu rural.

La production nationale satisfait un peu plus du tiers de la consommation, le reste étant couvert par les importations.

La filière fait face à de nombreuses difficultés à différents niveaux :

a) Situation actuelle

- *au niveau de la production* : les problèmes sont essentiellement liés aux difficultés que rencontrent les coopératives des aménagements hydro-agricoles (A.H.A) dans la mise en valeur et la gestion des périmètres. L'approvisionnement en engrains constitue aussi une contrainte importante au niveau de la production (essentiellement la disponibilité et le coût).

- *au niveau de la transformation* : la Société Riz du Niger (RINI), qui a les plus importantes capacités de transformation et qui constituait le principal acheteur du paddy auprès des coopératives, est dans une situation financière difficile due au manque de trésorerie qui ne lui permet pas d'acheter le paddy aux coopératives. Sa production a largement chuté au cours des trois dernières années passant de 10.000 tonnes en 1994 à 4.800 tonnes en 1996. De ce fait, aujourd'hui, l'entreprise travaille au cinquième de ses capacités. Ainsi, les petites unités de décorticage ont pris le relais en matière de transformation. Par ailleurs, il convient de noter que le "Riz du Niger" reste handicapé par ses coûts élevés de transformation.

- *au niveau de la commercialisation* : les coopératives sont confrontées à la difficulté de trouver des acheteurs pour leur paddy. En effet leur trésorerie ne leur permet pas de vendre à crédit le paddy, les agriculteurs voulant être payés dès la livraison à la coopérative. De ce fait, les agriculteurs apportent à la coopérative une partie de leur paddy correspondant à la redevance, et commercialisent eux-mêmes l'autre partie. Actuellement, elles traitent directement avec des commerçants qui préfinancent parfois la campagne. Certaines coopératives ne commercialisent plus du tout à travers le RINI qui ne peut plus acheter faute de trésorerie. En raison d'un prix de revient plus élevé que le prix du riz importé, le RINI rencontre des difficultés pour commercialiser sa production et dispose de ce fait de stocks importants.

Le problème essentiel de la filière riz est la non compétitivité de la production locale par rapport au riz importé.

Par ailleurs, il ne semble pas y avoir de coordination des diverses actions menées au sein de la filière et permettant d'assurer sa gestion au mieux des intérêts des divers partenaires. Le comité de suivi de la filière qui aurait pu constituer ce lieu de coordination, de réflexion et de propositions de solutions ne semble pas jouer son rôle (dernière réunion en janvier 1996).

b) Evolution prévisible

- En amont privatisation du RINI et
- Réorganisation de la filière

4°) Blé

Le blé tendre se cultive en saison sèche sur près de 2.400 hectares sur les périmètres de l'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA), autour des mares, dans les cuvettes de l'Est du pays et le long de la Komadougou. Les surfaces emblavées varient en fonction du prix de vente du blé. La production annuelle se situe en moyenne entre 3.500 et 4.500 tonnes.

a) Situation actuelle

Les possibilités d'extension des superficies consacrées au blé sont limitées. Des superficies supplémentaires d'environ 200 à 500 hectares sont toutefois possibles.

b) Evolution prévisible

Le blé présente un intérêt dans la zone de production de l'oignon comme culture de diversification car :

- il permet une utilisation optimale de la main d'œuvre et
- génère des revenus permettant au producteur d'oignon de stocker sa production et de la vendre à un meilleur cours.

Par ailleurs, des gains de rendements peuvent être obtenus sur les périmètres de Djiratawa et Birni N'Konni en utilisant des semences de qualité et en améliorant la gestion de l'eau.

Cultures de rente**1°) Arachide**

La culture de l'arachide présente un enjeu économique important pour le pays car c'est le principal oléagineux. L'arachide se cultive surtout dans les départements de Maradi, de Zinder et de Dosso. La zone de production se localise dans la bande sud le long de la frontière avec le Nigéria.

Trois étapes ont marqué l'évolution récente de la filière.

- de 1960 à 1973, période d'essor, l'arachide était la principale culture de rente du Niger devant le coton et le niébé. Avec le bétail et le coton, elle fournissait à l'État l'essentiel de ses recettes budgétaires. En outre, elle générait des recettes d'exportation. En 1962, l'État avait mis en place la Société Nigérienne d'Arachide (SONARA) qui gérait la filière ;

- de 1973 à 1989, période de déclin, la production de l'arachide a connu une chute drastique. La superficie emblavée a diminué de 418.000 ha en 1972 à 89.000 en 1989 et la production a baissé de 260.000 à 25.000 tonnes respectivement au cours des mêmes années. La sécheresse des années 70 a détourné les producteurs vers les cultures vivrières. Désormais, le niébé occupe la place de l'arachide dans les systèmes de production en agriculture pluviale. La crise arachidière aura aussi provoqué la fermeture des trois huileries nationales.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette chute de production :

- la faible pluviométrie ;
- le prix peu rémunérateur de l'arachide fixé par arrêté ministériel ;
- l'apparition de la rosette ;
- les problèmes de stockage de la semence ;
- la concurrence des importations d'arachide du Nigéria et de l'huile végétale des pays de la sous-région.

Toutefois, on note, ces dernières années une certaine reprise de la production. Cela tient au développement de sa transformation artisanale conforté par une amélioration de sa compétitivité à la suite de la dévaluation du franc CFA. De 1990 à 1996, les superficies emblavées s'accroissent de nouveau pour atteindre 269.000 ha en 1995 et 416.000 en 1996. La production estimée en 1996 est de 174.000 tonnes.

a) Situation actuelle

Le développement de la production pourrait être envisagé, car le Niger dispose :

- de terres adaptées à la culture ;
- des producteurs ayant une tradition de production d'arachide ;
- des variétés performantes ;

- de débouchés potentiels (besoins nationaux importants en huile) assurés par la transformation artisanale et par le démarrage de la SICONIGER.

Néanmoins, il existe un certain nombre de blocages qui ont pour origine :

- le risque du producteur lié aux aléas climatiques ;
- un parasitisme important ;
- l'utilisation insuffisante d'intrants modernes ;
- l'absence de crédit ;
- l'insuffisance d'encadrement ;
- le manque de compétitivité de la filière, face :
 - . à la concurrence des importations d'arachide du Nigéria et de l'huile végétale des pays de la sous-région ;
 - . au manque de rentabilité des huileries industrielles.

b) *Évolution prévisible*

A court terme, suite à la réouverture de la SICONIGER et à la hausse des prix au producteur, on assistera probablement à une augmentation de la production nationale par un accroissement des surfaces cultivées.

A moyen terme, l'augmentation de la production par une intensification accrue pourra se réaliser avec la mise en place d'une nouvelle politique de crédit en intrants.

2°) Niébé

Principale légumineuse alimentaire, le niébé occupe le deuxième rang du point de vue des surfaces cultivées et la troisième position sur le plan de la production après le mil et le sorgho. Le niébé a supplanté l'arachide dans les systèmes de production en cultures pluviales. Il est principalement cultivé dans les départements de Zinder, Dosso et Maradi.

De la décennie 1970 aux années 1990, la production a plus que doublé. Elle est passée d'une moyenne de 174.000 tonnes dans les années 70, à une moyenne de 327.000 tonnes dans les années 90. Cette augmentation est due à l'accroissement des superficies cultivées. Celles-ci ont plus que triplé durant la même période en passant d'une moyenne de 0,9 millions à 3,1 millions d'hectares. Si la production n'a pas suivi l'augmentation des surfaces, c'est parce que les rendements ont chuté de pratiquement 50 % durant cette période, passant de 195 à 105 kg/ha, principalement à cause des infestations parasitaires.

Les variétés cultivées au Niger s'adaptent bien à une pluviométrie moyenne comprise entre 500 et 800 mm. Le niébé est également cultivé sur des périmètres irrigués. Les fanes de niébé, riches en matières azotées, revêtent pour le bétail une grande importance comme fourrage pendant la saison sèche.

a) *Situation actuelle*

Les potentialités de la filière résident dans:

- les technologies disponibles au niveau de la recherche qui permettent d'atteindre des rendements de 500 à 1.000 kg.
- les marchés porteurs: le Nigéria comme principal marché et dans une moindre mesure, le Ghana, le Bénin et le Togo.
- la bonne rentabilité: la vente est une source importante de revenus pour les producteurs en agriculture pluviale.

Toutefois, les facteurs suivants ne permettent pas à ce potentiel de s'exprimer :

Au niveau de la production :

- les risques du producteur liés aux aléas climatiques limitent les possibilités d'intensification et concourent au maintien de la pratique traditionnelle des cultures associées avec, pour conséquence, des rendements très faibles ;
- l'insuffisante disponibilité de semences améliorées au niveau du producteur ;
- l'insuffisance et l'inadéquation des moyens de conservation et de stockage ;
- la vulnérabilité du niébé aux insectes et aux maladies;
- la non-disponibilité des produits phytosanitaires en qualité et en quantité suffisantes en temps opportun ;
- l'insuffisance de l'application et de la vulgarisation des résultats de la recherche.

Au niveau de la commercialisation :

- la rareté d'organisations formelles chargées de la commercialisation du niébé. Les producteurs ne récupèrent

qu'une faible partie de la valeur ajoutée ;

- l'absence de moyens de conservation et de stockage. Les pertes post-récoltes sont importantes (plus de 15 % de la récolte) ;

- la forte dépendance du marché nigérian; risque de fermeture de ce même marché en raison de la prohibition de l'importation du niébé au Nigéria; dépendance pour les prix, corrélation étroite entre prix d'achat au producteur et besoins du Nigéria. Influence décisive des fluctuations de la Naira sur le prix, au niveau du producteur ;
- une filière fortement insérée dans des circuits informels.

b) Evolution prévisible

A court terme, la production du niébé ne connaîtra probablement pas une évolution importante. Par contre elle fluctuera au gré des conditions climatiques et de l'évolution du marché nigérian.

A moyen terme, le niébé ne perdra pas son importance dans les productions nationales du fait des demandes importantes au niveau des pays de la sous-région.

3º Coton

A l'heure actuelle au Niger, le coton constitue la deuxième culture industrielle après l'arachide. Il est réparti entre les périmètres irrigués et les cultures pluviales.

Il est produit dans trois départements :

- Tahoua: 80% de coton produits sur les sols des vallées de l'Ader-Doutchi-Maggia et les périmètres irrigués ;
- Maradi: 15% de la production réalisés tout au long de la vallée du Goulbi et sur les périmètres irrigués de Djirataoua;
- Dosso: 5% réalisés dans les zones pluviales de Gaya où le niveau des précipitations peut atteindre 900 mm/an.

À partir de 1976, on a enregistré une chute de la production due certainement à la baisse des prix d'achat au producteur et d'une diminution de l'encadrement sur le terrain. Mais depuis ces quatre dernières années sa production a connu une hausse régulière : 5.800 tonnes en 1994 et 14.000 en 1996.

Notons que suite à la libéralisation du prix à partir de 1990 - 1991 se pose le problème de l'évasion du coton-graine nigérian vers le Nigéria. Cette situation a pour origine la faiblesse du prix de coton-graine pratiqué au Niger et l'abandon des subventions de l'État.

a) Situation actuelle

On constate une augmentation régulière de la production depuis 1993 due à un meilleur encadrement des producteurs par la Société Cotonnière du Niger (SCN), à la bonne pluviométrie de ces dernières années, ainsi qu'à la revalorisation du prix au producteur. Néanmoins, à l'heure actuelle, la filière connaît une série de contraintes :

- gel d'une partie du capital de la SCN au niveau de l'ex Banque de Développement de la République du Niger (BDRN) ;

- fuite de coton graine vers le Nigéria ;
- augmentation des coûts de production ;
- faible taux de remboursement des crédits des intrants de campagne ;
- manque de trésorerie de la SCN, engendrant le non-respect des engagements de cette dernière vis à vis des fournisseurs.

Toutefois, grâce au contrôle plus soutenu de la société cotonnière on enregistre une certaine fidélisation des producteurs ayant de plus en plus tendance à vendre leur production à la société et à mieux rembourser le crédit de campagne.

b) Evolution prévisible

A court terme, une augmentation limitée de la production nigérienne de coton fibre peut être obtenue :

- en limitant l'hémorragie de coton-graine vers le Nigéria et ;
- en augmentant les rendements et les superficies emblavées.

A moyen terme, le niveau de production programmée de 15.000 tonnes pourrait être atteint grâce au strict respect des normes d'intensification sur les périmètres irrigués, à celui de l'assolement 2/3 coton et 1/3 vivrier, et à une réorientation de la production pluviale sur les zones climatiquement plus favorables.

4^e) Canne à sucre

Il y a deux types de cultivars de canne de bouche au Niger: la canne blanche et la canne violette.

Ils sont cultivés dans le département de Zinder sur plus de 2.000 ha de cuvettes réparties dans les arrondissements de Magaria, Matamèye, Mirriah et Gouré, et dans la région de Bouza et dans le Dallol Maouri. Actuellement, on cultive aussi la canne à sucre dans la vallée du fleuve.

Depuis 1984, on enregistre une baisse de production.

Les principales causes de cette diminution sont :

- l'assèchement de certains sites suite aux sécheresses successives ;
- la baisse des nappes phréatiques ;
- l'ensablement des cuvettes ;
- la salinisation des sols donnant une canne impropre à la consommation ;
- l'évacuation problématique due à l'atomisation et l'enclavement des cuvettes.

Il convient de signaler que la production de canne de bouche n'a jamais été testée sur les aménagements hydro-agricoles et que sa transformation artisanale en pains de sucre roux est aujourd'hui abandonnée à cause de sa faible valeur marchande.

a) Situation actuelle

En dépit de la forte valeur ajoutée que la filière génère au profit des producteurs (970.000 à 1.200.000 Fcfa/ha), elle semble être "le parent pauvre" des filières agro-pastorales importantes du Niger.

Les principaux blocages sont :

- l'enclavement des zones de production ;
- les moyens d'irrigation très archaïques ;
- le coût élevé de l'irrigation ;
- l'importance du parasitisme au niveau des boutures;
- l'utilisation insuffisante d'intrants agricoles ;
- le manque d'organisation et d'appui institutionnel;

b) Evolution prévisible

Compte tenu des potentialités de la vallée du fleuve et de l'importance de la demande en sucre estimée à 4 milliards de Fcfa/an, l'installation d'une usine sucrière est devenue une nécessité. Les études en la matière doivent être actualisées.

5^e) Souchet

Le souchet est une culture essentiellement de rente et de haute valeur marchande. Toutefois, elle apparaît peu importante du point de vue des superficies emblavées. La culture du souchet se concentre dans les départements de Maradi et de Tillabéri. Son développement n'a été véritablement amorcé que depuis 1985-1986 en alternative à l'arachide qui subissait les effets d'une série de sécheresses et de la chute des prix. Sur une surface moyenne annuelle cultivée de 28.000 hectares, on estime la production moyenne à 100.000 tonnes dont environ :

- . 25% représenteraient les exportations contrôlées ;
- . 9% constituerait l'autoconsommation et les semences ;
- . 66% couvriraient les marchés nationaux et les exportations informelles.

a) Situation actuelle

Les potentialités effectives se présentent comme suit:

- une bonne intégration des techniques de production modernes dans les systèmes de production par les producteurs de la zone du département de Maradi ;

- un faible parasitisme du souchet durant son cycle végétatif et au stockage ;
- une bonne rentabilité au niveau du producteur ;
- l'existence de débouchés potentiels au niveau des grands centres urbains (Niger et Nigéria).

Les principaux blocages concernent :

- la demande importante en main-d'œuvre au moment de la récolte ;
- l'absence d'appui technique ;
- les effets négatifs des techniques de récolte sur les sols ;
- l'absence d'organisations de producteurs au niveau de la commercialisation.
- les fluctuations du prix sur le marché souvent dues aux variations de la parité entre la Naira et le Franc cfa.

b) Évolution prévisible

À court terme, la filière ne devrait pas connaître de changement majeur.

À moyen terme, si l'évolution du taux de change F CFA/Naira se poursuivait en faveur du F CFA, le prix du souchet connaîtrait une baisse qui entraînerait certainement une démotivation des producteurs, et par là une stabilisation ou une diminution des surfaces cultivées.

C. Cultures maraîchères

1^e) Oignon

L'oignon est avant tout une production commerciale cultivée pour les revenus qu'elle procure.

La production se localise dans les départements de Dosso et de Tahoua. La superficie totale cultivée est restée relativement stable au cours des dernières années (1989-1994), en moyenne 5.800 ha. La production s'élève à 172.000 tonnes en moyenne sur la même période et les rendements moyens atteignent 30 tonnes à l'hectare. La production est passée de 126.000 tonnes en 1989 à 190.000 en 1994.

a) Situation actuelle

L'oignon est une des rares productions pour laquelle le Niger possède un réel avantage compétitif dans la sous-région. Il présente :

- une qualité organoleptique recherchée sur les marchés des pays côtiers ;
- une bonne rentabilité et des revenus incitatifs pour les producteurs. La rémunération de la journée de travail s'établit à 2.945 F en périmètre irrigué et à 1.153 F en irrigation à la calebasse ;
- une valeur ajoutée importante qui valorise bien les facteurs rares : eau et terre.

Par ailleurs, il dispose de marchés porteurs dans les pays côtiers : Côte d'Ivoire (où l'oignon nigérien domine le marché) et Ghana. La dévaluation a amélioré la compétitivité de l'oignon nigérien sur les marchés ouest-africains face aux importations hollandaises.

Toutefois, la filière présente un certain nombre de points faibles.

Au niveau de la production :

- un problème de dégénérescence des variétés utilisées ;
- des quantités de semences disponibles insuffisantes;
- des revenus agricoles grevés par l'absence de crédit agricole (à l'exception de la zone du Projet Vallée de la Tarka). En l'absence de financement de la campagne agricole, les producteurs recourent auprès des commerçants à des avances en nature pour le carburant, les intrants et les équipements agricoles; celles-ci sont remboursées à la vente de l'oignon à bas prix.

Au niveau de la commercialisation :

- un mauvais conditionnement du produit (sacherie inadaptée, manque de filets, calibrage, étiquetage...) ;
- des capacités de stockage de l'oignon insuffisantes: les pertes au cours du stockage peuvent atteindre 50 % sur une période de 6 mois ;
- un sous-équipement des marchés: absence de bascules, de bâches de protection et de produits d'entretien ;
- faute d'être organisés, les producteurs n'accèdent pas au marché de gros: en effet, la majeure partie de la valeur ajoutée est récupérée par des intermédiaires qui assurent la collecte de la production ;
- des coûts importants d'évacuation dus à l'enclavement des zones de production ;
- une augmentation très importante des coûts de transport après la dévaluation.

b) Évolution prévisible

Quatre principaux facteurs contribuent au développement de la production nationale: le développement des systèmes modernes d'irrigation, l'amélioration de la compétitivité de la filière après la dévaluation, les revenus substantiels procurés aux producteurs et l'existence de marchés porteurs.

La filière recèle également des marges importantes de croissance, au niveau :

- des rendements agricoles avec l'utilisation des variétés mise au point par l'INRAN (nouveaux cultivars) et l'application des résultats du programme engrais nigérien ;
- des surfaces cultivées en vulgarisant les techniques mises au point sur le projet Tarka ;
- de la réduction des pertes de stockage.

Néanmoins, dans les prochaines années, l'oignon nigérien devra compter avec le développement d'une concurrence régionale: Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Ghana et Mali.

2° Poivron

Diffa est la première zone de production de poivron avec 3.888 tonnes de poivron sec en 1993-1994 sur une production nationale estimée à 4.000 tonnes. La plus importante production se situe le long de la Komadougou Yobé et dans les zones irriguées de Diffa et Maïné-Soroa, sur une bande d'environ 150 km de long et 5 km de large de Bossou à Kanama. D'autres régions comme Zinder, Maradi et Tillabéri n'en produisent que pour les besoins des grands centres urbains.

A l'heure actuelle, le vieillissement des écotypes locaux de poivron, l'épuisement des sols et l'importance du parasitisme dans le département de Diffa font que les rendements sont très bas: 1,45 tonnes/ha en culture traditionnelle contre 2,5 tonnes/ha sur les périmètres irrigués.

a) Situation actuelle

Les potentialités de la filière résident dans :

- la forte demande du marché intérieur (Maradi, Zinder, Konni, Niamey) ;
- la forte demande extérieure en provenance du Nigéria en dépit de la concurrence du poivron local (47.000 tonnes de produit séché dans l'Etat de Borno) ;
- la bonne rentabilité pour les producteurs et les intermédiaires ;
- la création d'emplois en milieu rural pendant la saison sèche.

Les contraintes principales sont :

- la baisse de la productivité par vieillissement des écotypes locaux et par épuisement des sols ;
- le parasitisme important ;
- les problèmes liés à l'irrigation :
 - . problème d'eau d'irrigation à Diffa ;
 - . obsolescence des équipements d'irrigation ;
- l'absence de crédit de campagne ;
- le problème d'approvisionnement en intrants ;
- l'absence d'organisations de producteurs pour la commercialisation ;
- la mauvaise connaissance des marchés intérieurs et extérieurs.

b) Évolution prévisible

Malgré la baisse importante du rendement enregistrée au cours de ces dernières années dans le département de Diffa, la production pourrait connaître une certaine progression grâce à l'appui nécessaire des services compétents.

3° Haricot vert

C'est une culture commerciale à grande utilisation de main d'œuvre locale qui procure assez de revenus aux producteurs.

a) Situation actuelle

La production a fortement baissé et entraîné une mauvaise performance de la filière.

Les potentialités existent pourtant:

- une saison intermédiaire favorable;
- des terres de maraîchage disponibles le long du fleuve Niger

Les principales difficultés concernent:

- l'organisation des producteurs et la redynamisation de la filière ;
- mise en œuvre d'une politique commerciale susceptible de garantir des débouchés au niveau du marché européen et d'assurer le transport de la production.

b) Évolution prévisible

Malgré les difficultés actuelles la production pourrait rapidement s'accroître grâce à un travail de sensibilisation et d'organisation des producteurs.

D. Arboriculture fruitière

Le déficit fruitier est important. L'importation massive des fruits à partir des pays voisins (Nigéria, Bénin et Burkina Faso) est révélatrice de l'intérêt qu'il y aurait à accentuer rapidement le développement de la production fruitière au Niger.

Les potentialités existent dans toutes les zones du pays, mais ne sont pas correctement exploitées. Le développement fruitier pourrait se réaliser le long des principaux cours d'eau du pays, et dans les bas-fonds. Il s'agit de promouvoir une politique d'incitation qui rendrait plus accessibles les moyens d'exhaure et de culture et qui favoriserait l'extension des pépinières.

La création de petites unités de transformation serait de nature à stimuler la production.

II. L'ÉLEVAGE

2.1. Tendances sur trente ans

Le Niger a une économie essentiellement basée sur l'agriculture et surtout l'élevage qui représente entre 14% à 16% du PIB selon les années. Il constitue la seconde recette d'exportation du pays avec 19,9 % en 1993 contre 13,8% en 1994, après l'uranium.

Le système de production est essentiellement extensif et dépend des aléas climatiques. Cette faible capacité en terme de production, mais aussi d'organisation et de commercialisation ne permet pas de relever les défis socio-économiques actuels. Elle génère une crise profonde qui se traduit par la baisse de la contribution du secteur au PIB national passée de 17,8% en 1983 à 11,4% en 1994.

Tableau N° 4: Évolution du cheptel nigérien, 1965 - 1996⁽¹⁾

Années	BOVINS			CAMELIENS			OVINS			CAPRINS		
	Effectif x 1000	UBT x 1000	% UBT x 1000	Effectif x 1000	UBT x 1000	% UBT x 1000	Effectif x 1000	UBT x 1000	% UBT x 1000	Effectif x 1000	UBT x 1000	% UBT
1965	3.970	3.176	73%	360	360	9%	2.150	215	5%	5.800	580	13%
1975	2.508	2.006	67%	253	253	8%	2.159	216	7%	5.395	540	18%
1985	1.648	1.319	59%	332	332	15%	2.017	202	9%	3.757	376	17%
1995	1.986	1.589	54%	379	379	13%	3.732	373	13%	3.890	589	20%
1996	2.500	2.000	53%	800	800	21%	378	379	10%	5.927	592	16%

Tableau 5 : Évolution du cheptel nigérien, 1965-1995.

Années	BOVINS			CAMELIENS			OVINS			CAPRINS		
	effectif x 1 000	UBT x 1 000	%UBT total	effectif x 1 000	UBT x 1 000	%UBT total	effectif x 1 000	UBT x 1 000	%UBT total	effectif x 1 000	UBT x 1 000	%UBT total
1965	3 970	3 176	73 %	360	360	9 %	2 150	215	5 %	5 800	580	13 %
1975	2 508	2 006	67 %	253	253	8 %	2 159	216	7 %	5 395	540	18 %
1985	1 649	1 319	59 %	332	332	15 %	2 017	202	9 %	3 757	376	17 %
1995	1 986	1 589	54 %	379	379	13 %	3 732	373	13 %	3 890	589	20 %

L'existence et la qualité des superficies pâturables conditionnent étroitement la pratique et les performances de l'élevage. Au cours des dernières décennies, le cheptel nigérien a évolué pour s'adapter à la contrainte alimentaire. La précarité des ressources naturelles a conduit à privilégier deux types d'élevage:

Les petits ruminants, dont l'importance relative dans le cheptel national a doublé entre 1965 et 1995, passant de 18 à 33% de l'Unité Bétail Tropical (UBT) total. L'intérêt s'est surtout porté sur les ovins (+ 72 % en vingt ans).

Les caprins demeurent encore majoritaires (ovins: 13 %; caprins: 20 %). Ce choix tient, d'une part, à leur caractère prolifique qui est favorable à la reconstitution rapide des troupeaux après les sécheresses, et, d'autre part, à une meilleure valorisation du kilo de poids vif par rapport aux grands ruminants.

- Les dromadaires se distinguent par leur grande résistance aux conditions arides. Ils sont les seuls à pouvoir exploiter toute l'étendue des ressources du sahel, notamment celles situées le plus au nord. En zone pastorale, la production cameline est un placement à long terme. Cette stratégie a permis d'augmenter le cheptel de 50 % en vingt ans (bovins: - 20 % sur la même période) et de dépasser le niveau d'avant les sécheresses. Sur le court terme, elle est complétée par l'élevage à cycle court des petits ruminants.

À l'exception de l'élevage très extensif de zébus bororos, le centre de gravité de l'élevage bovin s'est déplacé vers la zone agro-pastorale. On estime aujourd'hui que 2/3 du cheptel bovin vivent dans la zone agricole. Cette espèce est utilisée dans la traction attelée et contribue à diversifier les sources de revenus des familles. Le sud et l'ouest du pays sont favorables à l'intensification de la production, notamment autour des villes (embouche de petits ruminants, élevage bovin laitier traditionnel) et dans les centres de multiplication de bétail.

2.2. Contraintes majeures

a) *Contraintes sanitaires*

Les maladies parasitaires et infectieuses sont très fréquentes. Elles posent souvent problème, ce qui motive des opérations annuelles de prophylaxie basées sur la vaccination. La campagne annuelle de vaccination se déroule de Novembre à Mars, c'est-à-dire en pleine saison sèche. Jusqu'en 1994, elle reposait uniquement sur l'intervention du Service de l'Élevage (Services départementaux). Depuis deux ans, des mandats sanitaires sont également accordés à des docteurs-vétérinaires pour effectuer les opérations de prophylaxie dans des régions bien délimitées.

b) *Contraintes alimentaires*

En zone pastorale:

- réduction des quantités de fourrages disponibles, s'exprimant par crise au moment des grandes sécheresses de 1968-73 et 1984-85, ou de façon chronique par la réduction des aires de parcours dans la zone pastorale (extension vers le nord des zones de cultures pluviales) ;

- moindre qualité alimentaire des fourrages disponibles causée par les sécheresses et le surpâturage. À cet égard, et dans bien des régions, on note la disparition des espèces de graminées fourragères les plus appétées au profit d'espèces de qualité alimentaire plus médiocre.

En zone agro-pastorale:

Les contraintes alimentaires en zone agro-pastorale relèvent également de la dégradation des pâtures et de la désertification, avec en plus une très grave composante "compétition agriculture-élevage" qui débouche sur un inextricable problème foncier. La disparition des jachères et la mise en culture des couloirs de circulation du bétail rétrécissent considérablement l'espace disponible pour les animaux.

La concurrence entre cheptels nomade et villageois intervient également dans l'utilisation des sous-produits agricoles auxquels le bétail villageois a plus facilement accès.

c) *Contraintes commerciales :*

- Difficultés au niveau des producteurs

La méconnaissance des mécanismes de marché, limite l'éleveur à valoriser économiquement son capital cheptel.

Il existe cependant des associations de groupements d'éleveurs qui s'efforcent à organiser les producteurs pour des actions communautaires comme l'amélioration des pâtrages, l'exhaure, la création de dispensaires, d'écoles etc.

- Difficultés au niveau des opérateurs

L'une des difficultés majeures de la commercialisation du bétail demeure l'inorganisation des opérateurs, qui appartiennent à des générations anciennes, peu enclines au changement. Alors que dans d'autres pays, les opérateurs sont de type "moderne" (anciens cadres, anciens fonctionnaires, parfois même anciens ministres, etc.). Il faut par conséquent promouvoir un "nouveau type" d'opérateurs économiques.

L'Administration nigérienne souhaite rester en retrait, en jouant seulement un rôle d'appui et d'incitation.

- Difficultés d'ordre institutionnel

L'environnement du secteur se caractérise par la faiblesse des mouvements associatifs et par la réglementation contraignante des produits de l'élevage qui favorise les activités clandestines. D'autre part, ce secteur est actuellement marqué par la privatisation des services vétérinaires.

En ce qui concerne le problème foncier, deux ordonnances relatives au régime de l'eau dans les activités agro-sylvopastorales et aux principes d'orientation d'un code rural, ont été adoptées. Elles devront à terme favoriser l'indispensable intégration agro-pastorale.

2.3. Évolution prévisible de l'élevage

- En zone pastorale, l'évolution de l'élevage est conditionnée par la maîtrise de la contrainte alimentaire (eau et pâturage). Le changement tactique dans le choix des espèces (dromadaires et petits ruminants) semble irréversible. L'amélioration souhaitable de la productivité est rendue difficile par le mode d'exploitation extensif des pâturages; elle implique des efforts importants de la part de l'État et des bailleurs de fonds. Le succès sera également conditionné par le règlement des problèmes d'insécurité sévissant dans la zone.

- En zone agricole, la mise en place d'un code rural doit contribuer à régler les conflits entre éleveurs et agriculteurs en favorisant l'intégration de ces deux modes de production. Le projet de privatisation des services vétérinaires concerne surtout cette zone. Le désengagement de l'État dans ces régions devrait permettre, en retour de restaurer la qualité des prestations du Service de l'Elevage en zone pastorale pour que ce milieu ne soit pas "laissé pour compte".

La production repose principalement sur des opérateurs privés agissant dans l'informel: éleveurs, bouchers, commerçants, artisans du cuir. Malgré le processus de libéralisation entamé (liquidation de la Société Nigérienne d'Exploitation des Ressources Animales en 1990...), l'État demeure l'acteur principal du développement du secteur.

III. HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENT

A. Secteur de l'hydraulique

Le Niger regorge d'énormes potentialités hydriques dont l'état de connaissance varie selon le type de ressource et la région.

Les conditions climatiques, l'augmentation de la demande en eau des populations due à une forte croissance démographique (3,3 % par an), et dans certaines zones, la grande profondeur des aquifères sont parmi les contraintes majeures affectant la disponibilité de l'eau.

En effet, il a été établi que les quantités d'eau que nous prélevons pour la satisfaction de nos divers besoins sont très faibles par rapport aux quantités disponibles: seulement 1 % des eaux de surface et 20 % des écoulements souterrains renouvelables sont utilisés.

1°) Hydraulique villageoise et pastorale:

S'agissant de l'hydraulique villageoise et pastorale, la situation des réalisations se présente comme suit au 31 Décembre 1995:

- 10 024 puits cimentés;
- 6 000 forages exploitables;
- 202 mini-réseaux d'adduction d'eau potable (AEP).

Notons que la répartition géographique de ces infrastructures se caractérise par une réelle disparité. Quant au taux théorique de couverture des besoins en eau potable, il est de l'ordre de 54%. Mais compte tenu du nombre de réalisations actuellement hors d'usage, le taux réel ne saurait dépasser 45%.

Dans la gestion de ces réalisations, d'importants problèmes se posent:

- le coût des investissements est élevé ;
- l'approche communautaire prônée par l'État, bien qu'acceptée par les populations, n'est que timidement appliquée sur le terrain ;
- les droits de propriété ou de jouissance demeurent encore peu clarifiés ;
- l'entretien et la maintenance des équipements sont insuffisamment assurés, d'où une forte récurrence des travaux de réhabilitation, notamment pour les forages équipés de pompes à motricité humaine.

2°) Hydraulique Urbaine

De même que pour l'hydraulique villageoise, l'hydraulique urbaine a connu une forte évolution durant la décennie de l'eau potable et de l'assainissement (1980 - 1990). Ce sont quelque 70 programmes et projets qui ont été mis en œuvre au

cours de la décennie. Ils concernent aussi bien les infrastructures d'implantation de nouveaux réseaux d'AEP dans les centres secondaires, que l'extension et le renforcement des réseaux existants.

En septembre 1987, la Société Nationale des Eaux (S.N.E.) a été créée pour assurer la gérance du service public d'alimentation en eau potable en milieu urbain. La Société est dotée d'une complète autonomie, assumant l'entièvre responsabilité de l'équilibre financier, y compris les charges de la dette pour les projets au moment de sa création.

L'hydraulique urbaine a progressé substantiellement mais les systèmes de distribution sont encore précaires, surtout en secteurs périurbains où les populations ont une dotation en eau sensiblement inférieure aux normes fixées qui sont de 25 litres par habitant et par jour au niveau des bornes fontaines et de 50 à 70 litres par habitant et par jour au niveau des branchements particuliers.

La progression de la tarification ne permet pas à la SNE de faire face à toutes les charges liées à son fonctionnement et d'assurer un développement soutenu du réseau d'eau potable.

3^e) Hydraulique agricole

Deux modes de mise en valeur ont été jusqu'à présent privilégiés par la politique du gouvernement:

a) Le secteur de la grande irrigation.

Ce secteur couvre environ 13 000 ha répartis sur 47 pérимètres situés dans la vallée du fleuve Niger. (Tillabéri, Niamey et Gaya), la Maggia, le Goulbi de Maradi et la Komadougou.

L'ensemble des aménagements hydro-agricoles concerne environ 25 000 exploitants agricoles, soit environ 150 000 personnes.

Dans ce secteur, la riziculture rencontre deux contraintes majeures :

- la dégradation (lessivage) des sols et
- la monoculture du riz.

b) Le secteur de la petite irrigation.

La petite irrigation est pratiquée par un grand nombre d'exploitations de la zone du fleuve, des dallois, de l'Ader-Doutchi-Maggia, du Goulbi, des Cuvettes oasiennes du Manga, de la Komadougou, etc., et de façon disséminée autour des mares.

Des techniques aux coûts d'investissement plus réduits ouvrent de nouvelles perspectives au développement de l'irrigation individuelle ou intéressant de petits groupes d'exploitants.

De nombreuses contraintes pèsent sur le développement du secteur irrigué. Il s'agit notamment:

- du coût élevé des investissements dans la grande irrigation,
- de l'entretien et de la maintenance insuffisamment assurés d'où une forte récurrence des travaux de réhabilitation.
- de la mauvaise gestion essentiellement liée à l'absence d'un cadre juridique adéquat pour les coopératives.
- des droits de propriété ou de jouissance qui demeurent encore peu clarifiés
- de la faible implication des populations lors de la réalisation des projets et
- des problèmes de commercialisation.

Malgré les nombreuses contraintes, le secteur de l'irrigation n'est pas sans perspectives encourageantes. La disponibilité du crédit rural, la résolution des problèmes fonciers, le désenclavement des sites de production, la création d'unités artisanales de transformation et de commercialisation des productions contribueront à un développement soutenu de la petite irrigation.

4^e) Conservation des eaux et des sols

La sécurité alimentaire du Niger dépend en quasi totalité de ses cultures pluviales qui assurent plus de 95% de sa production céréalière.

Soumise à des aléas climatiques et à la forte pression démographique qui conduit à l'extension des surfaces cultivées et à la réduction accélérée des jachères, cette production céréalière est particulièrement menacée dans la mesure où c'est l'épuisement du capital foncier du pays qui est en jeu.

Une des grandes priorités nationales régulièrement affirmée est la préservation et la restauration de l'équilibre écologique, ce qui exigerait en tout premier lieu la défense et conservation des eaux et des sols. Face à la dégradation du milieu qui menace directement le patrimoine foncier du pays, des aménagements de Conservation des Eaux et des Sols et de Défense et Restauration des Sols (CES/DRS) ont été mis en œuvre dès le début des années 1960. Trente ans plus tard quel en est le bilan ?

Si l'on tient compte de l'extension des terres de cultures et de la réduction du temps de jachère, les aménagements de CES/DRS et de mobilisation des eaux de ruissellement exécutés sur quelques milliers d'hectares par an ne sont pas à la hauteur de la menace qui pèse sur le capital foncier du pays. De plus, les techniques utilisées sont d'un coût d'investissement élevé.

Il est donc urgent de traduire en actions les priorités ci-dessus définies, par l'élaboration et la mise en œuvre d'importants programmes de CES/DRS et de mobilisation des eaux de ruissellement utilisant les techniques de Haute Intensité de main-d'œuvre (HIMO).

B. L'Environnement

Au plan de l'environnement, le Niger présente une diversité biologique non négligeable en ressources végétales, fauniques et halieutiques.

Les grands défis à relever demeurent :

1°) La préservation de l'environnement en proie aux phénomènes de la sécheresse et de la désertification. La dégradation de l'environnement, qui demeure la préoccupation majeure, est aussi provoquée par l'homme et son cheptel; il en résulte des pressions sur les ressources naturelles en particulier les sols, les ressources forestières et pastorales, notamment par le prélèvement de bois-énergie, le défrichement pour les cultures, les feux de brousse et l'émondage inconsidéré des arbres.

2°) L'instauration d'un système de gestion durable des ressources naturelles. Malgré les progrès importants réalisés dans la gestion des ressources forestières (organisation de la population dans la gestion), des problèmes persistent encore du fait, d'une part, de la fragilité des systèmes mis en place dans le domaine de la stratégie Énergie Domestique, et d'autre part, de l'ampleur que prennent les phénomènes d'ensablement, d'érosion hydrique, de l'invasion des parcours par le Sida cordifolia et des eaux par la jacinthe d'eau (Eichhornia crassipes). De même, les nombreuses plantations réalisées au cours des trente dernières années posent actuellement des problèmes de gestion et d'aménagement (problèmes fonciers); c'est le cas notamment des ceintures vertes autour des villes de Niamey et de Zinder qui offrent un spectacle à la fois affligeant et insoutenable.

Ces défis doivent être nécessairement relevés malgré la demande croissante sous-tendue par la forte croissance démographique et l'urbanisation accélérée.

En tout état de cause, la problématique de l'environnement reste caractérisée par la faiblesse de la connaissance de ses ressources naturelles (en terme de disponibilité) et par l'utilisation peu rationnelle des ressources disponibles. A ces insuffisances il faut ajouter la baisse continue de la productivité des écosystèmes dominants, aggravée par une surexploitation, conséquence de l'inadéquation des systèmes de production existants et par les contraintes d'ordre climatique.

La résultante de toutes ces contraintes est l'aggravation et la généralisation du phénomène de la désertification et un appauvrissement continu des écosystèmes.

IV - MINES, ÉNERGIE ET INDUSTRIE

A. Les Mines

L'exploitation minière a stimulé la croissance de l'économie nigérienne, au cours de la période du "boom de l'uranium" (période s'étalant du milieu des années 70 au début des années 80), comme l'attestent les indicateurs suivants: au cours de cette période le taux de croissance de l'économie fut de 21% en moyenne, les recettes budgétaires de l'État ont atteint 60 milliards de FCFA en 1979 (contre 12 milliards de FCFA en 1970) dont 40% en provenance du secteur minier, les recettes totales d'exportation du pays se sont élevées à 130 milliards de francs CFA en 1983 dont 85% provenaient des exportations du secteur minier. La contribution du secteur minier au PIB fut de 13% en 1979, et les emplois créés par la Société des Mines de l'Air (SOMAIR), la Compagnie Minière d'Akouta (COMINAK) et la Société Nigérienne du Charbon (SONICHAR) ont culminé à un peu plus de 4 000 postes en 1985. Et, last but not the least, la mise en exploitation du charbon d'Anou Araren a permis de substituer à une partie des importations des produits pétroliers une source locale d'énergie et de réaliser des économies de devises de l'ordre de 4 milliards de francs CFA.

Ces chiffres constituent une preuve éclatante de la capacité du secteur minier à jouer un rôle déterminant dans la relance du développement socio-économique de notre pays par les contributions multiples qu'il peut apporter:

- à l'accroissement des recettes budgétaires de l'État;
- à l'amélioration de la balance des paiements par, d'une part des exportations génératrices de devises, et d'autre part la réduction des importations au moyen de la mise en valeur de ressources locales de substitution aux importations;
- à la création d'emplois directs ou indirects;
- à la poursuite de l'autosuffisance alimentaire grâce à la fourniture d'intrants (engrais phosphatés...) au secteur

agricole;

- à l'amélioration de la qualité de la vie notamment dans le domaine de l'habitat par la mise à disposition de matériaux de construction (ciment, chaux, gravier, marbre, granite...);

- au développement régional à travers: le désenclavement par la construction d'infrastructures de communications (routes, aérodromes,...) l'électrification des cités minières et des villes induites, la construction d'infrastructures sociales sur les sites miniers (écoles, centres de santé...).

Le retournement du marché de l'uranium a eu des effets néfastes sur le secteur minier nigérien: les exportations d'uranium ont chuté à environ 75 milliards de francs CFA en 1995 et la même année, la contribution aux recettes budgétaires a été ramenée à 10% avec 7 milliards de francs CFA. Quant aux effectifs de SOMAIR, de COMINAK et de SONICHAR, ils ne sont plus que d'environ 2 450 agents au 31 décembre 1996.

Depuis le milieu des années 80, des efforts significatifs ont été déployés pour promouvoir la diversification de la production minérale nationale en vue de suppléer aux insuffisances et à la dépendance du Niger vis-à-vis de la seule exploitation de l'uranium.

1^o) Le potentiel et les contraintes de sa mise en valeur

Les différentes campagnes de prospection minière et pétrolière entreprises depuis plus de 50 ans dans le sous-sol nigérien ont mis en évidence l'existence d'un potentiel pétrolier et d'un potentiel minier varié et considérable: au total une trentaine de substances minérales et près de 300 indices et gisements ont été répertoriés bien que les recherches n'aient porté que sur une partie relativement infime du territoire national.

A part les hydrocarbures et les substances minérales ayant fait ou faisant l'objet d'exploitation industrielle ou semi-industrielle, (uranium, charbon, calcaire phosphate, étain), on peut citer les indices et gîtes de métaux précieux (or, platine, argent); de métaux à usages spéciaux (lithium, cobalt, chrome, manganèse,...) de métaux de base (cuivre, plomb, zinc,...).

Diverses contraintes ont empêché la mise en valeur de ce potentiel. Les plus importantes sont :

- l'insuffisance des moyens alloués par l'État à la promotion du potentiel, notamment en matière de cartographie géologique et de prospection minière stratégique ;

- l'insuffisance des infrastructures énergétiques et le coût relativement élevé de l'énergie électrique (produits pétroliers, électricité,...) ;

- l'inexistence d'opérateurs miniers privés nationaux.

2^o) Atouts et opportunités de mise en valeur du potentiel

À côté des contraintes précédemment citées, divers atouts existent qu'il convient d'exploiter pour concrétiser les opportunités qui s'offrent à la mise en valeur du potentiel minier et pétrolier.

Au titre des atouts il faut citer:

- la nouvelle loi minière adoptée en 1993 qui constitue un cadre incitatif de l'investissement minier au Niger;

- l'existence d'une administration reconnue comme compétente, disponible et sérieuse par les sociétés minières et pétrolières ;

- la disponibilité d'un personnel technique certes peu expérimenté, mais qualifié ;

- l'existence de deux centres informatisés pour la gestion des données minières et pétrolières permettant leur stockage et l'élaboration de documents de synthèse utiles aux différents opérateurs ;

- l'existence d'une expérience en matière de production et de commercialisation du charbon carbonisé comme substitut au bois de chauffe ;

- l'existence de dispositions conventionnelles permettant de mobiliser la contribution des sociétés de recherches minières et pétrolières à l'effort de promotion de notre potentiel minier et pétrolier ;

- l'existence d'écoles de formation (École des Mines de l'Aïr - EMAÏR, École des Mines, de l'Industrie et de la Géologie - EMIG) dans les métiers des mines et certains métiers connexes aux mines.

Au titre des opportunités il convient de citer principalement :

- les travaux de recherches minières susceptibles de déboucher sur des gisements exploitables; ces travaux, même s'ils ne débouchaient pas tous sur des gisements exploitables à l'échelle industrielle, pourraient néanmoins permettre de délimiter de petits gisements pouvant faire l'objet de petites exploitations minières dont la mise en œuvre serait à promouvoir auprès des opérateurs privés nigériens ;

- la disponibilité de prototypes de petits équipements miniers dont la construction, entièrement locale, est en voie de finalisation. Le moment venu ces prototypes seront vulgarisés auprès des artisans miniers du Liptako pour améliorer leurs conditions de travail et la récupération de l'or;
- l'existence d'exploitations minières artisanales (or, étain, gypse...) dont la contribution à l'économie pourrait être significative moyennant des appuis modestes ;
- la disponibilité d'engins miniers (3 dumpers et 1 chargeuse), susceptibles de contribuer au développement de petites exploitations minières ;
- les investissements importants réalisés pour la mise en valeur des salines de Tidekelt qu'il convient de compléter pour passer à la phase de production ;
- les possibilités de mobiliser des financements pour l'exécution de projets de cartographie géologique minière stratégique ;
- la disponibilité de financement pour la réalisation d'une étude destinée à évaluer la viabilité du charbon minéral comme substitut au bois de chauffe ; et la possibilité d'exploration de gisements de charbon dans l'Ader-Doutchi, et l'expérimentation de la production et de la commercialisation du charbon carbonisé.

B. Énergie et Industrie

Sur le plan énergétique, la politique gouvernementale se réduisait à assurer une production d'électricité suffisante aux besoins essentiels des industries et des administrations. Les ménages avaient recours d'une façon importante aux sources d'énergie traditionnelle. (bois de chauffe et pétrole lampant).

Au lendemain de son indépendance, le Niger a choisi l'option de l'industrie pour stimuler sa croissance économique. La politique d'industrialisation fut axée sur la transformation de la production rurale et la substitution de l'importation par une production locale.

1°) Diagnostic du secteur énergétique

a) Présentation du secteur

Le secteur énergétique se subdivise en trois sous-secteurs :

- hydrocarbures ;
- électricité et
- énergies nouvelles et renouvelables (ENR).

Trois principaux intervenants opèrent dans le sous-secteur des hydrocarbures.

Il s'agit de :

- la SONIDEP qui a le monopole de l'importation des produits pétroliers et qui en assure le stockage ;
- les "marketers" qui assurent la distribution et la vente au détail des produits pétroliers ;
- la CSPPN qui est chargée de réguler les prix des hydrocarbures afin d'atténuer leurs fluctuations à travers le fonds de péréquation qu'elle gère.

Notons au passage que l'importation, la distribution et la commercialisation du gaz butane sont assurés par les sociétés privées Niger-Gaz et Sonigaz.

L'électricité quant à elle est produite, transportée et distribuée par la Société Nigérienne d'Électricité (NIGELEC). La SONICHAR assure la couverture de la région minière d'Agadez. La NIGELEC exerce le monopole de la production et la distribution de l'électricité.

Enfin, dans le domaine relativement récent des énergies nouvelles et renouvelables (énergie solaire, éolienne, hydraulique et la biomasse), une seule institution l'Office National de l'Énergie Solaire (ONERSOL) poursuit l'application des recherches portant sur l'énergie solaire.

Dans le domaine de l'énergie domestique et de la lutte contre la dégradation de l'environnement des efforts sont engagés pour la substitution du bois par le pétrole.

b) Bilan énergétique du Niger

La consommation totale de l'énergie au Niger est estimée à environ 1,3 millions de tonnes équivalent pétrole (Tep), soit moins de 150 Ktep par personne et par an. C'est l'une des consommations les plus faibles du monde.

La consommation d'énergie au Niger est largement dominée par les énergies traditionnelles avec 89% de la consommation (dont 70% de bois-énergie et 10% de déchets et résidus agricoles). Les produits pétroliers représentent 9% et

l'électricité 2%.

Les gros consommateurs sont les ménages avec 89% et le secteur des transports pour 7%. Le secteur des mines représente 2%, le secteur industriel 1% et l'administration 1%. La forte consommation des ménages est destinée pour 72% à la cuisson.

Cette analyse fait ressortir la place modeste qu'occupent le pétrole et l'électricité dans les sources d'énergie ; et la faible consommation des secteurs productifs (industries, mines etc.). Cette situation est due à des obstacles qu'il faudrait lever.

c) *Les obstacles rencontrés par le secteur*

Ils sont de trois (3) ordres :

- le coût toujours compétitif du bois-énergie qui n'incite pas, les populations à recourir massivement aux autres sources d'énergie (pétrole, électricité, gaz...) notamment par ces temps de crise économique et financière persistante. L'utilisation à grande échelle de ces sources d'énergie aurait pu éviter la dégradation des écosystèmes ;

- le caractère réduit du réseau électrique.

Depuis 1976, la NIGELEC transporte de l'électricité du Nigéria (Birni N'Kebbi) et alimente la zone Ouest du pays (zone du fleuve et Dosso). Depuis 1994, une deuxième ligne permet le transport à partir de Katsina pour desservir le centre-est du pays.

A la fin 1995, la NIGELEC ne dessert que 62 localités dont 36 desservies par l'interconnexion avec le Nigéria ; la SONICHAR ne produit que pour les sociétés minières et les villes alentour. Le taux de desserte est très faible (23,78% pour les localités électrifiées et 3,59% pour l'ensemble du pays). L'énergie totale appelée est de 218 GWH sur un potentiel de 496 GWH, d'où un supplément qui pourrait être placé sans investissements supplémentaires en moyens de production et de transport.

Aussi, plus de la moitié de l'énergie demeure-t-elle disponible alors que peu de Nigériens bénéficient de l'électricité. Il s'agira donc pour l'État de développer et de garantir la production d'une énergie électrique suffisante et à bon marché en vue du développement des unités industrielles et pour le bien être des populations.

- L'approvisionnement en hydrocarbures n'est pas maîtrisé

Si les approvisionnements officiels sont relativement bien maîtrisés du fait de monopole de la SONIDEP, ils sont loin de couvrir les besoins du pays estimés à 110 000 m³ en 1995 alors que la capacité de stockage nationale est d'environ 52 000 m³. Le différentiel est assuré par les importations informelles du Nigéria qui sont estimées entre 50 000 et 60 000 m³ par an.

Cette situation conduira l'État à sécuriser les approvisionnements notamment en restructurant le secteur et en y faisant jouer aux opérateurs privés un rôle dominant.

2º Diagnostic du secteur industriel

a) *Présentation du secteur*

La création d'une base industrielle viable susceptible d'entretenir la croissance a toujours été au centre des préoccupations des autorités.

Pour atteindre cet objectif, deux stratégies avaient été mises en œuvre à savoir :

- l'industrialisation par la valorisation des ressources locales et
- l'industrialisation par la substitution aux importations.

Dans le premier cas, il s'agissait de promouvoir des industries capables de transformer les ressources nationales disponibles, notamment celles de l'agriculture, de l'élevage et des mines.

Cette stratégie visait :

- la diversification des exportations ;
- la lutte contre la détérioration des termes de l'échange notamment en créant de la valeur ajoutée sur place.

Force est de constater que cette stratégie n'a pas donné les résultats escomptés. En effet, on a assisté à une exploitation insuffisante des matières premières locales pour leur transformation. De plus, les industries créées à cet effet n'ont pas eu un effet d'entraînement sur le développement des secteurs produisant ces matières premières, notamment l'agriculture et l'élevage.

Dans le second cas, la stratégie visait à approvisionner le marché national en produits finis manufacturés, obtenus grâce à l'utilisation des matières importées ou à la combinaison de celles-ci à des matières premières locales.

Ainsi, le Niger comptait réaliser des économies de devises, augmenter les emplois productifs, résoudre les problèmes de balance des paiements, et promouvoir un esprit d'entreprise. A cet égard, le rôle de l'État était prépondérant et l'essentiel des industries de ce type étaient et demeurent le fait de l'État.

Le processus de désengagement de l'État amorcé en 1983, la mondialisation de l'économie caractérisée par un désinvestissement dans les pays en voie de développement notamment les Pays les Moins Avancés (PMA) d'Afrique, de même que les contrecoups de l'ajustement au Nigéria ont anéanti les résultats positifs qui ont été enregistrés par les industries d'import-substitution.

b) Le bilan du secteur

Les stratégies de développement industriel appliquées durant ces trois décennies n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés. Ces stratégies devraient s'adapter d'une façon évolutive aux nécessités de développement de l'industrie. Cela n'a malheureusement pas été le cas, et le parc industriel s'en est ressenti. Il s'est en effet dégradé au fur et à mesure de l'accentuation de la crise. En 1988 par exemple, le parc industriel comptait 76 unités (hors mines et énergie) sur lesquelles 33 seulement étaient en activité. En 1995 sur les 72 unités recensées le parc ne comptait plus que 29 en état de marche, à l'exclusion des boulangeries.

On note une absence totale d'intégration dans le secteur ; ce qui donne l'impression d'un tissu industriel décousu et incapable d'avoir un effet d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie.

La dégradation du secteur industriel a été l'effet conjugué d'un mauvais suivi et de l'accélération de la crise économique mondiale.

Recensons, pour mieux les cerner, les contraintes et les obstacles majeurs au développement de l'industrie nigérienne.

c) Les contraintes et obstacles rencontrés dans le secteur

Aujourd'hui, le secteur industriel est confronté à plusieurs contraintes et obstacles qui sont d'ordre structurel. Nous pouvons citer les principales:

- des coûts de production élevés

Les facteurs de production indispensables à l'industrie sont à des niveaux très élevés. Il en est ainsi des coûts de l'énergie, des transports et des produits intermédiaires importés dans leur totalité. Cette forte dépendance de l'industrie aux importations rend sa compétitivité particulièrement difficile à maîtriser.

Notons aussi l'étroitesse du marché intérieur qui rend difficile toute activité à grande échelle et accroît les coûts unitaires de production.

- la perméabilité des frontières et les mauvais choix industriels

Les activités transfrontalières posent, dans la grande majorité des pays africains, des problèmes de fraude qui causent de sérieux revers à l'industrie des plus faibles. Le Niger n'échappe malheureusement pas à ce fléau. Les exemples sont nombreux d'entreprises ayant été dans l'obligation de fermer leurs portes en raison de ces entrées frauduleuses. On peut citer les cas d'UNIMO (matelas), WONDER NIGER (piles), FABMETAL (meubles), SNA (allumettes), SONIFAC (couvertures), SICONIGER (huile) etc.

- la pression fiscale

L'informalisation grandissante de l'économie nigérienne a conduit les autorités fiscales à reporter l'essentiel de la pression sur les entreprises qui agissent dans un cadre formel. L'alourdissement de la charge fiscale des entreprises industrielles a rompu leur équilibre déjà précaire.

L'adéquation entre l'accroissement des recettes fiscales et la survie des entreprises industrielles doit être trouvée à travers une concertation entre les acteurs du secteur, car l'industrie en a besoin, à son stade initial, d'un soutien efficace de l'État.

- Les choix technologiques

Les projets industriels mis en œuvre sont caractérisés par des études très sommaires conduisant à des choix technologiques erronés (équipements vétustes) et à des capacités installées surdimensionnées.

- le manque de structures de soutien

Au nombre de ces structures nous pouvons citer les agences de financement adaptées à l'industrie et les structures efficaces d'encadrement et de suivi. A cet égard la disparition de l'Office de Promotion de l'Entreprise Nigérienne (OPEN) et du FIPMEN a laissé un vide qui reste à combler.

- le manque de personnel qualifié

Les unités industrielles ont souffert de ce manque notamment de personnel de maintenance des installations. Les

établissements de formation professionnelle de la place n'ont pas pu ou su adapter leurs enseignements aux besoins très ciblés des entreprises.

Quant au code des investissements, les exonérations qu'il prévoit favorisent plus l'importation des produits intermédiaires que leur achat sur place. En outre, les exonérations pour les équipements font une meilleure place à l'investissement capitaliste par rapport à des projets à haute intensité de main œuvre.

En outre, les périodes couvertes par le code sont tellement longues qu'elles poussent les investisseurs à désinvestir à l'approche de la sortie du code.

Toutes ces insuffisances doivent être analysées avec lucidité et cohérence avec l'ensemble des secteurs pour que le code joue son rôle véritable, celui d'un instrument d'incitation discriminatoire au profit d'activités bien ciblées et que l'État veut soutenir ou développer.

V. TOURISME ET ARTISANAT

Longtemps marginalisé le secteur du tourisme n'a bénéficié de l'attention qu'il mérite de la part des autorités nigériennes qu'à partir de 1987, date de la création d'un département ministériel chargé, entre autres, de le promouvoir. Et comme l'épanouissement de ce secteur est inséparable de celui de l'hôtellerie et de l'artisanat, tout autorise à dire, qu'au Niger aussi, un tourisme bien organisé et pleinement exploité peut, de façon notable, contribuer effectivement à la réalisation des objectifs de développement du pays.

A. Le tourisme et l'hôtellerie

1) Diagnostic du secteur

En 1994, le Niger comptait :

- 62 hôtels et campings et 150 restaurants, d'ailleurs principalement localisés à Niamey et dans les autres grandes villes du pays ;
- 280 débits de boissons et
- 30 agences et bureaux de voyages.

Quant aux emplois on en dénombrait, toujours en 1994, 3 300 dans le secteur formel dont 800 dans les établissements d'hébergement, 500 dans la restauration, 1350 dans les débits de boissons, les boîtes de nuit et les dancings, et 650 dans l'artisanat d'art lié au tourisme.

Sur le plan financier, l'ensemble des activités liées au secteur du tourisme avaient enregistré plus de 9 milliards 600 millions de francs CFA de chiffres d'affaires en 1994.

2) Les difficultés du secteur

Le tourisme est principalement concentré dans deux pôles : la partie nord du pays et la région du fleuve et du parc du W.

A partir de 1990, il avait souffert de la situation d'insécurité qui prévalait au Niger notamment dans la partie septentrionale du pays. Mais l'accord de paix signé le 24 avril 1995 et sa mise en œuvre progressive permettent d'espérer une relance du secteur malgré les handicaps qui le frappent. Parmi ces derniers figurent :

- l'enclavement du pays et sa grande superficie qui rendent onéreuse toute intervention d'aménagement touristique;
- les contraintes liées à la formation : manque de qualification de certains gérants et personnels des unités hôtelières, ce qui limite la qualité des prestations fournies ;
- le manque de structures de financement appropriées ;
- le caractère trop familial de la gestion des hôtels, notamment dans les régions ;
- le coût élevé du transport aérien et le caractère trop lourd de la fiscalité appliquée aux opérateurs intervenant dans le domaine du tourisme.

B - L'artisanat

Le Niger est caractérisé par une diversité culturelle de laquelle le secteur de l'artisanat tire sa source d'inspiration. Cet artisanat est le résultat du génie créateur de nos populations qui se transmet de génération en génération.

Présent tant en milieu urbain qu'en milieu rural, l'artisanat convenablement organisé et bien soutenu peut contribuer à freiner l'exode rural.

1) Diagnostic du secteur

La contribution du secteur de l'artisanat au PIB avait été de 13,4% en 1981, de 19,1% en 1988 et de 21% en 1990.

Le secteur comptait 240 000 emplois en 1990 contre 200 000 dix ans plus tôt. Le nombre des petites entreprises opérant dans le domaine de l'artisanat était passé quant à lui de 102 000 en 1988 à 135 000 en 1990, année où 150 corps de métiers étaient dénombrés dans ce secteur qui, par ailleurs, a l'avantage de fournir des biens et services à des coûts très favorables.

2) Les difficultés du secteur :

Elles s'appellent :

- préjugés socio-culturels liés à l'exercice de certains métiers artisanaux ;
- introduction timide des techniques et technologies nouvelles ;
- manque de coordination des actions au niveau des partenaires ;
- inorganisation du secteur ;
- insuffisance des centres de formation spécialisés ;
- manque de structures adéquates de financement et de crédits.

VI. LE COMMERCE

Au lendemain de son indépendance en 1960 le Niger, à l'instar de la plupart des pays africains, a mis en œuvre une politique caractérisée par un interventionnisme important de l'État en matière économique. Cette politique a eu pour conséquence la dégradation de l'économie du fait notamment de la faiblesse du secteur privé.

Mais depuis les années 80, un processus de libéralisation progressive de l'économie a été engagé.

L'objectif visé est de développer le secteur privé afin qu'il joue un rôle plus important. Dans ce cadre, plusieurs mesures et actions ont été prises, à travers notamment la Table Ronde sur le secteur privé organisée en 1988 et qui a été l'amorce d'un choix politique axé sur :

- le désengagement de l'État de certaines activités économiques ;
- la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire incitatif pour l'entreprise et l'initiative privée et
- la création et la restructuration des structures d'appui et d'encadrement.

Malgré ces multiples efforts, les performances du secteur privé restent encore modestes. Face à cette situation, l'État est plus que jamais résolu à mettre en œuvre des mesures adéquates d'amélioration de l'environnement du secteur privé, à soutenir son développement et à rechercher les moyens d'intervenir concrètement pour dynamiser les activités privées.

C'est dans ce contexte, qu'il a été décidé d'élaborer et de mettre en œuvre un programme-cadre national pour la promotion du secteur privé au Niger. Ce programme déterminera les orientations politiques, les stratégies et les programmes d'actions à réaliser.

A. Évolution récentes des activités commerciales

La situation économique du pays est marquée depuis les années 80 par une dégradation constante se traduisant par une baisse sensible des revenus et de la demande.

Les différentes réformes et mesures d'ajustement mises en application n'ont pas permis la relance de l'économie.

Selon les comptes provisoires de la nation, pour l'année 1994, la contribution de la branche moderne du secteur du commerce est passée de 2,2 à 2,7% du PIB de 1990 à 1994. Celle de la branche traditionnelle est passée de 16,1 à 15,4% pour la même période. L'ensemble du secteur a généré 17,9% du PIB en 1994 soit un montant de 146 959 millions Francs CFA.

1) Le commerce extérieur

a) *Les exportations*

Durant la période 1990-1995, la structure des exportations se présente comme suit :

Tableau N° 6 : Exportations du Niger (en millions F CFA)

Années Produits	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Uranium	63 706	56 251	50 328	45 865	75 566	72 566
Bétail	1 965	14 667	12 564	12 353	13 966	6 625
Cuir et peaux	1 176	414	180	106	378	328
Coton	646	242	44	390	46	499
Niébé	1 369	1 381	1 415	1 023	1 243	951
Oignon	1 802	697	3 917	313	9 476	8 141
Autres	6 275	4 696	3 294	2 489	3 641	4 014
Total	76 939	78 348	71 742	62 539	104 316	93 124

Source: Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux

Il en ressort que l'uranium est le principal produit d'exportation du Niger (74,72% des exportations totales de 1990 à 1995).

L'autre composante des exportations est essentiellement constituée des produits agricoles et pastoraux.

b) Les importations

De 1990 à 1995, la structure des importations se présente comme suit :

Tableau N° 7 : Importations du Niger (en millions de FCFA)

Années Produits	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hydrocarbure (comestible et huile minéraux)	6 869	10 014	8 296	8 239	11 512	14 340
Céréales	8 241	5 078	3 664	4 712	9 412	9 589
Sucre et sucreries	5 039	4 553	3 522	3 436	7 118	10 306
Lait et produits de laiterie	2 342	2 654	3 112	3 560	3 226	6 065
Tissus et fils	6 100	5 900	4 582	4 793	6 183	4 691
Produits chimiques	2 835	1 558	1 645	1 149	2 060	2 869
Produits pharmaceutiques	3 291	4 969	3 367	3 806	4 845	7 952
Métaux	2 438	4 616	4 294	5 275	5 899	6 857
Tabac	3 008	1 115	1 314	1 615	2 268	1 924
Engrais	308	844	689	847	1 452	2 275
Biens d'équipement	8 739	22 480	17 739	21 197	29 593	40 622
Sel, soupe, chaux et ament	4 209	3 724	3 992	3 612	4 557	5 867
Autres produits	52 432	32 727	24 872	25 153	36 948	26 946
Total	105 851	100 232	81 088	87 394	125 073	149 303

Source: Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux.

Au cours de cette période, les importations ont évolué en dents de scie. L'examen de la structure des importations fait ressortir une prédominance en terme de valeur des produits suivants :

- les biens d'équipement : ils représentent en moyenne 21,27% des importations totales ;
- les hydrocarbures : ils représentent en moyenne 9,15% des importations totales ;
- les céréales : elles représentent en moyenne 6,11% des importations totales ;
- les tissus et fils : ils représentent en moyenne 5,14% des importations totales.

c) La balance commerciale

Tableau N° 8 : Balance commerciale (en millions de F CFA)

Années Libellés	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Importations	105 851	100 232	81 088	87 394	125 073	149 303
Exportations	76 939	78 348	71 742	62 539	104 316	93 124
Balance (solde)	-28 912	-21 884	-9 346	-24 855	-20 757	-56 179

Il apparaît que la balance commerciale est déficitaire sur toute la période : malgré la dévaluation intervenue en 1994, on ne constate pas une amélioration significative du solde de la balance commerciale.

Pour preuve en 1995 le solde de la balance commerciale s'est beaucoup dégradé. Les exportations ont en effet baissé de 10,72% de 1994 à 1995 alors que les importations ont augmenté de 19,37% dans la même période.

2) Le commerce intérieur

En raison du caractère informel de l'économie nationale, les données en matière du commerce intérieur sont difficilement saisissables pour élaborer des séries statistiques fiables, ce qui justifie la présentation limitée aux principales données fournies par les structures organisées dans le cadre de la commercialisation des produits agricoles.

Tableau N° 9 : Évolution de la commercialisation des produits agricoles (en tonnes) par les structures organisées : (OPVN, UNC, RINI, SOCOPAP et SOTRAGRI)

Années Produits	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Mil-Sorgho	800	40 632	26 869	21 000	21 652	5 753
Riz Paddy	18 335	12 334	10 988	17 678	11 543	5 327
Niébé	-	-	-	-	504,5	2 040
Coton	5 654	5 055	500	-	1 685	3 895

Source: MC/DCIC

La commercialisation des produits agricoles connaît d'importantes fluctuations en fonction des financements mobiliers et de la production.

3) Atouts et contraintes du secteur

a) Les atouts

Le Niger fait frontière avec sept pays : le Mali, l'Algérie, la Libye, le Tchad, le Nigéria, le Bénin et le Burkina Faso, ce qui lui confère une position stratégique en matière d'échanges. En effet, il constitue une jonction entre le Maghreb et l'Afrique Sub-Saharienne. L'appartenance du Niger à plusieurs Organisations sous-régionales, régionales et internationales, constitue également un atout considérable. Parmi ces organisations, on peut citer par exemple :

- le Conseil de l'Entente ;
- la CEDEAO ;
- L'UEMOA ;
- la CEA ;
- l'OMC etc.

En plus de ces organisations, il existe des commissions bilatérales de coopération entre le Niger et plusieurs pays partenaires, permettant de favoriser les échanges commerciaux bilatéraux.

Par ailleurs, les réformes économiques récemment engagées par l'État notamment la libéralisation du commerce et des prix, la privatisation, l'adoption de la déclaration de la politique nationale de promotion du secteur privé, l'incitation au départ volontaire de certains agents de l'État, l'adoption de nouveaux codes du commerce, des investissements, du travail minier et pétrolier pourraient favoriser le développement du secteur.

Enfin, il convient de noter parmi les atouts que présente le secteur commercial au Niger :

- la suppression de la quasi totalité des monopoles de commerce ;
- la libéralisation de la commercialisation et des prix des produits agricoles ;
- l'adoption d'une loi sur la concurrence et les prix qui s'est traduite par un allégement significatif des contrôles ;
- la libéralisation du commerce extérieur à travers la suppression des licences et des obstacles non tarifaires ;
- l'élimination des droits de douane à l'exportation ;
- l'harmonisation des taxes et des procédures dans le cadre de L'UEMOA ;
- la soumission à l'exercice des professions commerciales par les étrangers à l'obtention d'une autorisation de 5 à 10 ans renouvelable délivrée par le Ministre chargé du commerce ou le Préfet du lieu d'exercice. Est considérée comme nigérienne toute société dont 51% du capital sont détenus par des Nigériens et dont le Président Directeur Général, les gérants et directeur ayant la signature sociale sont de nationalité nigérienne. L'ouverture de succursale est également soumise à autorisation préalable ;
- l'assouplissement des conditions de recrutement et de licenciement par le nouveau code du travail.

Pour la couverture sociale des travailleurs, le taux de cotisation à verser à la sécurité sociale est de 17% du salaire mensuel du travailleur (dont 1,6% à la charge du travailleur et 15,4% à la charge de l'employeur) avec un plafond de 250 000 Francs CFA par mois et par employé.

- le nouveau code de commerce dont la rédaction est pratiquement achevée et qui aura pour souci d'être à la fois simple et adapté aux réalités nigériennes tout en regroupant et en actualisant l'ensemble des textes régissant les activités commerciales au Niger.

b) *Les contraintes*

Le secteur commercial est confronté à plusieurs contraintes :

- l'enclavement du pays qui affecte négativement la compétitivité de l'économie ;
- les aléas climatiques affectent énormément la production, ce qui peut se traduire par des effets négatifs sur la commercialisation des produits agricoles et pastoraux ;
- la réduction de la demande du fait de la crise économique généralisée que connaît le pays ;
- les conditions de crédit qui sont contraignantes pour la grande masse d'opérateurs économiques du secteur informel ;
- l'insuffisance de l'encadrement (information, sensibilisation et formation) par les structures créées à cet effet ;
- l'inorganisation des opérateurs économiques privés nationaux qui ne leur permet pas de profiter suffisamment des services rendus par les structures d'encadrement et de financement ;
- le manque de moyens et de dynamisme des structures d'encadrement et de promotion ;
- la fraude et la concurrence déloyale des produits en provenance de certains pays étrangers ;
- l'étroitesse du marché intérieur et les difficultés d'accès aux marchés développés (normes sanitaires, de présentation, etc.) ;
- la détérioration continue des termes de l'échange ;
- la prédominance du secteur informel ;
- l'insuffisance de la spécialisation des opérateurs et des acteurs en la matière ;
- les contraintes administratives, juridiques et fiscales caractérisées par l'existence des textes et taxes disparates et inadaptés ;

CHAPITRE DEUXIÈME - LA SITUATION SOCIALE

Avec un taux d'accroissement de 3,3%, la population nigérienne augmente à un rythme nettement supérieur à celui des ressources, aggravant ainsi les déséquilibres existants et entraînant une crise dont les effets induits sont:

- une détérioration de la santé maternelle, infantio-juvénile et des conditions d'hygiène déjà défectueuses;
- un niveau d'éducation de base trop faible avec un taux de scolarisation dans l'enseignement primaire de 29,1% en 1993-1994 (l'un des plus bas d'Afrique);
- un taux d'analphabétisme très élevé: plus de 80%;
- une inéquité d'accès aux moyens de production, à l'éducation, à la santé etc., entre garçons et filles d'une part, entre les régions, les zones urbaines et zones rurales d'autre part;
- une émergence du phénomène des enfants abandonnés;
- une recrudescence de la délinquance juvénile;
- une évolution inquiétante de la prostitution;
- une montée de la criminalité et une augmentation de la pauvreté;
- une urbanisation non maîtrisée consécutive à un exode massif.

Le rapprochement des variables économiques et des variables démographiques fait ressortir un fossé énorme entre les besoins des populations et les ressources disponibles. Aussi, la capacité productive des populations s'amenuise-t-elle de jour en jour, et l'on assiste à une montée vertigineuse des couches de démunis faisant de la pauvreté une réalité quotidienne au Niger.

Cette pauvreté touche 63% des Nigériens (soit 5,3 millions sur 8,3 millions d'individus) dont 34% vivent même dans l'extrême pauvreté. L'ampleur du phénomène varie d'une région à une autre et d'un groupe social à un autre. Les enfants, les jeunes et les femmes en sont les premières victimes. Pour les enfants, il se pose un problème d'accès aux soins de santé primaires, à une éducation décente et à un encadrement sain; pour les jeunes l'acquisition d'une bonne formation, d'un emploi rémunérant et un accès aux moyens de production et également un encadrement efficace. Les femmes quant à elles, éprouvées par des travaux domestiques et des grossesses rapprochées, dans un contexte où la couverture sanitaire est de 32%, n'ont accès ni aux crédits, ni aux moyens de production y compris la terre.

Les personnes handicapées et sans ressources ne peuvent plus compter exclusivement sur la solidarité communautaire qui tend à s'amenuiser. Certaines d'entre elles, abandonnées à elles-mêmes, se livrent à la mendicité et à d'autres pratiques dégradantes. L'avenir de leur progéniture est menacé.

Ces couches défavorisées vivent, d'une manière générale d'œuvres caritatives, d'expédients ou de mendicité. Elles ont le plus besoin de services de santé, d'éducation et de protection sociale et peuvent le moins y avoir accès.

La situation socio-sanitaire est critique, particulièrement pour la mère et l'enfant, notamment en milieu rural.

L'espérance de vie est relativement basse (47,8 ans), conséquence d'une situation socio-sanitaire défavorable qui se caractérise par des indices de mortalité élevés. Ainsi, le taux de mortalité infantile qui traduit le risque de décès encouru par les nouveau-nés avant le premier anniversaire est de 123‰ ; celui des enfants de moins de 5 ans de 318‰. Quant aux femmes en âge de procréer, 6,52‰ d'entre elles décèdent suite aux complications pendant la grossesse et/ou l'accouchement.

I. L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

La structure actuelle du système nigérien reste identique à celle héritée du système colonial. On retrouve les trois ordres d'enseignement : l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire (**général, normal, technique**) et l'enseignement supérieur. La durée du cycle correspondant à chaque ordre d'enseignement n'a pas non plus varié. Depuis 1977, il a été créé un enseignement préscolaire.

Parallèlement à l'enseignement formel, il a été aussi développé des services d'alphabétisation pour les adultes.

A. L'Éducation Préscolaire

L'Éducation préscolaire formelle est à l'état embryonnaire. Elle existe surtout dans les zones urbaines où sont implantées d'autres structures d'encadrement de la petite enfance. Niamey, la capitale, à elle seule, regroupe 41,77% des écoles maternelles du pays.

B. L'Enseignement du Premier Degré

Il a une durée de 6 ans et conduit au certificat de fin d'études primaires (CFEPD) et au concours d'entrée en 6^e. Le personnel enseignant est constitué en majorité d'instituteurs et d'instituteurs adjoints formés dans les différentes écoles normales du pays. Ceux-ci sont encadrés par des inspecteurs de l'enseignement primaire et des conseillers pédagogiques.

C. L'Enseignement du Second Degré

Il comprend deux cycles :

1^o) un premier cycle d'une durée de 4 ans qui est sanctionné par le Brevet d'études du premier cycle (BEPC). Le personnel enseignant est composé de professeurs formés à la faculté de pédagogie (actuelle École Normale Supérieure) de l'Université ABDOU MOUMOUNI. Il est encadré par des conseillers pédagogiques du secondaire ;

2^o) un second cycle qui dure 3 ans et qui conduit au baccalauréat d'enseignement général préparé dans un lycée d'enseignement général. Le personnel enseignant est constitué de chargés d'enseignement et de professeurs certifiés encadrés par des inspecteurs itinérants et des conseillers pédagogiques tous cycles.

D. L'Enseignement Technologique et de Formation Professionnelle (ETFP)

L'ETFP est dispensé dans diverses institutions relevant de plusieurs tutelles ministérielles. Le Ministère de l'Éducation Nationale ne dispose que du seul lycée technique de Maradi qui conduit au baccalauréat de technicien.

Ces formations touchent les secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'économie et conduisent à des qualifications, selon le cas, de niveau CAP, BEP, BAC Technique, TS et Ingénieur.

Au niveau de la formation professionnelle, le Niger est confronté à de multiples obstacles :

- l'absence d'une politique spécifique concernant la formation professionnelle ;
- l'inadéquation de la formation au besoin réel des services ;
- le comportement déplorable de la plupart des diplômés des établissements techniques et professionnels qui préfèrent postuler à des emplois dans la fonction publique plutôt que de s'adresser au secteur privé, ou même de s'installer à leur propre compte.

E. L'Enseignement Supérieur

Il est dispensé en grande partie à l'Université ABDOU MOUMOUNI de Niamey dans cinq (5) facultés (Lettres et Sciences Humaines, Sciences de la Santé, Agronomie, Sciences Économiques et Juridiques et Sciences) et une École Normale Supérieure. Cependant, d'autres centres de formation comme l'IFTIC, l'ENA et l'EMIG dispensent ces types d'enseignements. Pour les spécialités qui n'y sont pas encore enseignées, les étudiants sont envoyés dans des Universités ou Instituts étrangers.

En 1993 - 1994 les étudiants nigériens étaient au nombre de 6 041 répartis comme suit :

- | | |
|--------------------------|---------------------|
| - Université de Niamey | 3 747, soit 62,02% |
| - Universités étrangères | 2 294, soit 37,98%. |

L'Université ABDOU MOUMOUNI de Niamey compte également trois instituts spécialisés: l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH), l'Institut de Recherche en Mathématiques (IREM) et Institut de Radio Isotopes (IRI).

F - Diagnostic

Depuis son accession à l'indépendance, Le Niger a toujours accordé à l'éducation une importance de tout premier plan dans sa politique de développement économique et social. Des sacrifices financiers substantiels atteignant jusqu'au 1/5 du budget ont été consentis pour promouvoir le développement du secteur.

Mais, aujourd'hui, les résultats enregistrés sont loin d'être à la hauteur des efforts déployés.

En effet, la situation en matière d'Éducation se caractérise par:

1 - Au plan quantitatif

- Un taux de scolarisation extrêmement bas:
- . dans le primaire il est de 29,5% en 1995 - 1996 et
- . dans le secondaire de 8,8% en 1995 - 1996.

C'est l'un des plus bas d'Afrique et du monde.

- Un taux d'analphabétisme très élevé (plus de 80%).

- Une inéquité d'accès entre garçons et filles, entre régions et entre zones urbaines et zones rurales. En effet, à la rentrée 1995 - 1996 les effectifs féminins ne représentent que 37,5% dans les effectifs scolarisés de l'enseignement primaire. Les taux de scolarisation des régions varient de 95,4% (Communauté Urbaine de Niamey) à 20,8% à Zinder et les zones rurales n'enregistrent qu'un taux de scolarisation de 20,2% contre 51,3% pour les zones urbaines.

2 - Au plan qualitatif

a) Une efficacité interne médiocre se traduisant par:

. des taux de redoublement élevés au niveau primaire: ils sont de 38,7% au CM2 en 1995 - 1996 et varient entre 16 et 25% pour le secondaire;

. de mauvais résultats aux examens: le taux de réussite au CFEPD est de 27% en 1995 - 1996 tandis que le taux moyen d'admission au BEPC est de 39,34%;

. une déperdition alarmante qui met dans la rue 30% des effectifs scolaires;

. des coûts unitaires élevés: en 1995 - 1996 ils ont été estimés à:

* Primaire: 44 581 F/CFA

* Secondaire: 116 784 F/CFA

* Supérieur: 1er et Second Cycle: 808 000 F/CFA

* 3ème cycle: 1 000 000 F/CFA

b) Un très faible rendement externe

L'inadéquation des programmes et des méthodes d'enseignement et leur inadaptation au marché du travail rendent problématique l'insertion des sortants du système éducatif dans le circuit économique.

Deux facteurs principaux ont considérablement réduit l'impact des efforts réalisés. Ils continueront à peser de tout leur poids sur le développement du système éducatif. Ce sont:

- La crise économique

La chute des cours des matières premières, celle de l'uranium en particulier, l'endettement croissant, les effets des aléas climatiques sur la production agricole et sur l'environnement et les erreurs de gestion et de planification ont plongé le pays dans une crise économique sans précédent. La rareté des ressources résultant de cette situation a considérablement limité les possibilités d'investissement dans le secteur, ce qui s'est traduit par une dégradation des contextes et conditions d'apprentissage: insuffisance quantitative et qualitative des installations scolaires, manque de manuels et fournitures scolaires, de petits matériels, de la documentation des maîtres et autres supports pédagogiques; limitation du recrutement des enseignants etc.

- La croissance démographique

La population nigérienne croît au rythme de 3,3% par an. C'est l'un des plus élevés au monde. De plus, elle est très jeune; 49,4% des Nigériens ont moins de 15 ans.

Les conséquences d'un tel poids démographique sur la demande d'éducation sont évidentes.

Dans un tel contexte, le Niger convaincu de ce que le développement économique et social d'un pays est largement tributaire de la qualité de son système d'éducation et de formation, doit rationaliser la gestion et l'utilisation des ressources disponibles de l'éducation, diversifier les sources de financement pour valoriser toutes ses ressources humaines et créer de nouveaux partenariats.

II. LA SITUATION SANITAIRE

A. Rappel des politiques sanitaires

Après l'indépendance en 1960, la politique sanitaire du Niger était axée essentiellement sur la médecine curative individuelle. Le éléments qui sous-tendaient cette politique reposaient sur la gratuité des soins, la faible participation des communautés à la prise en charge de leur santé, la prédominance de la médecine curative et la concentration des infrastructures sanitaires dans les grandes villes et agglomérations au détriment des zones rurales.

Les orientations des années 70 préconisaient une politique sanitaire conséquente mettant l'accent sur une médecine décentralisée, intégrant l'aspect curatif et préventif.

Les années 80 offrent les perspectives d'une politique sanitaire basée sur une médecine globale et intégrante coordonnant les actions préventives, curatives, éducatives et promotionnelles pour toutes les communautés et visant l'autosuffisance sanitaire.

Les années 90 marquent le début des vastes réformes entreprises dans le secteur. La politique sanitaire met désormais l'accent sur la promotion des soins de santé primaires à travers l'initiative de Bamako avec comme stratégies, la décentralisation des services de santé, l'augmentation de la couverture sanitaire, l'accroissement et la gestion efficace des ressources de santé, la formation du personnel, l'offre des soins de qualité, la fourniture des médicaments essentiels génériques, l'organisation de la participation communautaire et le renforcement du partenariat.

B. Couverture sanitaire

* Comme la plupart des pays de la sous-région, le Niger est confronté à de graves problèmes de santé. L'analyse du système sanitaire laisse apparaître une faible couverture sanitaire (32%). En d'autres termes, l'accessibilité physique des formations sanitaires reste très faible (plus de la moitié de la population n'a pas accès aux services de santé). Par ailleurs, les ressources humaines du secteur sanitaire sont quantitativement et qualitativement insuffisantes.

* En termes de ratios, personnel de santé/population, on observe environ:

- 1 médecin pour 36.252 habitants;
- 1 sage-femme pour 3.989 femmes en âge de procréer (15-45 ans);
- 1 infirmier pour 6.488 habitants;
- 1 pharmacien pour 119.633 habitants, et
- 1 chirurgien dentiste pour 645.988 habitants.

La répartition du personnel dans les formations sanitaires des régions révèle que les zones urbaines sont relativement mieux dotées que les zones rurales. Ceci se traduit en partie par les déséquilibres qui existent entre les villes et les campagnes en matière de couverture sanitaire.

C. Situation épidémiologique

La situation épidémiologique du Niger se caractérise par une forte prédominance des maladies infectieuses et parasitaires et des indicateurs démographiques élevés:

- un taux élevé de mortalité (19%₀₀);
- un taux élevé de mortalité infantile (123%₀₀)
- un taux élevé de mortalité infanto-juvénile (318%₀₀)
- un taux élevé de mortalité naturelle (19%₀₀)
- un taux élevé de mortalité maternelle (7%₀₀)
- une faible espérance de vie à la naissance (47,8 ans)

Cette situation est la résultante d'un certain nombre de facteurs dont notamment la pauvreté, la malnutrition, l'insuffisance des équipements sanitaires.

De nombreuses morbidités, toutes plus graves les unes des autres se manifestent couramment sur toute l'étendue du pays. Il s'agit principalement des infections respiratoires, du paludisme, des maladies diarrhéiques, des affections ophtalmologiques, des affections urinaires, de la méningite cérébro-spinale, de la fièvre jaune, du choléra, de la lèpre, des maladies sexuellement transmissibles, de la tuberculose, de la malnutrition et des affections gynéco-obstétricales. Lorsque ces dernières affections se manifestent, l'état de santé du couple mère/enfant constituant 70% de la population demeure préoccupant: la mortalité maternelle est de 7 pour mille (7%₀₀). Elle est l'une des plus élevées au monde. Sur une période de 15 ans (1973 - 1988), quatre (4) grandes étiologies ont été dégagées représentant au total 75% de décès maternels en milieu urbain:

* hémorragie de la délivrance	21%
* ruptures utérines	20%
* infections	18%
* éclampsies	15%.

En zone rurale, les données sont incomplètes. Il a été constaté néanmoins que l'insuffisance de consultations pré-natales et les accouchements non assistés sont parmi les principaux facteurs qui font courir sur la mère nigérienne de sérieux risques de décès par hémorragie, ruptures utérines, infections et éclampsies. 54.654 cas, soit environ 5 sujets sur 1000 habitants ont fait une affection urinaire.

III. LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LA PROMOTION DE LA FEMME ET LA PROTECTION DE L'ENFANT

A.Situation de la femme

Au Niger également, la misère touche particulièrement les femmes qui représentent plus de la moitié de la population totale (50,3%) selon le recensement général de 1988. La majorité vit en milieu rural: 82%. En plus des tâches domestiques qu'elles effectuent (puisage de l'eau, ramassage de bois, préparation des repas, rôle de mère) les femmes prennent part à toutes les activités socio-économiques (agriculture, élevage, artisanat, petit commerce). Elles y consacrent 16 à 18 heures par jour. La main-d'œuvre féminine représentait en 1989, 47% de la main œuvre totale, tous secteurs confondus (primaire, secondaire et tertiaire).

Cependant, tous ses efforts sont mal rémunérés, sous-évalués et certains même non comptabilisés: seules 6,6% des femmes sont considérées comme actives contre 81,4% des hommes. A cela s'ajoutent des difficultés d'ordre :

1°) Sanitaire

- . Accès difficile aux formations sanitaires (32% de couverture sanitaire)
- . Indice de fécondité 7 à 8 enfants (taux le plus élevé du monde)
- . 1 sage-femme pour 1857 accouchements
- . Taux de mortalité maternelle 7% (taux le plus élevé du monde)
- . Espérance de vie 49 ans contre une moyenne africaine de 53 ans

2°) Économique:

Une insuffisance de moyens financiers : sur les 63% des Nigériens vivant en dessous du seuil de la pauvreté 73% sont des femmes chefs de ménage et " autres inactifs ". De plus, les femmes évoluent dans le secteur informel ce qui n'est pas sans contraintes car elles éprouvent de nombreuses difficultés relatives à l'obtention de crédit.

En matière d'hydraulique villageoise et pastorale, le taux de couverture est estimé à 49% à la fin de 1995. Étant le maillon principal de l'approvisionnement en eau, la femme nigérienne ressent beaucoup cette insuffisance qui a des conséquences sur son emploi de temps et sa santé.

3°) Socio-culturel :

Les statuts sociaux défavorables et certaines pratiques culturelles maintiennent la femme dans un état de soumission. La non ratification de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et la non adoption du code de la famille, font que la majorité des femmes méconnaissent leurs droits et devoirs.

4°) Éducationnel:

. l'analphabétisme chronique des femmes concerne (91% contre 82% pour les hommes),
. le taux de scolarisation est de 29% au Niger. On constate une disparité entre le milieu rural et le milieu urbain. Le milieu rural qui représente 85% de la population totale ne compte que 15% de taux de scolarisation. La proportion des jeunes filles est de 36% des effectifs scolaires dont 29% arrivent au secondaire pour l'enseignement général, 9% pour l'enseignement technique et 1% au supérieur. Le phénomène de déperdition est occasionné par les faits suivants:

Mariages précoces

Surcharges des travaux domestiques des femmes

Influence de l'islam

Pauvreté

Insuffisance des structures de formation professionnelle

Inadaptation du système scolaire

Éloignement des écoles etc.

Face à la situation préoccupante des femmes, des actions ont été entreprises sur les plans national et international.

B. Situation de l'Enfant

Selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé au Niger (EDSN 1992), près d'un enfant de moins de 5 ans sur trois souffre de sous-nutrition chronique dont près de la moitié sous une forme sévère. Et à 2,3 ans, un enfant sur deux connaît un retard de croissance et un enfant de 12-23 mois sur trois est émacié, c'est-à-dire atteint de sous-nutrition aiguë. Une femme enceinte aussi sur trois est anémie.

Les enfants domestiques ou des aides-familiaux, les surveillants et laveurs de véhicules, les cireurs de chaussures et coupeurs d'ongles comptent aussi par les jeunes nigériens dont la situation est précaire.

IV - LA JEUNESSE

La jeunesse nigérienne connaît depuis quelques années la crise la plus grave. Il s'agit d'une crise multidimensionnelle caractérisée notamment par la pauvreté, le chômage, la mendicité, la prostitution, l'analphabétisme (70%)², l'ignorance, les maladies etc.

L'une des conséquences majeures de cette crise est l'exode rural généralisé et massif des jeunes (environ 20% avaient changé de résidence entre 1988 et 1992) qui fragilise les communautés villageoises et accentue la promiscuité dans les centres urbains.

Sur le plan scolaire et universitaire, l'inadaptation du système d'enseignement et de formation engendre une très forte déperdition en cours de cycle (seuls 15% des effectifs du cours d'initiation arrivent en classe de terminale) ainsi que des difficultés grandissantes d'insertion socio-économique des jeunes.

Les jeunes, dans leur ensemble, sont insuffisamment impliqués dans le processus d'identification, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions déterminant l'avenir de la Communauté.

Cette situation défavorable aux jeunes est exacerbée par une sécheresse financière sans précédent qui réduit considérablement leurs initiatives et leurs espoirs légitimes d'accès au crédit.

Même dans leurs aspirations à des loisirs sains, les jeunes nigériens se trouvent confrontés à une absence totale de politique de l'État en la matière.

Par ailleurs, les jeunes payent le tribut le plus lourd aux maladies sexuellement transmissibles (MST), au Sida et à la toxicomanie, essentiellement du fait d'une insuffisance de sensibilisation.

Face à cette situation et à la faveur de la démocratisation de la vie publique, la jeunesse nigérienne éprouve de plus en plus le besoin de se regrouper et de se constituer en associations dans l'espoir de résoudre ses problèmes.

Malheureusement, l'insuffisance de l'encadrement et la méconnaissance, par la plupart des jeunes, du fonctionnement du mouvement associatif, limitent la portée de leurs initiatives.

Cependant, ce sombre tableau cache des réalisations et des potentialités qui, judicieusement mises à profit, permettraient de relever les défis de la bataille pour le développement. Il s'agit entre autres de :

- l'existence d'une réelle volonté politique,
- la jeunesse de la population;
- la disponibilité des cadres du département ministériel,
- l'existence d'infrastructures dont la répartition spatiale est enviable en Afrique sub-saharienne.

Le développement économique et social à moyen et long terme, qui a pour corollaire une amélioration sensible du niveau de vie des populations, passe par une maîtrise réelle de ces différentes contraintes précitées.

Comme toute nation, le Niger a besoin de la force vive que constituent les jeunes pour relever les défis de développement qui se dressent devant lui.

V - SITUATION DE L'EMPLOI

La situation de l'emploi dans notre pays se caractérise par :

- un déséquilibre profond entre la demande et l'offre d'emplois ;
- un déséquilibre structurel entre les types de formations et les besoins des unités de production en main-d'œuvre qualifiée ;
- une réduction drastique des possibilités d'emploi, donc d'embauches nouvelles à cause des difficultés financières importantes auxquelles sont confrontées les entreprises et l'État;
- un gonflement du chômage et du sous-emploi favorisé par :
 - * les multiples fermetures d'entreprises accompagnées de licenciements massifs de travailleurs ;
 - * l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre important de jeunes ruraux à la recherche d'une occupation complémentaire et de jeunes diplômés sans expérience professionnelle à la recherche d'un premier emploi ;
 - * les licenciements rendus plus fréquents par les difficultés économiques que rencontrent les entreprises.

S'agissant de la formation professionnelle, la situation n'est pas des meilleures.

En effet, son épanouissement est entravé par des difficultés de tous ordres dont notamment:

- l'absence d'une politique nationale de formation professionnelle qui définirait clairement les objectifs et les moyens de les atteindre ;
- l'absence d'un cadre juridique et institutionnel approprié : loi-cadre sur la formation professionnelle, réglementation de la formation continue, fonds de développement de la formation professionnelle etc. ;
- l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines et financières dans les centres de formation ainsi qu'au niveau central ;
- l'insuffisance et, dans certains cas, l'obsolescence des équipements immobilisés et des documentations techniques et pédagogiques ;

- l'absence d'un cadre de concertation avec les partenaires de la formation professionnelle ;
- la multiplicité des tutelles qui pose des problèmes de coordination des actions de formation.

VI - AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE : HABITAT, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET ÉLECTRICITÉ

L'habitat tant en milieu urbain qu'en milieu rural mérite une attention particulière. Se loger décemment fait partie des besoins prioritaires de chaque individu. La demande de logement s'est rapidement accrue ces dernières années au Niger, à cause notamment de la croissance démographique et de l'accélération du phénomène d'urbanisation. La situation est d'autant plus préoccupante que les conditions minimales en matière d'assainissement et de fournitures d'infrastructures et d'équipements de base (eau, viabilisation) ne sont pas non plus remplies.

A - L'habitat

La situation de l'habitat se caractérise par une insuffisance de l'offre de logements dans les centres urbains, face à une très forte demande. On estime qu'il faut 5.000 logements par an pour faire face aux besoins de la population dans la seule ville de Niamey. Sur le plan qualitatif on assiste à une précarité du logement et très peu de nigériens sont propriétaires. En effet, plus de 50% sont locataires et environ 24% (logés gratuitement et les squatters) sont dans une situation instable. Le problème se pose avec plus d'acuité dans la ville de Niamey. Les principales villes de l'intérieur emboîtent le pas à la tendance de la capitale.

La précarité de l'habitat est encore plus importante dans les zones rurales ; elle se manifeste par la nature des matériaux de construction tirés essentiellement du milieu naturel local (nattes, tiges de mil, bois, branchages, paille et banco). Cette situation est aggravée par la faiblesse des revenus et d'éventuelles catastrophes (incendies, inondations).

Dans le monde rural, aucun dispositif de reconstruction des habitations dévastées n'existe avant 1994. Celui qui a été mis en place à travers le Système d'Alerte Précoce rencontre de sérieux problèmes, faute de financement.

A propos des logements locatifs, il a fallu attendre l'année 1996 pour voir le pays se doter d'un code des baux à loyer dont les textes d'application sont en cours d'adoption.

B - Eau potable et assainissement

Les indicateurs de base du secteur eau potable et assainissement montrent que, malgré les efforts déployés depuis les années 1980, avec notamment la réalisation de près de 17 000 points d'eau modernes, l'extension du réseau de collecte des eaux des pluies (plus de 100 km) et la construction des rues pavées, à peine la moitié des besoins sont satisfaits. En effet le taux de couverture théorique des besoins en eau potable est de 54% pour les populations rurales et de 60% pour les populations urbaines. Le taux de couverture de traitement des excréments est de seulement 4% en milieu rural et 69% en milieu urbain. La couverture des services de l'assainissement est de l'ordre de 15%.

Les causes de cette situation dans le domaine de l'alimentation en eau potable ont été déjà présentées. En ce qui concerne l'assainissement la situation résulte en grande partie de l'absence de coordination entre les différentes structures impliquées dans le secteur, de l'insuffisante implication des populations, de l'environnement et des conditions climatiques difficiles, ainsi que des ressources financières limitées mises à la disposition du secteur de même que l'absence d'une politique nationale en la matière³.

Cette seconde partie du document est consacrée aux secteurs qui sont censés servir d'appui aux activités économiques et sociales. Il s'agit de l'administration, du secteur privé, des infrastructures, de la culture et de la communication.

DEUXIEME PARTIE

LES APPUIS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

CHAPITRE PREMIER - L'ADMINISTRATION

I - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La mise en place d'une administration au service du développement a constitué le souci majeur des gouvernements successifs nigériens depuis l'accession du pays à l'indépendance. Depuis 1964, de nombreuses réformes tendant à préciser la responsabilité des agents publics dans le développement économique et social, à normaliser les structures et les procédures, et à définir le cadre de participation des populations au processus de développement ont été initiées. Elles ont permis, au niveau des départements et des arrondissements, une déconcentration des structures mais sans un transfert effectif du pouvoir de décision.

Les efforts de réforme engagés depuis 1983 ont permis de rationaliser les cadres formels de l'administration, mais ils n'ont pas fondamentalement contribué à améliorer son fonctionnement interne. Le système administratif a été et demeure caractérisé par :

- un centralisme excessif du pouvoir de décision et des ressources (humaines, financières et matérielles);
- un manque de rendement et de transparence;
- une lenteur dans l'exécution des activités et dans la prise de décision;
- un cloisonnement des services;
- une mauvaise circulation de l'information et
- une non participation des populations à la gestion des affaires publiques et de l'espace national.

Il en résulte que le rôle de l'administration, ses méthodes d'action, son emprise sur la société sont de plus en plus remis en cause. En utilisant plus de 60% du budget national pour son fonctionnement interne, les considérations liées à son coût tendent à polariser les esprits.

Démobilisée par une instabilité politique depuis 1991, l'administration ne joue plus son rôle de moteur de développement, c'est-à-dire une administration tournée vers la promotion et la coordination des actions de développement, une administration apte à formuler des politiques cohérentes s'appuyant sur les contraintes et les potentialités existantes, une administration capable de mobiliser la population en vue de sa participation effective aux actions de développement et à leur gestion.

Les administrations centrales et déconcentrées connaissent aujourd'hui les problèmes ci-après qui constituent des obstacles majeurs à la mise en place d'une bonne administration. Ce sont :

1 - Administration centrale et déconcentrée

La propension à recomposer perpétuellement les départements ministériels sur la base de critères non objectifs entraînant des coûts importants de gestion, de nombreux transferts d'archives et des pertes subséquentes de la mémoire et du professionnalisme ainsi que les risques de chevauchement et des conflits de compétences perturbent considérablement le fonctionnement de cette administration que caractérisent par ailleurs :

- la politisation de l'administration entraînant la très grande mobilité des cadres au rythme des changements politiques ;
- la faible performance des administrations de missions par manque de moyens et d'appui politique ;
- l'absence d'obligation de résultats et de tableaux de bord ;
- la carence des structures formelles de concertation avec les opérateurs économiques, les syndicats, les associations et d'une manière générale avec la société civile ;
- la trop faible propension à déléguer les pouvoirs et à responsabiliser les Secrétaires Généraux, les Directeurs techniques et Chefs de service, ce qui nuit considérablement au sens de responsabilité et à l'efficacité de l'action administrative ;
- la non effectivité de la déconcentration des pouvoirs au profit de l'Administration déconcentrée; l'inefficacité de celle-ci se trouve encore aggravée par la mainmise des administrations centrales ministérielles sur les services extérieurs;
- l'absence de textes clairs définissant les rapports entre les collectivités territoriales de type traditionnel (sultanats, provinces, cantons, groupes et tribus, villages) et l'administration moderne;

2 - Administration décentralisée

- Collectivités Territoriales

Aux termes de la loi N° 64-023 du 17 Juillet 1964 les Collectivités Territoriales sont constituées par les Arrondissements et les Communes. Il est évident que la décentralisation territoriale constitue l'une des pièces maîtresses de la promotion d'une bonne gouvernance. En effet, lorsqu'elle est réussie, elle constitue la meilleure école pour l'apprentissage de la démocratie, la prise de conscience de l'intérêt général et le respect des biens collectifs, la conception et la programmation des actions de développement, la mise en valeur optimale des potentialités locales. Or, en la matière, il y a lieu de déplorer les dysfonctionnements suivants :

- manque de définition claire et de répartition des compétences entre l'État et les Collectivités ;
- absence de responsabilisation effective des organes des collectivités ;
- non prise en considération des réalités socio-historiques dans le découpage territorial, s'ajoutant à la trop grande étendue des arrondissements et le maintien des postes administratifs.

En résumé, les collectivités territoriales demeurent des entités d'exécution des décisions prises par l'administration centrale, à l'endroit desquelles les populations ne se sentent nullement concernées, d'où la perte des effets bénéfiques qu'on en était en droit d'attendre.

Les nouveaux textes sur la décentralisation à savoir la loi n° 96-005 et la loi n° 96-006, toutes deux du 6 Février 1996, comportent en principe, la solution du dimensionnement des entités décentralisées, de prise en compte des réalités socio-historiques et d'autonomie des organes locaux. Mais, en réalité, ces textes demeurent eux-mêmes insuffisants dans la mesure où ils n'accordent pas encore aux collectivités territoriales le pouvoir d'exécuter, de manière autonome, certaines activités à leur profit propre.

La mise en place d'une collectivité communale vise à consacrer non pas l'existence d'un pouvoir local, ni l'autonomie d'un groupe social, mais permettre, à celle-ci l'autonomisation de certaines activités dans un champ territorial donné dans lequel il lui attribue la personnalité. Aussi, la mise en place effective de ces entités et de leurs organes reste un problème encore entier.

- Établissements publics, sociétés d'État et sociétés d'économie mixte

La création d'établissements publics (administratifs, industriels ou commerciaux, professionnels), de sociétés en propriété exclusive et de sociétés anonymes d'économie mixte, constitue l'ensemble des formes juridiques permettant à l'État central ou à une collectivité territoriale de déconcentrer une activité spécifique de service public ou de gérer plus efficacement une activité économique.

Pareilles institutions sont pratiquement inexistantes dans les communes et les arrondissements nonobstant, quelques timides expériences en matière de gestion des marchés, des gares routières et bientôt des transports urbains.

Dans tous les cas, l'incohérence, voire le chevauchement entre la tutelle du ministère sectoriel et la tutelle de celui des Finances, dont souvent l'entreprise fait les frais, conduit à s'interroger sur le type de tutelle apte à concilier le souci d'autonomie et de responsabilisation de l'entreprise avec le souci de préserver l'intérêt général.

Il en a résulté généralement des gestions laxistes, voire irresponsables, qui généraient des charges financières très importantes (subventions ou exonération d'impôts) pour l'État plutôt que de lui rapporter des ressources supplémentaires.

II - LE SYSTÈME JUDICIAIRE

Si le système judiciaire nigérien n'a pas suffisamment accompli les missions qui lui sont assignées eu égard à l'éclosion des libertés, cela est dû à l'insuffisance notoire et chronique des moyens humains et matériels de fonctionnement mis à sa disposition depuis l'indépendance.

Le budget alloué au Ministère de la Justice représentait moins de 1% du budget national.

L'arsenal judiciaire du pays du fait sans doute de son origine étrangère est mal adapté aux réalités socio-culturelles. En outre, il est non seulement incomplet mais comporte de nombreuses lacunes. Les textes sont souvent exprimés dans un langage peu accessible aux Nigériens et les règles de procédures, complexes et peu appropriées. La mauvaise codification et l'insuffisance de vulgarisation rendent le dispositif juridique nigérien inaccessible et posent des limites à sa bonne application. Cette situation est due à l'insuffisance de la formation du personnel, à la précarité des moyens de travail, à la carence dans la diffusion du droit, à l'inexécution de certaines décisions de la modernisation de l'administration, considérées comme des défis majeurs à relever. Ce qui ne peut se concevoir que grâce à l'existence d'une législation conséquente et suffisante, et au respect de son application.

L'instauration et la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, l'émergence d'un système démocratique viable, le développement économique et social exigent le renforcement des capacités de la justice dans les domaines suivants: la redéfinition de la carte judiciaire, la formation du personnel, l'accroissement des moyens matériels et finan-

ciens, la réforme des procédures pénales, civiles et sociales, la réactualisation des textes législatifs et réglementaires en fonction des réalités économiques, sociales et culturelles et des exigences de l'Etat de droit, la mise en place de structures nationales et locales chargées de la vulgarisation et de la diffusion des textes, le renforcement de la magistrature qui implique une formation de qualité des personnels judiciaires (magistrats, greffiers, auxiliaires de justice), la valorisation de leur carrière et la mise à la disposition des tribunaux des moyens de fonctionnement suffisants.

III - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Une bonne gestion des ressources de la fonction publique doit conduire à un accroissement de la productivité et de l'efficacité des services publics. Or, on constate que la gestion des personnels de la fonction publique nigérienne présente de nombreuses insuffisances qui réduisent la portée et la qualité de l'action administrative.

L'une de ces insuffisances la plus noire est le manque de mécanisme rationnel de détermination de ses besoins. En effet, le Ministère de la Fonction Publique n'est pas en mesure, aujourd'hui, de produire une liste des emplois et des postes nécessaires, éléments pourtant indispensables à la maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Néanmoins, tout permet de dire, qu'en ce qui concerne les effectifs des personnels, on ne peut à proprement parler de pléthore au regard, en tout cas, de l'encadrement administratif : celui-ci n'est que de 4 à 5 fonctionnaires pour mille habitants et les indicateurs du Niger en matière de santé et d'éducation sont parmi les plus faibles du monde.

Il se pose par contre un problème de maîtrise de leur évolution : jusqu'en 1995, le recrutement à la fonction publique ne fait référence à aucun besoin des services, tous les diplômés étant systématiquement recrutés. Les mises en formation, dans la plupart des cas, ne s'inscrivent pas dans un plan d'ensemble, mais visent essentiellement à répondre à la promotion des agents.

Il résulte de ces deux situations un triple déséquilibre :

- une inadéquation entre la localisation des effectifs et les besoins des services publics notamment dans les secteurs prioritaires comme la Santé où Niamey, la capitale compte 50% des Médecins, 40% des Sages-femmes et 30% des infirmiers, pour une population d'environ 400 mille habitants, soit 5% de la population totale ;
- déséquilibre entre les différentes catégories d'agents de l'Etat: la répartition cadres supérieurs (A), cadres moyens (B et C) et cadres d'exécution (D, E et Auxiliaires) est passée respectivement de 5%, 30%, 65%, en 1982 à 17%; 44% et 38% en 1995 ;
- inadéquation entre la masse salariale et les ressources financières internes: les dépenses de personnel absorbent quelquefois plus de 80% des recettes budgétaires de l'Etat.

L'ampleur des conséquences liées à cette situation a amené les autorités à se fixer désormais un plafond de masse salariale: l'objectif poursuivi est de ramener celle-ci de plus de 80% à 40% environ des recettes internes d'ici 1998.

Les autorités ont en outre, depuis 1995, rendu systématique le concours d'entrée dans la fonction publique et limité au nombre des postes budgétaires ouverts à cet effet, le nombre des agents à recruter annuellement.

L'efficacité d'une administration dépend aussi du système mis en place pour faire circuler l'information. En matière de gestion des ressources humaines, le dossier individuel du personnel constitue une source précieuse d'information sur la carrière des agents. Il est constitué et archivé au niveau du MFP/T/E et dans les services du personnel des ministères techniques.

La gestion des dossiers du personnel souffre encore de nombreuses insuffisances malgré quelques timides actions de recyclage du personnel menées en 1993 par le Ministère.

Actuellement, les cadres disponibles au MFP/T/E et aux DAAF des Ministères, chargés de la gestion des ressources humaines sont surtout qualifiés en administration et législation en matière de fonction publique, de sorte que dans l'accomplissement des tâches de gestion des Ressources Humaines, seule la dimension juridique et administrative est couverte, les dimensions économique, financière et informatique étant presque ignorées.

C'est en vue d'atténuer cette situation que le MFP/T/E a, depuis 1987 appuyé les Services de personnel de certains Ministères et Préfectures par la mise à leur disposition de personnel compétent et l'organisation de séminaires de perfectionnement au profit de Chefs de personnel. Mais l'extrême mobilité des agents, la modicité des moyens mis à la disposition du MFP/T/E et l'absence d'un statut de gestionnaires de personnel n'ont pas permis la constitution d'une expertise pérenne suffisante.

Au niveau de la formation professionnelle, le Niger est confronté à de multiples obstacles :

- l'absence d'une politique spécifique concernant la formation professionnelle;
- l'inadéquation de la formation aux besoins réels des services;
- le comportement déplorable de la plupart des diplômés des établissements techniques et professionnels qui préfèrent postuler des emplois dans la fonction publique plutôt que de s'adresser au secteur privé, ou même de s'installer à leur propre compte.

CHAPITRE DEUXIÈME - RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

I - ÉVOLUTION DU SECTEUR

Dès 1960, l'État a progressivement mis en place un secteur public qui aurait dû être le moteur du développement. Dans un premier temps, ce secteur a pris en main l'essentiel des activités du secteur moderne: service public, secteurs stratégiques mais aussi contribution à l'économie productive.

Ce secteur public a cependant toujours coexisté avec le secteur privé, ce dernier a d'ailleurs connu un développement très rapide durant la période du boom de l'uranium. En 1981, le secteur privé produisait près des trois quarts de la valeur ajoutée du secteur moderne hors uranium. A partir de 1982, devant la crise financière généralisée du secteur public, l'État s'est engagé dans une politique de libéralisation. Le secteur public est restructuré et doit se limiter, à terme, aux seules entreprises stratégiques viables.

Cependant, la crise économique frappe bien davantage encore le secteur privé. Entre 1981 et 1988, la valeur ajoutée du secteur privé a baissé de moitié en valeur courante alors que celle du secteur public progressait (de 8% si l'on inclut le secteur uranifère, de 55% dans le cas contraire), du fait du développement des services publics. En 1988, le secteur privé ne représentait plus que 45% du secteur moderne hors uranium.

En toute logique, un désengagement progressif de l'État de l'économie devrait se faire au profit du secteur privé. Cela n'a pas été le cas. On a en effet assisté à une stagnation, pour ne pas dire une régression, du secteur privé moderne, malgré le dispositif d'appui qui comprend une vingtaine de structures. Ces structures et leurs prestations sont apparues inadaptées aux préoccupations des organisations socio-professionnelles et aux demandes du secteur privé.

Malgré la volonté de l'État de se désengager de certaines activités économiques, on constate qu'il n'a pas pu, ou n'a pas su, créer un environnement économique capable de favoriser sa relève par le privé. On note cependant que certaines rigidités, relatives notamment au marché de l'emploi et aux prix de la plupart des produits ont disparu.

En outre, les obstacles au processus d'entrée-sortie des entreprises de l'économie (faible application des lois sur les faillites et les liquidations), les lourdeurs administratives et les coûts des transactions ont eu des effets pervers sur le développement du secteur privé.

II - DIAGNOSTIC DU SECTEUR PRIVÉ NIGÉRIEN

Le dispositif d'appui au secteur privé regroupe une vingtaine de structures. Ces structures ont été créées pour apporter une assistance au secteur dans le domaine de la formation, de la gestion et du financement. Elles devraient également jouer un rôle important dans le cadre de la redéfinition des politiques économiques car elles sont censées défendre le point de vue de leurs adhérents. Cependant, force est de constater aujourd'hui qu'elles ne jouent pas pleinement leur rôle et sont donc très peu consultées par le Gouvernement lorsqu'il est amené à prendre des décisions à caractère économique, financier et commercial.

La Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger (CCAIAN) dont la mission consiste à apporter aux entreprises du secteur privé les appuis nécessaires dans les domaines de l'information, de l'encadrement, de la promotion et de la formation, n'arrive pas à jouer son rôle en raison de la faiblesse de ses moyens matériels, financiers et humains et de son caractère étatique car dépendant étroitement du Ministère chargé du Commerce jusqu'en décembre 1995. C'est conscient de cela que l'État :

- a créé une nouvelle catégorie d'établissements publics dénommés "Établissements Publics à caractère Professionnel"(EPP) par la loi n° 95-017 du 8 Décembre 1995;
- a érigé la CCAIAN en EPP par loi n° 95-018, celle-ci disposant d'une grande autonomie vis-à-vis de l'État, notamment par la possibilité qui lui est donnée de choisir librement ses dirigeants.

Cette autonomie doit maintenant être concrétisée par la mise en place rapide de nouveaux organes élus qui pourraient alors s'atteler à la redynamisation de l'institution par la définition de nouvelles orientations et la mise en place d'une structure opérationnelle.

Sur un tout autre plan, le dispositif d'encadrement du secteur privé est marqué par un foisonnement de structures, leur inadéquation par rapport aux préoccupations des organisations socioprofessionnelles partenaires de la Chambre de Commerce. L'inadaptation des prestations aux demandes de certaines organisations membres, l'absence d'une répartition claire des missions entre l'État et le privé, l'insuffisance et le caractère instable des ressources financières dont l'utilisation est orientée vers le fonctionnement, l'inadéquation des ressources humaines disponibles par rapport au profil souhaité, l'inadaptation du programme de formation des structures d'appui expliquant ainsi les difficultés de placement des diplômés sont autant d'éléments aux effets délétères sur le système actuel.

III - MÉCANISME DE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

La collecte, la distribution de l'épargne et du crédit et des moyens de paiement sont assurés au Niger par une gamme variée d'institutions, d'importance variable qui animent des circuits spécifiques: les banques commerciales, les établisse-

ments financiers et le système de financement décentralisé dont la composante principale est constituée par le réseau des caisses populaires d'épargne et de crédit.

Le système bancaire nigérien est étroit et relativement instable. Il comportait en effet, en 1990, sept banques et deux établissements financiers. Aujourd'hui, cinq banques et un établissement financier sont en activité. Il s'agit de la BALINEX, de la BIA-NIGER, de la BOA, de la SONIBANK et du CRÉDIT DU NIGER.

Entre 1990 et 1995, quelques faits majeurs ont marqué l'évolution du système avec la disparition de certaines entités: la BDRN, la BCC et la Caisse d'Épargne ont été liquidées ou ont cessé leurs activités. Ce qui a contribué, en plus de la crise que traverse l'ensemble de l'économie, à une contraction de l'activité du système bancaire dont le bilan global passe de 216 milliards de F CFA en 1990 à 104 milliards en 1995.

Les banques et établissements financiers en activité, à l'exception du Crédit du Niger (financement de l'habitat), ne sont pas spécialisés. Ils animent l'ensemble du système à travers les relations qui impliquent une clientèle variée. Les produits offerts restent toutefois classiques et peu diversifiés: dépôt à vue, à terme et compte d'épargne sur livret. C'est dire qu'en matière de financements spécifiques, en particulier d'opérations de développement (notamment les infrastructures socio-économiques du pays), de soutien à l'initiative dans l'entrepreneuriat (capital risque) et d'investissement agricole, le système financier nigérien comporte actuellement de graves lacunes que les autorités monétaires et le secteur privé devraient s'atteler à combler en tenant compte des expériences passées.

L'Agence de Financement et d'Encouragement de la Libre Entreprise au Niger (AFELEN), intervient également dans le financement du secteur privé.

Les crédits à l'économie restent très faibles. Au niveau de la répartition des crédits, le secteur commercial consomme plus de 50% du financement bancaire de l'économie. Ce qui dénote la persistance, chez les banquiers, d'habitudes de financement que les événements majeurs de politique monétaire et financière qui se sont produits depuis 1990 ne semblent pas avoir infléchies.

IV - LES RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIQUES

Depuis son accession à l'indépendance, le Niger a opté pour un système d'éducation de base. Cette option produit aujourd'hui des chômeurs diplômés sans avoir d'une part permis la formation, en nombre suffisant, d'ouvriers qualifiés et d'agents de maîtrise et d'autre part, réduit de manière significative la grande masse analphabète (86%).

Les programmes mis en œuvre par l'École Nationale d'Administration et l'Université ABDOU MOUMOUNI qui étaient jusqu'à une époque récente, les principaux centres de formation professionnelle du monde des affaires au Niger, n'accordent que peu d'importance à la gestion des affaires.

Dans les écoles professionnelles proprement dites, les lycées techniques ou autres centres de formation de cycle court, généralement d'ailleurs mal équipés, on constate un manque de formation d'ouvriers qualifiés dans les branches nécessaires à l'économie.

Au plan des technologies, le Niger ne dispose pas de technologie propre. Ce qui lui impose d'importer l'essentiel des techniques utilisées et pose l'épineuse question du choix et de la maîtrise technologique.

V - L'ORGANISATION DU MARCHE

La demande solvable est réduite au Niger par la prépondérance de l'économie de subsistance.

Le marché nigérien est caractérisé par la prédominance du secteur informel qui reste peu organisé.

En outre, le **nombre d'habitants (9 millions en 1996)**, la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs, la concurrence des importations par rapport aux productions locales et la fraude qui sévit le long des frontières particulièrement avec le Nigéria, font que le secteur privé nigérien dispose d'un marché intérieur très réduit.

VI - ATOUTS ET CONTRAINTES DU SECTEUR PRIVE

Malgré l'existence de certaines contraintes, plusieurs raisons militent en faveur de l'investissement au Niger.

A - Les atouts:

Les facteurs favorables à la réalisation des investissements au Niger par le secteur privé sont multiples :

- la mise en place d'un système démocratique créant un climat de stabilité favorable à la sécurité des investissements;
- l'adoption par le gouvernement d'une politique non équivoque de libéralisation de l'économie et d'incitation en faveur du secteur privé ;
- l'existence de potentialités et opportunités non encore exploitées dans plusieurs secteurs de l'économie;
- l'existence avec le Nigéria de débouchés importants (plus de 100 millions de consommateurs) et d'importants segments de marchés à explorer ;

fonctionnement des structures de l'Office n'a pas donné les résultats escomptés. le contrat programme ORTN/État qui constitue le cadre juridique des dispositions prévues sur le plan de réhabilitation n'a pas atteint son objectif.

3 - Les télécommunications

La politique de développement économique et social du Niger met l'accent sur le désenclavement des villes et des villages. Il n'est donc pas surprenant que les télécommunications soient apparues comme un moyen de communication, un facteur d'intégration et un outil de développement.

Le Niger se trouve à une phase cruciale du développement des services de télécommunication. Depuis plusieurs années, l'administration nigérienne des télécommunications a consenti un effort considérable visant l'extension et la modernisation de son réseau national. Cet effort a conduit à une croissance substantielle de la desserte, principalement dans la capitale et les autres villes importantes du pays. Le rythme de croissance des services téléphoniques était au niveau national déjà significatif et a atteint 11% an (période 1981-1984). Cependant, malgré l'effort consenti, la densité téléphonique de 0,13 LP/100 habitants est de beaucoup en deçà de celle de plusieurs pays de la sous-région et reste disproportionnée par rapport au PIB/habitant.

B - Environnement institutionnel et juridique

1 - Environnement institutionnel

Le secteur des postes et télécommunications au Niger a été restructuré et cette restructuration a abouti à la création de deux (2) entités autonomes à savoir :

- l'Office National des Postes et de l'Épargne (ONPE) et
- la Société Nigérienne des Télécommunications (SONITEL).

Un organe de réglementation du secteur des PTT a été créé depuis 1996.

Dans le domaine de la communication, il existe une Direction de la Communication et un Conseil Supérieur de la Communication (CSC) qui a pour rôle de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse, ainsi que de défendre le libre accès aux sources d'information et de la documentation.

Dans le domaine de la culture, une Direction de la Culture assure la promotion, la création artistique et littéraire, la diffusion culturelle ainsi que les échanges culturels au plan national et international.

2 - Environnement juridique

Dans le domaine des télécommunications, le secteur est régi par l'ordonnance n° 96-03 du 11 Juin 1996, portant réglementation des télécommunications au Niger. Quant au secteur postal, il est régi par l'ordonnance n° 86-028 du 6 Juin 1996, portant création d'un EPIC dénommé Office National de la Poste et de l'Épargne (ONPE) et du décret n° 96-190/PCSN/MCC du 6 Juin portant approbation des statuts de l'ONPE.

Dans le domaine de la communication, le secteur est régi par la loi n° 97-25 du 18 juillet 1997, portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) et la loi n° 97-26 du 18 juillet 1997, portant régime de la liberté de presse.

Dans le domaine de la culture plusieurs textes législatifs ont été pris pour la protection du patrimoine culturel, les artistes et les auteurs compositeurs.

C - Les atouts et les contraintes majeures du secteur

1 - Les atouts :

- réseau de télécommunication vaste;
- personnel ayant des compétences dans le domaine de la gestion technique;
- endettement relativement faible et ouverture du marché aux privés à une libre concurrence.

2 - Les contraintes

- réseau de télécommunications saturé, peu fiable;
- le plus faible parc de LP de la sous-région;
- nombreuses demandes de la clientèle insatisfaites;
- taux de productivité faible comparé à celui des pays de la sous-région;
- taux de recouvrement faible;
- ressources insuffisantes pour promouvoir l'investissement et système de gestion administrative très lourd et inadapté.

CHAPITRE QUATRIÈME - LES TRANSPORTS**I - LES TRANSPORTS**

Le Niger est un pays continental et vaste, où les distances d'un point cardinal à l'autre sont particulièrement longues. On y compte en effet 2000 km d'Est en Ouest et 1500 du Nord au Sud du pays dont, par ailleurs, le point le plus proche de la mer se trouve à plus de 600 km de l'Atlantique.

Du fait de cette situation, les transports jouent un rôle important dans le développement économique et social du pays en tant que facteur d'échanges. Le système de transports internationaux et intérieurs s'articule principalement autour de cinq (5) modes:

- le transport routier (le plus important)
- le transport aérien;
- le transport fluvial;
- le transport maritime;
- le transport ferroviaire.

Le Bénin, le Togo et le Nigéria sont les principaux pays de transit pour les produits à destination ou en provenance d'autre mer. La Côte d'Ivoire et l'Algérie offrent également des possibilités d'accès à la mer.

II - DIAGNOSTIC DU TRANSPORT**A - La demande de transport**

La crise économique que connaît le pays ces dernières années a engendré une réduction de la demande de transport de marchandises. Les échanges intérieurs étant peu développés, les transports de marchandises sont réalisés essentiellement avec l'extérieur.

Les sociétés minières (SOMAIR, COMINAK) sont les principaux demandeurs des services de transport.

B - L'offre des transports**1 - Transport routier:**

En 1996 le parc de véhicules de transport est estimé à près de 2 750 véhicules, tous types confondus (ensembles articulés pour le transport des marchandises diverses, camions citerne pour le transport des hydrocarbures, camions de transport de marchandises, du bois et des carrières, bus, mini-bus et taxis-brousse pour le transport des passagers).

L'offre paraît être en surcapacité, mais en réalité le parc est âgé et vétuste.

La profession de transport routier est constituée d'une part, d'un secteur moderne avec quelques sociétés telle que la SNTN et d'autre part, d'un secteur informel avec les transporteurs particuliers (artisans - transporteurs pour la plupart) regroupés au sein d'un syndicat.

Dans le souci d'améliorer la qualité du service en matière de transport routier et de former les conducteurs en matière de gestion notamment, il a été créé un Centre de Formation aux Techniques des Transports Routiers (CFTTR).

2 - Autres types de transports

Il n'existe pas encore de voies ferroviaires sur le territoire national, mais le Niger est copropriétaire, avec le Bénin, du chemin de fer Cotonou - Parakou géré par l'O.C.B.N.

Quant au transport fluvial il se fait sur le fleuve Niger qui constitue une voie d'accès à la mer et d'échanges inter régionaux avec notamment le Nigéria, le Mali et le Bénin. Du fait de l'étiage et de l'existence de rochers, la navigation du fleuve est rendue difficile. Actuellement, seules de petites embarcations sont exploitées.

Pays sans littoral, le Niger ne possède pas de flottes maritimes. Les marchandises sont donc transportées par des flottes étrangères. Cependant, une jeune compagnie de transport maritime (la COMANI) est en activité.

L'organe d'exécution en matière de gestion des droits de trafic est le Conseil Nigérien des Utilisateurs de Transports Publics (CNUT).

C - Les tarifs de transport

Le coût de transport est élevé au Niger. De nombreuses études menées sur l'économie nigérienne ont montré que l'un des éléments essentiels qui entravent sa compétitivité, demeure le coût élevé des facteurs de production dans nos entreprises ; de ces éléments le coût des transports occupe une place importante (entre 10 et 30% du coût de production des entreprises).

Les tarifs de transport ont été libéralisés depuis Juin 1994, sauf en ce qui concerne les hydrocarbures.

Il revient au CNUT d'améliorer l'efficacité, la célérité et la maîtrise du coût des transports.

TROISIEME PARTIE**LE PROGRAMME DE RELANCE ÉCONOMIQUE**

Depuis 1983, à la fin du boom de l'uranium, le Niger est entré, on le sait, dans une crise économique sans précédent, essentiellement caractérisée par une baisse des ressources de l'État et conduisant à la réduction drastique du train de vie de l'État. Le pays a tenté de réagir à ces difficultés en mettant en œuvre une série de programmes de stabilisation et d'ajustement structurel.

Après une décennie d'exécution de ces politiques d'ajustement, force est de reconnaître que les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances. Ainsi, les contre-performances en matière de gestion économique et l'instabilité du système socio-économique au début des années 1990, ont conduit d'une part, à la suspension des programmes de réformes économiques et d'autre part, pesé de manière négative, sur la mobilisation des ressources internes.

En réalité, le développement socio-économique du Niger est freiné par des handicaps profonds d'ordre structurel, naturel et social.

Au niveau des facteurs structurels on peut citer :

- les faiblesses des secteurs porteurs de la croissance telle que l'agriculture qui est redevenue une agriculture de subsistance et l'industrie ;
- l'informalisation de l'économie qui se réalise au détriment du secteur moderne ;
- la rareté et la faible mobilisation des ressources financières ;
- le poids excessif de la dette ;
- l'absence d'orientations stratégiques cohérentes en matière de développement.

Au niveau des facteurs d'ordre naturel on note :

- l'insuffisance et l'irrégularité des pluies ;
- l'insuffisance et la dégradation des ressources naturelles ;
- le poids démographique très élevé;
- l'enclavement du pays et
- le problème énergétique.

Au niveau des facteurs socio-politiques, il faut souligner :

- l'instabilité politique ;
- l'analphabétisme des populations ;
- la mauvaise gestion des ressources humaines et la mauvaise allocation des ressources financières.

Comme il a été dit plus haut, les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel mis en œuvre aurait pu permettre, s'ils avaient été conçus et exécutés de façon satisfaisante, de rétablir les grands équilibres. Mais, il ne pouvaient sans doute pas résoudre l'ensemble des problèmes sus-évoqués et garantir une stabilité macro-économique sur le long terme, car bien qu'ils soulèvent de vrais problèmes de gestion économique, ils n'abordent pas certains problèmes stratégiques qui sont pourtant des questions essentielles comme :

- qu'adviendra-t-il après le rétablissement des équilibres macro-économiques?
- quelles sont les opportunités productives qui resteront ou s'ouvriront à l'économie nigérienne à moyen et long terme?
- quels sont les agents économiques potentiels, les plus dynamiques, susceptibles d'assurer la reprise attendue ?

L'ensemble de ces questions posent véritablement un problème de stratégie cohérente sur les moyen et long termes. En effet, depuis l'abandon de la pratique de la planification, la gestion au quotidien de l'économie a masqué l'aggravation de la situation de certains secteurs socio-économiques.

C'est pourquoi, le présent Programme de relance économique qui se veut à la fois un document d'orientation et de stratégies à moyen et long terme, trouve toute sa justification.

CHAPITRE PREMIER - LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**I - AGRICULTURE ET ÉLEVAGE**

La nouvelle stratégie globale de développement de l'agriculture et de l'élevage du Niger est d'obtenir une croissance durable du revenu par habitant.

Dans cette optique, le gouvernement a adopté en 1992 un document cadre de politique pour le développement (PDPDR) qui couvre quatre grands axes:

- la gestion intégrée des ressources naturelles;
- la sécurité alimentaire;
- l'intensification et la diversification de la production;
- l'organisation du monde rural, la participation de la population, la redéfinition du rôle de l'État ;
- le financement du monde rural ;
- la gestion des espaces villageois et pastoraux.

Cette politique de développement n'a pas été mise en œuvre en raison de l'instabilité politique et de la démobilisation de l'administration qui prévalait, de l'inorganisation du monde rural ainsi que de la crise économique et financière qui pesait lourdement sur le pays.

Stratégies et actions à mettre en œuvre

A - La gestion intégrée des ressources naturelles

Les stratégies à mettre en œuvre visent :

- la restauration des zones les plus menacées;
- la mise en œuvre d'une politique foncière adéquate et incitative;
- la gestion rationnelle du capital foncier des pâturages;
- la protection de la faune;
- la préservation des ressources halieutiques;
- la gestion optimale des ressources en eau et
- l'intégration multi-sectorielle des programmes et des actions.

La mise en application de ces stratégies impose les actions suivantes:

1 - En ce qui concerne la restauration des zones les plus menacées

Les mesures à prendre portent sur :

- la généralisation des actions de conservation des eaux et du sol, de défense et restauration des sols (CES/DRS) ;
- le traitement des bassins versants ;
- une intervention d'urgence contre la jacinthe d'eau et le sida cordifolia ;
- la poursuite de l'extension des actions de restauration de l'environnement.

2 - Mise en œuvre d'une politique foncière adéquate et incitative

Elle repose principalement sur la mise en application du code rural et de ses textes complémentaires: les actions à mettre en œuvre portent sur :

- la mise en place progressive des institutions et structures permettant la mise en application du code rural (notamment les commissions foncières au niveau de tous les arrondissements);
- la généralisation de la pratique d'un cadastrage simple et de l'archivage des droits fonciers;
- extension graduelle des expériences locales de gestion des terroirs.
- la définition et la mise en œuvre de mesures foncières transitoires en accord avec des orientations du code rural et qui portent sur:
 - . le règlement des litiges champêtres et la formalisation des rapports entre éleveurs et agriculteurs;
 - . l'aménagement des terroirs et les conditions de mise en œuvre responsable de l'espace territorial péri-villageois non occupé par les cultures;

- . la gestion des espaces forestiers;
- . la sécurisation et réaménagement des droits de propriété sur les terres de bas-fonds;
- . appropriation durable des terres aménagées au profit des exploitants sur les aménagements hydro-agricoles et une participation des producteurs au financement des nouveaux investissements dans le cadre des programmes des petites irrigations privées;
- . la gestion rationnelle de l'espace pastorale par la responsabilisation des éleveurs et l'octroi de droits d'usage prioritaire de l'usufruit des points d'eau et des pâturages de leurs terroirs d'attache.

3 - Gestion rationnelle du capital forestier et des pâturages

Les actions à mettre en œuvre portent sur:

- l'intégration des cultures fourragères dans le cadre des exploitations agricoles en cultures pluviales et sur les aménagements hydro-agricoles;
- le développement de l'agro-foresterie;
- l'aménagement et la gestion des forêts naturelles;
- la lutte contre les feux de brousse.

4 - Gestion optimale des ressources en eau

Pour ce faire, les actions suivantes sont préconisées:

- la recherche et la vulgarisation de techniques contre-aléatoires afin de mieux valoriser les ressources en eau pour l'agriculture;
- le développement de formules de crédit d'équipements en matière d'exhaure;
- la promotion du commerce du petit matériel d'exhaure et les pièces de rechange;
- le développement d'action de valorisation des ressources en eau de surface favorisant notamment l'infiltration des eaux et le rechargement des nappes.

B - La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire au Niger doit viser trois objectifs :

- une disponibilité suffisante en denrées alimentaires en quantité comme en qualité;
- une bonne stabilité de l'offre et
- un accès sûr pour toutes les populations aux denrées alimentaires de base.

Les stratégies à mettre en œuvre sont :

- une prise en compte des intérêts de tous les acteurs concernés;
- une politique nationale cohérente en la matière;
- des actions décentralisées (comités régionaux et sous-régionaux de sécurité alimentaire);
- une utilisation prioritaire des structures et projets existants;
- un recours le plus restrictif possible à l'aide alimentaire et à la distribution des vivres;
- une injection de revenus et de crédits dans le milieu rural.

Les actions à entreprendre sont :

- la recherche d'une diversification et d'une spécialisation des productions par région;
- la réduction des pertes après récolte;
- la promotion des cultures de contre-saison;
- le développement des filières de production végétale et animale;
- la promotion d'un environnement économique favorable au développement des échanges et à la création de débouchés pour les productions agricoles.
- le renforcement du Système d'Alerte Précoce afin de gérer plus efficacement les aléas climatiques et économiques;
- la recherche d'une meilleure intégration du marché national des produits agro-pastoraux;

- la poursuite d'une simplification des formalités à l'importation et à l'exportation;
- l'amélioration des informations économiques concernant les opportunités d'importation et d'exportation dans ou vers les pays voisins et sur le marché international;
- le maintien du principe de stock de sécurité avec un renforcement et une amélioration des conditions de stockage dans les zones chroniquement déficitaires;
- généralisation des banques céréalières villageoises;
- l'appui aux réseaux locaux de distribution de produits alimentaires et aux échanges inter-coopératifs;
- l'amélioration de la transparence des marchés intérieurs des produits agro-sylvo-pastoraux;
- la mise en place du mécanisme régulateur des marchés et la promotion des activités de conservation et de transformation des produits;
- la création d'opportunité d'emplois et d'activités génératrices dans les zones rurales et urbaines;
- le développement des structures décentralisées d'épargne et de crédit en milieu rural;
- l'association des projets à la préparation, au financement et à la réalisation de programme au moyen de l'inscription de volets "anti-aléatoire" rapidement mobilisables;
- la mise en place d'un système léger d'identification et de suivi des groupes vulnérables sur le plan alimentaire et nutritionnel;
- la distribution gratuite de produits alimentaires dans le cas de situation d'urgence et en dernier recours.

C - Intensification et diversification des productions

Les stratégies adoptées visent à :

- garantir aux producteurs la satisfaction de leurs besoins alimentaires et monétaires;
- assurer la sécurité alimentaire et rechercher sur le long terme le maintien et l'amélioration du potentiel naturel productif;
- accroître la contribution des productions agro-sylvo-pastorales à l'équilibre de la balance des payements.

Pour promouvoir l'intensification et de la diversification des productions, les stratégies portent principalement sur :

1 - La recherche agronomique

Les actions à mettre en œuvre sont:

- l'amélioration des connaissances du milieu physique et socio-économique ;
- la maîtrise de l'économie des principales cultures et productions animales
- l'analyse et l'amélioration des systèmes existants de production ;
- la mise au point et l'évaluation de nouvelles technologies en milieu rural ;
- l'amélioration des instruments traditionnels de production ;
- le renforcement des programmes d'arboriculture fruitière et de maraîchage;
- le développement des techniques en matière d'agro-foresterie, de CES/DRC, de diversification des productions, d'amélioration des sols, de nutrition animale et de gestion des troupeaux;
- l'amélioration des connaissances en matière de maladies animales ;
- l'amélioration de la production des vaccins ;
- le conseil en matière de production rurale ;
- l'appui à l'organisation et à la formation.

2 - La formation et la vulgarisation

Les actions visent à:

- chercher à rendre opérationnel au niveau de l'échelon de base le modèle d'intervention pluridisciplinaire (équipe locale d'appui technique);
- améliorer la qualité de la formation initiale des agents et leur assurer une formation continue;
- substituer le rôle de conseiller à celui d'encadreur.

3 - L'approvisionnement en intrants

Les actions portent sur:

- le développement des capacités nationales de production d'intrants agricoles et zootechniques;
- la mise en place d'une institution spécialisée de crédit rural;
- la mobilisation de l'épargne rurale à travers les caisses rurales d'épargne et de crédit;
- la promotion de boutiques coopératives d'intrants agricoles et zootechniques;
- l'émergence d'un système décentralisé de multiplication et de diffusion de semences sélectionnées, de plants et de races d'animaux de rente;
- la réduction ou la suppression de taxes à l'importation d'intrants;

4 - Prix et Commercialisation

Les actions dans ces domaines portent sur:

- l'appui pour un recours des opérateurs économiques au système bancaire pour les crédits de commercialisation, l'émergence de caisses mutuelles d'épargne et de crédit au niveau local, et un système de refinancement de ces caisses;
- l'amélioration et le renforcement des infrastructures commerciales afin de favoriser les échanges;
- la circulation de l'information entre les zones;
- la mise en place des observatoires économiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays;
- la poursuite de l'alignement et la simplification des diverses formalités par des efforts de décentralisation et de réduction des démarches pouvant nuire au bon fonctionnement et au suivi du commerce;
- l'élargissement du système de formation des groupements et coopératives;
- l'accès des organisations rurales aux ressources financières pour le développement des activités économiques.

5 - Transformation, Conservation et Stockage

Les actions portent sur:

- la mise en place d'un système de recherche en transformation agro-alimentaire et conservation des produits;
- la prospection et la diffusion des besoins nationaux et étrangers en produits locaux transformés;
- la mise en place de technologies adaptées de stockage paysan et commerçant;
- la création d'un environnement juridique et administratif du secteur de transformation de produits agro-alimentaires.

6 - La Gestion des filières

La stratégie de développement des filières vise pour chaque filière, les soutiens à initier et la structuration à encourager pour parvenir à une utilisation optimale des potentialités de développement. Les principales filières porteuses sont:

- la filière mil, sorgho, maïs;
- la filière riz;
- la filière coton;
- la filière arachide;
- la filière niébé;
- la filière produits maraîchers et fruitiers;
- la filière bétail et viande;
- la filière cuirs et peaux;
- la filière lait;
- la filière volaille et œufs.

Les principales actions à mener portent sur:

- la recherche et le développement des structures de production compatibles avec le maintien des identités socioculturelles locales;

- l'amélioration de l'environnement socio-économique des productions;
- l'amélioration de la structuration de la filière (rôle et organisation des différents opérateurs) et des systèmes d'échanges;
- la promotion d'échanges nationaux, sous-régionaux et internationaux.

D - L'organisation du monde rural, la participation des populations et la redéfinition du rôle de l'État

1 - Les stratégies à mettre en œuvre sont:

- une participation et une responsabilisation accrue des producteurs;
- une redéfinition du rôle de l'État visant son efficacité maximale et reposant sur :
 - . l'émergence d'opérateurs économiques privés;
 - . la structuration du milieu rural autour de groupements, d'associations et de coopératives bâti sur des biens économiques ou des intérêts communs véritables, et sur une base financière solide;
 - . l'émergence d'une administration de développement;
 - . la modification progressive du mode d'intervention des projets et de leur contenu.

2 - Les actions envisagées portent sur:

- la formation fonctionnelle des populations à la maîtrise de leur environnement dans le cadre de chaque intervention;
- la généralisation de la participation de la population à tous les niveaux des opérations à réaliser;
- l'association des femmes à toutes les démarches de développement local;
- l'émergence des opérateurs économiques privés par:
 - . la mise en place d'un environnement :
 - . institutionnel et juridique favorable,
 - . professionnel adéquat,
 - . financier actif,
 - . économique incitatif.
 - . la promotion des organisations rurales pour le développement d'activités économiques rentables au travers de programmes et projets possédant un volet d'appui à l'organisation du monde rural ;
 - la mise en place d'une administration de développement par une réorganisation des fonctions et du travail des structures techniques décentralisées visant à réduire la part des tâches administratives et à augmenter la présence effective des techniciens sur le terrain⁴.

II - MINES, ÉNERGIE ET INDUSTRIE

A - Les actions minima à mener dans le secteur minier

Les actions minima qu'il convient aujourd'hui de mettre en œuvre, afin que le secteur minier et pétrolier contribue à la relance économique de notre pays à court, moyen et long terme sont les suivantes :

- créer un fonds de développement minier et pétrolier afin de rendre efficace l'utilisation des contributions des sociétés de recherches minières et pétrolières à l'effort de promotion de notre potentiel minier et pétrolier. Ce fonds est destiné à financer les missions de service public de l'État en matière de cartographie géologique et de prospection minière stratégique, de suivi et contrôle des opérateurs miniers et pétroliers afin qu'ils respectent leurs engagements conventionnels, de fonctionnement des deux centres informatiques de gestion des données minières et pétrolières, de mise à jour de la législation minière et pétrolière, de perfectionnement du personnel technique de l'administration, etc. ;
- mettre en œuvre les projets de cartographie géologique et de prospection minière stratégique, d'appui aux artisans miniers (or, gypse, étain), l'expérimentation de la production et de la commercialisation du charbon carbonisé comme substitut au bois de chauffe, de réalisation d'une étude de faisabilité de l'exploitation des phosphates de Tahoua, et d'une étude d'impact environnemental de l'exploitation des phosphates du W;
- assurer le démarrage de l'exploitation des Salines de Tidekelt;
- assurer le fonctionnement normal de l'EMIG, de l'EMAIR et des Centres de Recherches et Développement Technologique (ARDETEC,...).

B - Les actions à mener dans le secteur de l'énergie**1^o - Les orientations**

Les orientations de la politique nationale sont axées autour de quatre (4) objectifs majeurs :

a) La protection de l'environnement

L'utilisation abusive du bois-énergie pour la satisfaction des besoins des populations a eu un effet dévastateur sur le couvert végétal en particulier autour des centres urbains.

Soucieux de protéger l'environnement, le Niger, avec l'aide de ses partenaires au développement, a mis au point des mesures qui agissent simultanément sur la demande et l'offre de bois-énergie en vue de rationaliser l'utilisation de cette source d'énergie. L'impact du Projet Énergie II a été positif sur la consommation du bois.

b) L'indépendance énergétique

Le Niger dépend de l'extérieur pour près de 90% de ses besoins en énergie. Cette situation, très précaire s'il en était, constitue un souci majeur des autorités qui entendent œuvrer pour assurer l'indépendance énergétique du pays notamment par :

* la sécurisation des approvisionnements en hydrocarbures autant pour réduire les coûts (achats groupés) que pour augmenter les stocks,

* la diversification de la production d'électricité vers des barrages hydroélectriques.

Il s'agira de réactualiser les études de faisabilité des ouvrages hydroélectriques

notamment Gambou et Dyodyonga et Kandadjé.

c) L'accessibilité de l'énergie

Au Niger, l'énergie est très peu accessible et son coût relativement élevé. Il apparaît dès lors nécessaire de rendre l'énergie disponible et à un coût acceptable.

d) Promotion des Énergies Nouvelles et Renouvelables (ENR)

Le Niger est particulièrement favorisé sur le plan de l'intensité et de la durée du rayonnement solaire (5 à 6 Kwh/m²/j; 8 heures de soleil par jour). Cette situation a favorisé l'application de la technologie solaire à plusieurs secteurs d'activité tels que le pompage d'adduction d'eau potable, l'électrification des dispensaires ruraux, la production et la distribution de l'eau chaude dans les zones isolées.

La conduite et le développement des programmes d'ENR avec l'appui de nos partenaires au développement nous permettra, à terme, de faire de l'énergie un levier de développement économique et social.

2 - Les stratégies

Elles sont essentiellement au nombre de quatre (4) :

a) Le développement de l'interconnexion des réseaux

L'interconnexion des réseaux et l'organisation des échanges d'électricité permet de réaliser une meilleure économie globale de combustibles. Dans ce cadre, la capacité de production de SONICHAR sera renforcée et son réseau interconnecté avec le réseau sud en provenance du Nigéria.

b) La promotion de la maîtrise de l'énergie

Il s'agit d'explorer les possibilités d'économie d'énergie dans l'industrie, le bâtiment et les transports. La maîtrise de ce facteur doit permettre de réduire substantiellement son coût sur la structure des prix.

c) L'électrification rurale

Tout au long du réseau interconnecté en provenance du Nigéria, de nombreuses villes peuvent être électrifiées permettant ainsi d'appeler toute la puissance disponible à Birni N'Kebbi.

d) Les énergies domestiques

La consommation énergétique nationale est constituée de 80% d'énergie domestique essentiellement dominée par le bois de feu (89%).

La Stratégie Énergétique Domestique (SED) vise l'économie du bois-énergie à travers les foyers améliorés et la substitution avec les sources alternatives (pétrole lampant, charbon minéral, gaz) :

- la promotion de l'utilisation du pétrole par la Société TCHIP-IMPORT,

- la communication de proximité avec les Energy-Shop.

La promotion de l'utilisation du charbon minéral se fera à travers la Société SOCAREN, qui mettra en œuvre les études et les tests déjà réalisés.

C - La promotion du secteur de l'industrie

1 - Les orientations

Les orientations de la politique industrielle sont axées autour de six (6) objectifs majeurs :

a) *La valorisation des ressources nationales*

La stratégie industrielle consistera à développer les filières de l'agriculture et de l'élevage afin de répondre au souci de l'autosuffisance alimentaire. En effet, il sera accordé une haute priorité à l'agro-industrie pour soutenir l'agriculture et l'élevage et assurer l'intégration desdits secteurs à l'industrie.

b) *La consolidation des acquis*

Les marchés nigériens sont inondés de produits étrangers, conséquence de l'état actuel de délabrement du tissu industriel. La nouvelle politique industrielle doit relever le défi en améliorant la compétitivité des entreprises tant sur le marché national que dans le domaine de l'exportation.

Pour assurer la pérennité des unités existantes, un accent doit être mis sur la valorisation de l'outil de production existant par sa rénovation et sa reconversion. Une priorité sera accordée aux entreprises stratégiques qui assurent un effet d'entraînement maximum.

c) *La réduction de la pauvreté en zone rurale*

La stratégie de développement de l'industrie agro-alimentaire vise aussi à contribuer à la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. La promotion de la Petite et Moyenne Industrie (PMI) s'inscrit aussi dans cet objectif et permet d'intéresser des couches de la population très pauvres comme les femmes.

d) *Le développement de l'emploi*

Cet objectif est lié aux autres objectifs énoncés. La relance des activités industrielles et la promotion de nouvelles unités permettront de sauvegarder ou de créer des emplois.

e) *La promotion des exportations des produits industriels*

Au vu de l'étroitesse du marché national, la compétitivité de la production est difficilement envisageable sans que l'on y ajoute des débouchés extérieurs. Cet objectif de croissance des exportations des produits industriels implique le développement des activités destinées à l'exportation en exploitant, systématiquement, les créneaux qui se présenteront dans les filières de l'agriculture et de l'élevage.

La stratégie consistera à créer des conditions favorables à de telles industries notamment l'environnement incitatif et l'exploitation de toutes les possibilités offertes par les regroupements sous-régionaux comme la CEDEAO et L'UEMOA.

f) *L'intégration sous-régionale*

La dynamique de l'intégration sous-régionale est amorcée avec la création de L'UEMOA. Il s'agira pour notre processus d'industrialisation de tenir compte de cette réalité et de faire de la compétitivité le principal défi à relever.

Face à de multiples produits concurrents dont certains sont subventionnés directement ou indirectement, les entreprises nigériennes se doivent d'apparaître très concurrentielles. La stratégie consistera à :

- moderniser l'outil industriel pour mieux maîtriser les capacités productives et à
- mettre en place un mécanisme de protection temporaire mais incitatif.

2 - Les stratégies

Trois stratégies principales seront utilisées :

a) *Le développement des PME/PMI*

L'expérience malheureuse des grands projets industriels avec des capacités importantes conduit à canaliser les efforts vers le développement des petites et moyennes industries (notamment les PMI rurales) qui ont l'avantage d'une part, de disposer :

- de capacités adaptées aux besoins des marchés locaux et régionaux et de permettre de mieux satisfaire la demande en modulant l'offre et d'autre part, d'utiliser en général une technologie simple faisant une grande place à la main-d'œuvre abondante au Niger.

Les principaux axes d'interventions :

- la connaissance du potentiel transformable et des filières porteuses. Ce potentiel sera étendu dans la partie Est du Niger avec l'interconnexion Guédam (Nigéria) - Diffa;
- l'identification et le transfert de technologies appropriées.

b) La stratégie des filières

Conscientes de la faiblesse de l'approche tous azimuts du développement industriel et instruites des échecs auxquels a conduit cette stratégie, les autorités nigériennes ont opté pour une stratégie de filières.

Le développement de la filière agro-alimentaire, qui sera un élément prioritaire de la politique industrielle, sera basé sur un choix judicieux des productions agricoles qui structureront la filière. A cet égard, il faudra assurer la promotion d'une industrie de production de biens d'équipement et de biens intermédiaires, car l'industrie doit contribuer à la modernisation de l'agriculture.

c) L'amélioration de la compétitivité

L'une des faiblesses de l'Industrie nigérienne est la perte de compétitivité de ses produits. La restauration de cette compétitivité est le principal défi à relever et la stratégie consistera à :

- réduire les coûts de production en agissant sur des facteurs tels que le transport et l'énergie, et les intrants ;
- moderniser l'outil de production par l'introduction d'une technologie appropriée et à jour;
- initier des mesures d'appui spécifiques à l'industrie et capables d'impulser la dynamique de développement.
- créer des domaines industriels facilitant ainsi l'installation des entreprises ;
- améliorer la qualité des produits industriels par l'institution d'un système de normalisation et de contrôle de qualité.

III - TOURISME ET ARTISANAT

A - Actions à mener en faveur du tourisme et de l'hôtellerie

Le tourisme et l'hôtellerie sont des secteurs porteurs. Ils doivent donc être puissamment soutenus par les pouvoirs publics. Pour cela le Niger doit :

- définir une politique nationale du tourisme et de l'hôtellerie ;
- poursuivre activement la réhabilitation des infrastructures touristiques et hôtelières;
- éditer et diffuser de nouveaux supports publicitaires (posters, guides, dépliants, vidéogrammes etc.) afin de faire mieux connaître les possibilités touristiques qu'offre le Niger ;
- entreprendre des campagnes de promotion et de communication ciblées sur les marchés émetteurs les plus porteurs;
- déployer des efforts nécessaires pour desservir la destination Niger dans des conditions meilleures de coûts et de fréquences ;
- concrétiser le désengagement de l'État du secteur ;
- délivrer des visas aux frontières des pays membres du Conseil de l'Entente ;
- participer au Brussels Travel Fair (BTF) avec les autres pays du Conseil de l'Entente ;
- poursuivre les éductours et voyages de presse ;
- contribuer avec les autres pays du Conseil de l'Entente à viabiliser et pérenniser le Comité Technique pour l'Action Touristique.

B - Actions à mener en faveur de l'artisanat

Les mesures à mettre en œuvre pour la relance de l'artisanat sont nombreuses.

L'État doit, notamment :

- mettre en application l'ordonnance n° 92-026 du 7 Juillet portant orientation de la politique nationale de l'artisanat;
- instituer un nouvel impôt appelé "nouvelle patente" ;
- développer la formation de l'artisanat par la réorganisation de l'ensemble de la formation professionnelle et technique ;
- définir et mettre en œuvre une stratégie pédagogique prenant en compte l'alphabétisation et la formation professionnelle en direction des artisans ;

- mener des actions concrètes de promotion au plan intérieur.

Enfin, toujours en faveur de l'artisanat, d'autres actions devraient être menées.

Il s'agit :

- du recensement des artisans ;
- du programme d'appui aux activités féminines ;
- du programme d'insertion des jeunes sous forme de G.I.E;
- du programme de promotion commerciale ;
- de la création des centres artisanaux à Diffa et Tillabéri;
- de la réhabilitation des centres artisanaux (centre des métiers d'art de Niamey, centres de Tahoua, d'Abalack et d'Agadez) ;
- de la revalorisation du travail des cuirs et peaux, bijouterie, tissage et confection ;
- de l'ouverture d'une centrale d'approvisionnement en intrants outillage et matières premières de qualité et de la création d'entreprises artisanales de transformation des produits agro-pastoraux.

IV - LA RELANCE DU SECTEUR COMMERCIAL

Elle passe par la mise en œuvre d'une quinzaine de mesures toutes plus importantes les unes que les autres :

1 - Crédit d'un Centre de Promotion des Investissements;

2 - Redynamisation des structures d'encadrement du secteur privé :

- la Chambre de commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger.

Après adoption de ses statuts qui lui confèrent une totale autonomie, elle doit mettre en place, dans les plus brefs délais, des organes délibérants à l'issue d'élections consulaires. L'institution doit disposer de moyens propres conséquents pour mener convenablement sa mission.

- le Centre Nigérien du Commerce Extérieur.

Il doit être réorganisé pour améliorer son efficacité en matière de promotion des exportations et de prospection des marchés.

- le Centre National de Perfectionnement en gestion.

Il doit réorienter ses programmes, surtout en direction des micro et petites entreprises.

- le Guichet unique des formalités du commerce extérieur (amélioration de son fonctionnement).

- la Direction du commerce extérieur, la direction du commerce intérieur et les directions régionales.

Améliorer l'efficacité (moyens matériels et humains) des administrations chargées du commerce pour les adapter au nouveau contexte libéral.

3 - Finalisation, diffusion et vulgarisation du code de commerce.

4 - Crédit et institutionnalisation de la profession des syndics afin d'assurer un bon déroulement des procédures collectives.

5 - Crédit des tribunaux de commerce.

6 - Libéralisation du secteur pétrolier.

7 - Adaptation de la réglementation du commerce aux règles de l'OMC à travers l'harmonisation des textes réglementaires sur la concurrence et l'adoption de textes sur la qualité, et la libéralisation des échanges.

8 - Élaboration du plan de développement du commerce extérieur à travers la définition des objectifs, stratégies et actions visant à promouvoir principalement les exportations du Niger.

9 Redynamisation des filières à travers l'élaboration de plan de développement pour les produits (riz, cuirs et peaux, bétail, viande, niébé, fruits et légumes, etc.).

10 - Mise en place d'un réseau d'information sur la commercialisation à travers la création des comités paritaires sous-régionaux pour pallier l'insuffisance de l'information limitée aux seules structures formelles.

11 - organisation des manifestations commerciales au Niger.

12 - Valorisation de la production nationale (développement des activités de transformation, de conditionnement, de conservation et de distribution).

13 - Crédit dans nos représentations diplomatiques, de postes d'attachés commerciaux en vue de faciliter le développement des échanges avec l'extérieur.

14 - Promouvoir le partenariat en sensibilisant et en incitant les opérateurs économiques du secteur informel à se regrouper pour développer leurs activités en recourant, au besoin, aux partenaires extérieurs.

CHAPITRE DEUXIÈME - DÉVELOPPEMENT SOCIAL**I - ÉDUCATION****Les stratégies****1 - Stratégies d'expansion****a) Au niveau de l'enseignement préscolaire**

Conception et création de structures adéquates permettant l'accès à une éducation pré-scolaire aux enfants des milieux urbains et ruraux, et développement de partenariats.

b) Au niveau de l'enseignement primaire

- accroissement et rénovation des infrastructures d'accueil en privilégiant l'utilisation des matériaux locaux;
- amélioration des conditions de recrutement des élèves;
- institutionnalisation des classes à double flux dans les zones à forte demande sociale d'éducation (zones urbaines), et des classes multigrades en milieu rural;
- renforcement du programme permettant d'étendre l'accès des jeunes filles à l'éducation;
- amélioration de la qualité de l'enseignement;
- développement de l'enseignement privé;
- utilisation rationnelle des ressources humaines et financières disponibles;
- mobilisation des ressources par le développement de partenariats actifs et diversifiés;
- réallocation des ressources en faveur de l'éducation de base;
- médiatisation d'un plaidoyer en faveur de l'éducation de base;

c) Au niveau de l'enseignement Secondaire

- accroissement et rénovation des structures et infrastructures d'accueil;
- création de mini CEG en zones rurales pour rapprocher les élèves de leurs familles;
- développement de l'enseignement privé.

d) Au niveau de la formation technologique et de la formation professionnelle

- conception et mise en œuvre d'une politique cohérente d'enseignement technologique et de formation professionnelle qui prenne en compte les besoins économiques du pays;
- restructuration et développement des établissements de formation à tous les niveaux;
- intensification des actions pour la généralisation de l'alphanétisation des adultes.

e) Au niveau de l'enseignement Supérieur

- rationalisation de l'utilisation des infrastructures existantes;
- extension des structures et infrastructures;
- réhabilitation et renforcement des équipements;
- professionnalisation des filières de formation;
- promotion et développement de l'enseignement privé.

2 - Stratégies liées à la qualité de l'éducation**a) Amélioration des contextes et conditions de réussite de l'apprentissage par:**

- la formation professionnelle initiale et continue appropriée des enseignants à tous les niveaux;
- renforcement et développement de la formation d'encadreurs (Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques) à tous les niveaux; valorisation de la fonction enseignante et de la fonction d'éducateur en général;
- adaptation des contenus des programmes et des curricula par une réforme prenant en compte les réalités socio-économiques et culturelles du Niger, et l'environnement international;
- utilisation des langues nationales comme langue d'enseignement dans les trois premières années de l'enseignement primaire;

- renforcement et développement des bibliothèques et des presses villageoises.

b) Adaptation de l'éducation et de la formation aux besoins sociaux économiques et culturelles

Cette adaptation devrait être recherchée notamment par:

- la prise en compte de la science et de la technologie comme outils de développement à tous les niveaux;
- diversification des formations techniques et professionnelles en tenant compte de l'évolution des besoins du marché;
- diversification des formations universitaires en privilégiant les filières scientifiques;
- l'établissement de relations étroites entre les institutions de formation professionnelle et technique, l'Université et les entreprises;
- la promotion de la recherche fondamentale et appliquée à tous les niveaux;
- la création de Centres de Formation en Développement Communautaire qui, par leur orientation vers les métiers ruraux et la souplesse des formations dispensées, seront susceptibles de répondre aux besoins de notre économie, essentiellement agricole.

3 - Les stratégies transversales

Il s'agit de stratégies qui ont des incidences positives aussi bien sur les aspects quantitatifs que qualitatifs du développement de l'éducation.

Ces stratégies ont trait:

- au renforcement et au développement des capacités institutionnelles de planification, d'administration, de gestion, de suivi et d'évaluation du système éducatif;
- au développement d'un système d'information aux fins de gestion du système éducatif;
- à l'élaboration et à la mise en place d'une carte scolaire nationale permettant une gestion rationnelle des ressources (financières, humaines et matérielles) affectées au secteur;
- à la décentralisation de l'administration et de la gestion du système éducatif;
- à l'implication la plus étroite possible des populations dans le processus éducatif;
- au soutien à la fréquentation scolaire;
- à la création de nouveaux partenariats avec les ONG, les Associations des femmes, le secteur privé et les parents d'élèves.

II - SANTÉ

A - Stratégies du développement sanitaire

L'analyse de la situation sanitaire fait ressortir des problèmes multiples portant encore préjudice au fonctionnement du système de santé. Les problèmes sont autant liés aux maladies qu'aux moyens. Parmi les problèmes majeurs, on note les difficultés de financement du secteur. Face à la situation financière difficile du pays, les ressources du secteur de la santé se sont considérablement amenuisées.

Au regard de ces problèmes, un changement fondamental s'impose afin d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie de soins de santé primaires. Le Ministère de la santé publique a entrepris ces dernières années des réformes majeures qui devraient, si leur mise en œuvre s'opère convenablement, porter leurs fruits. Ces grandes orientations sont contenues dans deux documents de référence:

- le plan de développement sanitaire 1994-2000, établie en 1994;
- la déclaration de politique sectorielle de la santé, établi en Juillet 1995.

Pour soutenir une politique axée sur les soins primaires, le Gouvernement privilégiera la prévention par le biais de l'information et la sensibilisation des populations, l'accroissement du taux de vaccination et la réorientation des investissements sectoriels au profit d'une meilleure couverture sanitaire. Il accordera une importance particulière à l'amélioration de la santé des mères et des enfants dans le cadre d'une politique appropriée d'espacement des naissances. La politique pharmaceutique visera à fournir à la population des médicaments génériques essentiels, de qualité satisfaisante et à des prix abordables, et à améliorer la capacité de production et la politique d'approvisionnement et de distribution. Dans le cadre de cette politique, les segments les plus vulnérables de la population bénéficieront de l'organisation de la solidarité nationale dont l'objectif sera le recouvrement partiel des coûts de la santé et l'équité. Les programmes de formation du personnel sanitaire seront renforcés et mieux adaptés aux besoins réels. Les programmes d'investissements dans les infrastructures sanitaires seront poursuivis et développés en vue de parvenir à une décentralisation accrue et de rapprocher les services de la population.

B - Les actions à mener

Cette nouvelle politique sanitaire a pour objectif majeur de garantir l'amélioration continue de l'état de santé de la population. Les stratégies à cette fin sont les suivantes :

- la décentralisation et la réorganisation du système de santé, notamment à travers la création de districts sanitaires, la restructuration et la réforme de la pyramide des services et l'instauration d'une véritable participation communautaire au financement et à la gestion des services;
- la mobilisation et la gestion améliorée des ressources financières, humaines et matérielles du secteur;
- l'extension géographique des services de santé afin d'en améliorer l'accès; une importance particulière sera accordée aux infrastructures des districts sanitaires qui devraient en principe couvrir la majorité des besoins de la population;
- une formation plus poussée et plus efficace des agents de la santé, en cherchant notamment à adapter les programmes de formation aux besoins réels et en pleine évolution des divers postes dans le contexte des réformes sectorielles;
- l'amélioration de la qualité des services, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités de premier recours dans l'hôpital de district (ancien centre médical d'arrondissement); les services préventifs en faveur des mères et des enfants; les initiatives en matière de nutrition; les services de planning familial et l'approvisionnement en eau et l'assainissement;
- la lutte contre les maladies prioritaires, tout particulièrement les MST et le Sida, et les autres affections parasitaires et infectieuses; les programmes de vaccination (rougeole, tétanos, poliomyélite, coqueluche, tuberculose); le traitement et la prévention du paludisme, de la diarrhée et des infections respiratoires aiguës; et l'éradication de l'onchocercose, de la dracunculose, de la bilharziose, de la lèpre et de la poliomyélite;
- la disponibilité permanente et une gestion plus efficace des médicaments génériques essentiels ;
- le renforcement des capacités en matière d'information, d'éducation et de communication, de sorte à provoquer un changement de comportement sanitaire des populations.

La déclaration de politique sectorielle du Gouvernement comprend aussi sa politique en matière de financement, qui vise à accroître les ressources financières dans le secteur ainsi qu'à définir clairement et à obtenir la participation financière juste et équitable de l'État (la part du budget ordinaire consacrée à la santé devrait passer de 5% à 10% d'ici l'an 2000); des collectivités locales (5 à 8% au minimum de leur budget ordinaire iraient à la santé); de la population, par le biais de l'application de la loi de recouvrement des coûts récemment promulguée du secteur privé (par l'intermédiaire de l'élargissement de l'accès aux services) et des bailleurs de fonds et ONG (notamment par le biais d'investissements et d'achats de médicaments).

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a préparé un plan de développement du secteur de la santé (PDS) pour la période 1994-2000. S'appuyant sur une analyse solide des problèmes et des questions sanitaires, ainsi que des faibles-sses organisationnelles du système de santé et sur les leçons tirées de l'expérience au niveau de la mise en œuvre, ce plan définit des objectifs, stratégies et initiatives spécifiques qui sont indispensables pour appliquer avec succès les principes d'action et atteindre les objectifs visés. Le PDS a essentiellement pour but:

- d'améliorer la qualité et la couverture des services de santé de base en insistant particulièrement sur la création et le soutien du système sanitaire de district;
- de rendre les médicaments génériques essentiels d'accès plus facile et abordables, en restructurant et en renforçant le secteur pharmaceutique;
- d'améliorer l'efficacité et le bon fonctionnement du secteur par le biais de mesures destinées à renforcer et à décentraliser la gestion stratégique et la gestion des ressources;
- d'élargir et d'exploiter les capacités du secteur en cherchant à évaluer plus pleinement et utiliser plus efficacement les capacités des divers partenaires actifs dans le secteur, par le biais de programmes nationaux et de district.

III - POPULATION, PROMOTION DE LA FEMME, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET PROTECTION DE L'ENFANT

- Actions et stratégies à mener

1 - Dans le domaine de la Population

a) Objectifs de la déclaration de la politique nationale de la population

La politique nationale de population fait partie intégrante de la politique de développement économique et social. Son but essentiel est la maîtrise de la croissance démographique et le flux migratoire, mais aussi d'assurer l'adéquation entre la croissance démographique et le développement économique afin d'améliorer la qualité et le niveau de vie de l'homme nigérien.

Pour ce faire elle vise essentiellement cinq (5) objectifs globaux:

- Améliorer l'état sanitaire et nutritionnel de la population et réduire les indices de mortalité et de morbidité;
- Améliorer le cadre de vie des populations;
- Améliorer la rentabilité du système éducatif;
- Améliorer la situation des couches sociales les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes ainsi que celles qui sont défavorisées;
- Améliorer la collecte des données et la recherche en matière de population.

b) Stratégies

- La conformité de la politique nationale de population dans ces objectifs et stratégies aux orientations de la politique de développement dont elle est partie intégrante;
- Le développement des infrastructures et des services et l'amélioration de la gestion des ressources;
- La promotion de l'information, l'éducation et la communication en matière de population;
- La promotion des actions de collecte, d'exploitation et de diffusion des données démo-socio-économiques;
- Le développement d'une synergie entre les secteurs privés, publics et communautaires dans le financement et dans la mise en œuvre des programmes de population;
- La décentralisation de la formulation et de la mise en œuvre des programmes;
- Le renforcement des structures en charge de l'intégration des variables démographiques dans les plans et programmes de population aussi bien au niveau national que local.

2 - Dans le domaine de la Promotion de la femme

a) Objectifs :

- assurer la promotion socio-économique de la femme ;
- valoriser le statut de la femme et renforcer sa participation à la vie nationale;
- contribuer à l'amélioration du taux de scolarisation des jeunes filles et à relever le niveau d'éducation des femmes ;
- contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la mère et de l'enfant ;
- améliorer les conditions d'accès des femmes au crédit.

b) Stratégies

Les dispositions suivantes sont prévues pour la mise en œuvre du plan d'actions :

- la mise en place d'une stratégie de communication, et de mobilisation sociale intensive,
- la micro-planification, la rationalisation du choix géographique et l'étendue des zones d'intervention,
- le renforcement des capacités et structures nationales en matière de planification, gestion et suivi;
- la décentralisation du processus de prise de décision, et le contrôle effectif des ressources,
- l'accord de partenariat entre la structure nationale, les communautés et les partenaires extérieurs,
- la mise en place des conditions d'un développement autogéré à la base;
- l'intégration intra et intersectorielle,
- la mise en œuvre de stratégies complémentaires adaptées à tous les niveaux, pour mieux assurer le renforcement des capacités,
- la participation de la population,
- l'intégration des programmes sectoriels et la prise en compte de tous les aspects.
- adoption de textes législatifs permettant à la femme d'accéder à la propriété foncière,
- adoption d'un code de la famille apte à réaliser l'émancipation juridique et économique de la femme.

3 - Dans le domaine du Développement social:

a) Objectifs :

- contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie des populations ;

- contribuer à la lutte contre la pauvreté ;
- assurer la promotion socio-économique des personnes les plus défavorisées ;
- valoriser le statut des personnes handicapées ;
- renforcer le mécanisme de promotion économique des personnes handicapées.

b) Stratégies :

- la mobilisation et l'adhésion des personnes déshéritées dans les structures professionnelles d'activités socio-économiques formelles et/ou non formelles ;
- la revalorisation des ressources naturelles locales ;
- l'adoption d'une politique favorable à la réinsertion sociale des handicapés et la définition des stratégies et programmes d'actions efficaces pour leur intégration au processus de développement ;
- l'encouragement des ONG et des organismes d'opérations bi-multiplicationales en vue de les amener à prévoir des crédits spéciaux pour l'octroi d'aides et de subventions aux handicapées ;
- l'obtention d'une protection juridique des activités socio-économiques des handicapés et la création d'un cadre administratif favorable à leur développement ;
- la mise en place des structures d'éducation et de formation professionnelles des handicapés ;
- la mise en place des mécanismes pour offrir aux handicapés des appuis matériel, financière et logistique (matières premières) ;
- la promotion d'activités susceptibles de réduire la pauvreté, notamment à travers la généralisation de l'octroi de petits crédits dans le monde rural et dans les quartiers pauvres des villes ;
- l'appui aux femmes et autres personnes handicapées par leur difficile intégration socio-économique ;
- l'application des textes garantissant les droits spécifiques des personnes handicapées ;
- le renforcement de la lutte contre les fléaux sociaux ;
- la dotation des services sociaux en moyens et compétences techniques nécessaires à la prise en compte des handicapées dans les actions de développement.

4 - Dans le domaine de la Protection de l'enfant

a) Objectifs à atteindre d'ici l'an 2000 :

- contribuer à l'amélioration de l'état de santé de l'enfant ;
- contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel de l'enfant ;
- contribuer à la création d'un cadre juridique favorable à l'épanouissement et au développement de l'enfant ;
- contribuer à l'assainissement de l'environnement physique et socio-culturel de l'enfant ;
- prévenir et combattre la délinquance juvénile.

b) Stratégies :

- l'acquisition des infrastructures appropriées de communication, de promotion et d'éducation de la mère et de l'enfant ;
- l'approvisionnement des services sociaux de protection de l'enfant en équipements et ressources nécessaires à la satisfaction des besoins de première nécessité ;
- l'adoption d'une législation et la prise des mesures concrètes nécessaires à la protection et à l'épanouissement des enfants ;
- le renforcement des capacités économiques des familles ;
- la sensibilisation des populations sur les relations entre une bonne éducation des enfants et la taille de la famille.

IV - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE

A - Orientations

La jeunesse représente, de par son poids démographique, une force sociale qu'une société (ou un État) ne saurait négliger dans le processus de son développement.

L'orientation présente de la politique de la jeunesse vise à assurer le bien-être des jeunes en faisant d'eux les acteurs

et les bénéficiaires du développement local et national.

Aussi, les objectifs généraux suivants, tenant particulièrement compte du contexte général national et international, ont-ils été définis.

B - Objectifs :

- informer, éduquer et former les jeunes ;
- protéger les jeunes ;
- assurer l'insertion socio-économique de tous les jeunes ;
- encourager la participation des jeunes au processus de développement ;
- promouvoir la vie associative de la jeunesse ;
- améliorer le cadre de vie de la jeunesse ;
- encourager la valorisation des ressources locales.

C - Stratégies pour la mise en œuvre de la politique de la jeunesse

Le développement économique et social en moyen et long terme nécessite une implication effective des jeunes qui représentent plus de 70% de la population nigérienne.

La mobilisation de la jeunesse constitue la stratégie principale pour la mise en œuvre de ce programme.

Le Gouvernement propose, à travers son programme d'actions en faveur des jeunes, d'assurer :

- l'insertion socio-économique des jeunes ;
- la protection des jeunes ;
- la mobilisation de la jeunesse pour des travaux d'intérêt communautaire ;
- la mobilisation de la jeunesse pour le relèvement du taux d'alphabétisation fonctionnelle ;
- la mobilisation des jeunes pour le retour à la terre.

La mise en œuvre de ce programme nécessitera, entre autres, le rattachement du Service National de la Participation au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Solidarité Nationale.

Les jeunes sont aujourd'hui confrontés à un nombre croissant de difficultés, dans leur quotidien et d'incertitudes quant à leur avenir ; mais ils sont aussi porteurs d'espoir et d'initiatives auxquels les familles, la société civile, les opérateurs économiques et les pouvoirs publics se doivent d'apporter un soutien.

Le présent programme d'actions en faveur des jeunes à travers les objectifs qu'il vise s'inscrit dans cette démarche.

Pour sa mise en œuvre, il doit donc d'une part, être pris en compte à l'occasion de l'expression des priorités et stratégies de développement et d'autre part, à l'occasion de l'exécution des différents programmes-cadres dont "il est préconisé une exécution nationale afin de favoriser une meilleure appropriation des programmes de développement et de renforcer les capacités nationales". Ce programme d'actions en faveur de la jeunesse est non seulement compatible avec les orientations nationales, mais il est également conçu de manière à s'inscrire dans les programmes-cadres:

- programme-cadre national de lutte contre la pauvreté à travers ses composantes :
 - promotion des activités génératrices de revenus ;
 - la préservation de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire ;
 - le développement des secteurs sociaux :
 - . politique de l'eau, de maîtrise de la croissance démographique ;
 - . politique d'éducation ;
 - . femme et développement ;
 - . groupes marginalisés et défavorisés ;
 - . politique de loisirs.
 - plan national pour l'environnement et le développement durable ;
 - programme-cadre de renforcement de la capacité de gestion de l'économie et de la promotion d'une bonne gouvernance;

V - FORMATION - EMPLOI**A - Les mesures d'amélioration de l'adéquation formation/emploi visent**

1 - la conception et la mise en œuvre d'une politique cohérente de formation professionnelle et technique. Pour ce faire, un atelier sera organisé à l'effet d'en dégager les orientations. De plus, au cours du même atelier seront examinés et adoptés les projets de textes de la formation professionnelle qui auront été conçus par une commission technique mise en place à cet effet;

2 - la conception et la mise en œuvre d'un programme de formation des formateurs des centres;

3 - la révision des statuts et des programmes des centres de formation professionnelle pour mieux tenir compte des besoins de l'économie nationale; de même, la possibilité de la création de nouvelles filières de formation sera examinée;

4 - l'institution d'examens nationaux en matière de formation professionnelle auxquels seront soumis indistinctement les élèves venant des centres publics et des centres privés de formation;

5 - la conception de programmes nationaux de formation professionnelle qui seront la référence pour tout promoteur d'établissement d'enseignement professionnel;

6 - la mise en place d'un cadre permanent de concertation avec les différents partenaires de la formation professionnelle, à travers :

- l'institution d'un conseil national de la formation professionnelle;

- la mise en place d'un comité interprofessionnel pour la formation professionnelle;

- la création de conseils consultatifs dans tous les établissements de formation professionnelle.

7 - la restructuration de la Direction de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en vue de mieux prendre en compte la problématique de l'adéquation formation/emploi.

B - Inventaire des données en matière de main-d'œuvre et d'emploi

Il s'agit d'une collecte de données sur la main-d'œuvre et l'emploi qui sera effectuée sur l'ensemble du territoire national afin de constituer une base de données pertinentes et fiables concernant le secteur emploi, en vue d'établir une politique d'emploi efficace.

C - Organisation d'un forum national sur l'emploi

Le forum national sur l'emploi est un cadre approprié pour déterminer les grandes orientations de la politique nationale de l'emploi, ainsi que les stratégies de lutte contre le chômage et le sous-emploi. Il sera organisé incessamment et regroupera les représentants de l'État, des employeurs et des travailleurs, des ONG et des bailleurs de fonds ainsi que plusieurs autres institutions intéressées par les questions de l'emploi.

VI - AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE⁴**A - L'habitat**

Le Programme de relance économique, en la matière doit s'articuler autour d'un cadre privilégiant l'habitat et l'urbanisme prévisionnel en lieu et place d'un "urbanisme de rattrapage" une nouvelle loi qui remplacera les textes d'avant l'indépendance, interviendra incessamment pour permettre la mise en œuvre d'actions telles que:

1 - la mise à disposition de terrains viabilisés avant toute construction;

2 - la restructuration de quartiers spontanés ou anciens;

3 - le renforcement des outils de planification urbaine et autres instruments de contrôle;

4 - la production à une large échelle de logements ;

5 - le renforcement d'un dispositif de concertation entre acteurs.

B - L'eau potable et assainissement

Dans le domaine de l'hydraulique le programme de relance prenant en compte le "droit à l'eau pour tous" vise notamment :

1 - la maîtrise des ressources en eau;

2 - l'amélioration de la couverture des besoins en eau tant humains que pastoraux et l'extension des surfaces irriguées, tout en recherchant une meilleure adéquation entre les coûts d'investissement, d'entretien et de fonctionnement de ces structures;

3 - l'établissement de schémas directeurs d'aménagement et d'équipement en infrastructures hydrauliques;

4 - la pleine participation des populations à la conception et la réalisation des travaux, l'amélioration de la prise en charge des infrastructures, la clarification des rôles des différents partenaires (État, collectivités, secteur privé, populations bénéficiaires) et la sécurisation des droits d'exploitation.

Dans ce cadre, les objectifs globaux retenus sont ceux définis dans le schéma de mise en valeur et de gestion des ressources en eau ;

5 - l'institutionnalisation de fonds régionaux de l'eau avec pour finalité la mise en place d'un fonds national de l'eau afin de favoriser la péréquation au niveau national ;

6 - l'amélioration de la connaissance du potentiel hydrique et des possibilités de mise en valeur ;

7 - la définition de cadres juridiques pour la prise en charge par les populations des infrastructures ;

8 - l'accélération du rythme de réalisation des infrastructures et équipements pour l'amélioration de la couverture des besoins en eau ;

9 - l'harmonisation de la gestion des ressources en eau dans un cadre régional.

C - L'environnement

Dans le cadre de l'environnement, de nouveaux problèmes surgissent, liés aux pollutions et nuisances. Ainsi, la gestion des ordures ménagères, des eaux usées et d'une manière générale l'assainissement des centres urbains, sont, aujourd'hui, des sujets de grande préoccupation ; il en est de même pour la gestion des "déchets plastiques" (sachets plastiques en particulier) qui nécessite une action vigoureuse à court terme, tant dans les villes que dans les campagnes.

CHAPITRE TROISIÈME - LES SECTEURS D'APPUI

I - B.T.P ET ROUTES

La relance de l'ensemble du secteur passe nécessairement par:

- l'amélioration du cadre institutionnel et juridique;
- la redynamisation des structures formelles par leur transformation radicale de simple gestionnaire de crédit ou de logements, en de véritables outils de financement (Banque de l'Habitat et structures associatives de financement) et production de logements;
- la recherche sur les matériaux locaux de construction et la mise en œuvre des techniques qui favorisent l'auto-construction;
- la production massive de logements sociaux à travers l'offensive en matière de coopération internationale et autres structures à capacité de financement.

A - Dans le domaine des B.T.P

Le BTP est par excellence le domaine générateur d'emplois et donc de revenus. Mais cela implique des mesures précises dans le domaine du bâtiment en général, et notamment :

- la reprise et l'accélération du rythme de construction, afin de contribuer à la relance des activités des Petites et Moyennes Entreprises (PME);
- la promotion de l'architecture nigérienne et la réduction du coût de l'énergie dans le bâtiment;
- la promotion de la construction d'équipements socio-éducatifs, afin de favoriser les secteurs sociaux et de contribuer à l'épanouissement des populations en particulier les jeunes.

B - Dans le domaine routier

il conviendrait:

- de disposer d'un réseau routier optimum et sécurisant;
- d'assurer la pérennité des investissements et leur modernisation;
- d'améliorer le désenclavement externe et interne du pays. Cela implique, d'une part la multiplication des pistes rurales ou d'autres réseaux qui permettront une exploitation optimale des potentialités économiques du pays, et d'autre part, la construction de voies ferrées;
- d'améliorer la gestion et l'utilisation des ressources de l'entretien routier, et d'accroître la rentabilité de la route par la réalisation systématique de retenues d'eau (mini-barrages routiers partout où cela est possible);
- de disposer d'un matériel d'entretien routier en bon état.

II. CULTURE, INFORMATION ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

A - Orientations politiques et stratégies nationales

1 - Dans le domaine de la culture

L'inventaire, la diffusion, la protection, la valorisation et la promotion de notre patrimoine culturel constituent les principales orientations.

2 - Dans le domaine de l'information

La promotion de la liberté de presse, la transformation des médias publics en véritables catalyseurs du développement économique et socio-culturel, la poursuite de la réhabilitation et de la restructuration de l'ORTN, le renforcement de la couverture régionale et communautaire en radio et télévision constituent les principales orientations.

3 - Dans le domaine des postes et télécommunications

La poursuite de la mise en œuvre du plan directeur des télécommunications (1991 -2010), le désenclavement interne et externe du pays, la modernisation du réseau postal et des télécommunications constituent les principales orientations.

B - Stratégies:

1 - Dans le domaine de la culture

- identification et sauvegarde de notre patrimoine culturel;
- incitation à la création, à la production et à l'action culturelle;
- sauvegarde et revalorisation de notre environnement;
- promotion de la diffusion culturelle;
- développement de la coopération et des échanges culturels.

2 - Dans le domaine de l'information

- amélioration de la couverture géographique et la qualité des émissions et de réception;
- décentralisation des services de l'information;
- couverture régionale et communautaire en radiodiffusion et télévision;
- appui aux médias publics et privés;
- poursuite de la réhabilitation des services de l'information;
- amélioration de la situation financière des structures de l'information.

3 - Dans le domaine des postes et télécommunications:

- l'accessibilité des prestations des télécommunications aux différentes catégories d'usagers;
- accélération du programme de restructuration de l'OPT;
- amélioration de la qualité et la promotion des services;
- désenclavement des régions par la mise en place des infrastructures pouvant couvrir l'ensemble du territoire;
- amélioration de service du courrier tant en régime intérieur qu'international;
- rééquilibrage des finances de la branche postale;
- renouvellement, aménagement matériel de télécommunication.

C - Les actions à mener

1 - Dans le domaine de la culture

- Programme d'aide à la création artistique et culturelle;
- Élaboration d'une politique en matière de la culture;
- Production d'œuvres artistiques et culturelles;
- Projet de sauvegarde du patrimoine culturel;
- Festival des Musiques traditionnelles du Niger;
- Réhabilitation des infrastructures culturelles (Musée National, Musées régionaux, Maisons de la Culture etc.).

2 - Dans le domaine de l'information

- Réhabilitation et restructuration de l'ORTN;
- Mise en place d'un fonds d'aide à la presse;
- Crédit d'une centrale d'achat d'intrants en vue de réduire le coût de production des média.

3 - Dans le domaine des postes et télécommunications

- Modernisation des centres téléphoniques de l'intérieur du pays;
- Extension des capacités et sécurisation des stations relais de l'axe sud;
- Liaison du faisceau hertzien Niamey-Filingué;
- Liaison du faisceau hertzien Zinder-Gouré;
- Liaison du faisceau hertzien Niamey MUX-Karma;
- Réhabilitation du faisceau hertzien entre le studio T.V et le PK5;
- Déblocage de la situation de la Caisse Nationale d'Epargne.

III - LE SECTEUR PRIVE

Les actions à conduire sont nombreuses et vont de l'amélioration de l'environnement de l'entreprise, à la création et au financement des entreprises en passant par l'amélioration du dialogue entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques.

A - Améliorer l'environnement de l'entreprise publique

Pour cela, l'État doit effectivement :

- simplifier les procédures administratives et réglementaires;
- adapter l'environnement juridique;
- améliorer l'environnement judiciaire, notamment en renforçant et/ou en mettant en place des tribunaux de commerce gérés par des juges spécialisés, dans les principales juridictions du pays;
- mettre en application les dispositions du nouveau code du travail qui, entre autres, facilite aux étrangers l'exercice des professions commerciales au Niger tout en assouplissant les conditions de recrutement et de licenciement des travailleurs;
- améliorer l'environnement fiscal.

B - Améliorer la représentativité et la "participation/concertation" des opérateurs économiques dans les structures appelées, entre autres, à redéfinir les politiques économiques du pays.

Cela suppose que les pouvoirs publics n'hésitent plus à:

- parachever la restructuration de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industries et d'Artisanat du Niger;
- renforcer le cadre de concertation sur le secteur privé, par la mise en place d'une commission paritaire pour la promotion dudit secteur;
- encourager les syndicats des travailleurs et du patronat à jouer leur nouveau rôle de protagonistes en matière de promotion du secteur privé ce qui implique, en particulier d'une part, le renforcement des associations à la base par la formation, l'information et la sensibilisation et d'autre part la reconversion de la mentalité des fonctionnaires afin que ces derniers comprennent de mieux en mieux la problématique du secteur privé.

C - Apporter un appui à l'investissement, à la création et au financement des entreprises par :

- la mise en place d'un système d'information et d'analyse économique, financière et comptable;
- le renforcement des activités et des structures d'appui à la création et à la promotion d'entreprises;
- la création d'un fonds de promotion économique;
- la mise en place d'une ligne de crédit en vue de favoriser les prises de participations dans le capital des entreprises à privatiser;
- informer les opérateurs économiques privés et faciliter leur accès aux possibilités de financement offertes par les institutions financières à caractère régional ou international;
- créer des sociétés mutualistes de caution et de crédit;

- mettre en place un cadre juridique approprié en faveur des coopératives et associations d'épargne et de crédit.

Ce qui permettra de développer les systèmes de financement décentralisés et mieux adaptés aux besoins spécifiques de la micro-entreprise rurale.

D - Appuyer le processus de privatisation

- apportant à la cellule technique de privatisation tout l'appui indispensable au renforcement de son expertise dans le domaine de la privatisation et en la dotant de moyens matériels et logistiques suffisants pour l'accomplissement de sa mission dans les meilleures conditions possibles;

- mettant en place un plan social en faveur des travailleurs des entreprises à privatiser;

- élaborant un plan global de traitement de la dette et des arriérés des entreprises à privatiser;

- mettant en œuvre des mécanismes évitant désormais à l'État d'accumuler des arriérés comme c'est le cas depuis toujours, singulièrement dans les secteurs de l'eau, de l'électricité, des télécommunications et des hydrocarbures.

E - Soutenir et faciliter l'intégration sous-régionale

Cela suppose:

- la définition et la mise en œuvre d'une politique nationale de coopération et d'intégration économique régionale centrée sur quatre pôles: UEMOA, CEDEAO, NIGERIA et MAGHREB et diffusion à l'endroit de nos opérateurs économiques des dispositions de cette politique.

- l'exploitation rationnelle des avantages comparatifs du Niger,

- l'amélioration de la compétitivité des opérateurs privés,

- le renforcement du système d'information des opérateurs économiques sur les dispositions régissant les échanges au sein de L'UEMOA et de la CEDEAO, grâce à l'élaboration et à la diffusion de guides d'information et à l'organisation, de façon périodique, de réunions (ateliers, séminaires...).

IV - LA BONNE GOUVERNANCE

L'avenir du Niger à l'instar des autres États africains dépend, en réalité et très largement, de la capacité des élites à bâtir un État à travers lequel le peuple se reconnaîtrait, se mobiliserait et poserait en termes plus concrets et davantage à sa portée, la problématique du développement.

La crise que traverse le Niger de nos jours est d'ordre économique, humain, juridique, politique et social. Elle se manifeste par une baisse des indicateurs économiques, un appauvrissement des populations et des souffrances générées par une insécurité résiduelle.

Des réflexions menées ces dernières années démontrent que les causes de la crise vont largement au-delà des défaillances dans le domaine de la gestion de l'économie. On constate en effet, que pour une part, la crise provient d'une insuffisance des pratiques et des capacités gouvernementales à gérer de manière transparente, rationnelle et efficace les affaires publiques. De même, le développement socio-économique se réalise encore dans un contexte politique caractérisé par une centralisation du pouvoir et des obstacles à la participation effective de la grande majorité de la population au développement économique, social et politique.

La situation est en fait telle que la population, et en particulier ce qu'il est convenu d'appeler la société civile, à travers ses organisations (syndicats, coopératives et autres associations) perd toute motivation pour contribuer, de façon significative, au processus de développement. Les créativités collectives et individuelles sont sous-estimées et sous-utilisées.

Il va par conséquent de soi que s'il n'est pas opéré une modification judicieuse de la structure, du schéma et du cadre politique du développement socio-économique, la crise persistera et aucune amélioration notable des conditions de vie des populations ne pourra se réaliser. C'est pourquoi, une approche nouvelle, basée sur le principe d'une bonne gouvernance s'impose.

La bonne gouvernance est indissociable de la primauté du droit et de la justice sous peine de rupture et de déviation. Elle s'entend d'un système démocratique de gestion des affaires d'intérêt général dont les caractéristiques principales sont : la responsabilité, la transparence, la bonne gestion, la soumission de l'État au droit.

La bonne gouvernance revêt trois dimensions essentielles : une dimension politique, une dimension administrative et une dimension contrôle.

A - Sur le plan politique

Il s'agit principalement, pour l'État :

1 - d'assurer l'égalité de tous devant la loi et de garantir l'existence de voies de recours contre les décisions de l'administration ;

2 - de prendre les dispositions juridiques et budgétaires nécessaires pour assurer l'indépendance de la justice et

3 - de privilégier la mise en place et/ou le renforcement des institutions démocratiques, tout en conduisant les affaires publiques dans le strict respect des principes de transparence et de responsabilité, à tous les niveaux.

Tout ceci implique que l'État, en accord avec l'ensemble de la classe politique et de la société civile, s'impose le devoir :

- de généraliser l'enseignement de l'instruction civique et morale à l'école aux niveaux primaire et secondaire jusqu'au Baccalauréat;

- d'organiser l'éducation à la démocratie à l'adresse des publics les plus divers et les plus nombreux aussi (séminaires, ateliers, conférences-débats ...) ;

- d'élaborer des supports pédagogiques en français et en langues nationales sur des thèmes comme: connaissance de l'État et de ses institutions; les droits et devoirs du citoyen ; le vote etc.

- de promouvoir un cadre de concertation entre les associations de défense de droits de l'homme et de promotion de la démocratie ;

- d'examiner avec l'ensemble des partis politiques notamment, les modalités d'organisation et de réalisation d'élections libres et transparentes, et

- d'assurer la liberté de la presse.

B - Sur le plan administratif, le rôle de l'État doit être redéfini tant dans l'administration centrale que dans l'administration déconcentrée et/ou décentralisée.**1 - Dans l'administration centrale**

Il faut principalement créer un nouveau cadre et de nouvelles procédures de gestion des ressources humaines et, dans le même temps, mettre en place une nouvelle organisation du travail par :

- l'introduction des méthodes du management dans le travail administratif (direction participative, délégation de pouvoir, délégation de signature...) ;

- la formation des fonctionnaires dans le domaine du management en vue d'assurer une plus grande célérité dans le traitement des dossiers ;

- le recours à des formes de motivation du personnel.

2 - Dans l'administration déconcentrée où l'État pourrait à travers son administration centrale se charger:

- de la définition des politiques publiques, de suivi de leur mise en œuvre et de l'évaluation de leur impact ;

- de l'appui en matière d'assistance-conseil à ses démembrements et aux structures de développement ;

- de la création des conditions propices à la promotion des secteurs privé et associatif en vue de permettre à la société civile de prendre une part active dans la gestion des affaires d'intérêt général et ;

- de la coordination des actions de tous les acteurs nationaux dans la perspective d'une vision et d'une gestion globales et cohérentes du développement national.

L'administration déconcentrée, quant à elle, se chargerait prioritairement d'assurer la tutelle administrative des entités décentralisées ;

Pour cela, il convient de :

- créer un cadre juridique définissant de façon claire les missions de l'État et de ses démembrements territoriaux, ainsi que les rapports devant exister entre les deux ;

- définir les instruments et mécanismes de promotion des secteurs privé et associatif (code des investissements, nouveaux textes juridiques sur la création et la promotion des entreprises, nouveaux textes sur la promotion du monde associatif, etc.);

- rechercher une meilleure adéquation missions/moyens des administrations déconcentrées, dans le souci d'un meilleur encadrement administratif des populations, c'est-à-dire d'un plus grand rapprochement de l'administration des administrés.

Pour une meilleure efficacité et une bonne organisation du travail, il conviendrait d'une part, de créer des entités déconcentrées fondées sur les réalités socio-historiques et économiques du pays, tout en clarifiant les rapports entre les différents échelons de l'administration déconcentrée afin d'éviter les chevauchements et les conflits d'attributions, et d'autre part, de réunir les conditions d'une meilleure gestion de l'administration territoriale par :

- une répartition équitable de moyens d'action entre d'une part, le niveau central et les niveaux déconcentrés, et d'autre part, les supérieurs hiérarchiques et leurs subordonnés à tous les niveaux ;
- une déconcentration d'un système de programmation et de financement des investissements de l'État au niveau de ces entités ;
- l'instauration d'un système adéquat d'évaluation du rendement des employés et de leur imputabilité vis à vis de leurs actes de gestion ;
- un cadre ou un statut propres aux administrateurs civils œuvrant dans les administrations déconcentrées, de manière à éviter la politisation de l'administration et à assurer une meilleure adéquation formation/emploi.

Enfin, la participation des usagers des services publics déconcentrés dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de leurs politiques, programmes et projets doit être obtenue à tout prix.

3 - Dans l'Administration décentralisée

Il conviendrait de :

définir clairement les champs de compétences et les moyens des collectivités territoriales par rapport à celui de l'État, dans le souci de responsabiliser les populations dans la gestion des affaires locales en créant un cadre juridique, notamment sous forme de lois, qui puisse définir, délimiter et préciser les champs de compétences entre l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs moyens respectifs d'action et que complètent les lois portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales, et déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, départements et communes, adoptées par l'Assemblée Nationale.

Naturellement et dans le même temps rien ne devrait s'opposer à l'élaboration d'un plan de création, d'organisation et de développement des collectivités territoriales fondé sur les réalités socio-historiques et économiques du pays pour s'assurer de leur viabilité et de l'adhésion des populations.

Et pour jouer pleinement leur rôle, ces collectivités doivent:

- être dotées d'organes délibérants par l'organisation d'élections locales libres et démocratiques en vue de la mise en place des conseils régionaux, départementaux et communaux et de leurs organes exécutifs ;
- bénéficier d'un programme d'appui institutionnel destiné à assurer la formation et le perfectionnement des élus locaux, dans le souci de les rendre opérationnels et efficaces dans l'accomplissement de leur mission ;
- améliorer substantiellement les ressources des collectivités territoriales pour leur permettre de jouer un rôle actif dans le développement à la base et faciliter l'installation de nouvelles collectivités.

C - Le contrôle dans le cadre de la bonne gouvernance

Au plan du contrôle aussi, rien ne devrait être négligé dans un État de droit. Le contrôle doit s'opérer sur tous les plans conformément aux dispositions constitutionnelles y afférentes.

1 - Le contrôle politique :

Il comprend :

- le contrôle parlementaire exercé par l'Assemblée Nationale.
- le contrôle du pouvoir exécutif sur l'administration (divers types d'inspections) ;
- le contrôle exercé par la société civile ;
- le contrôle exercé par les partis politiques. Mais, pour qu'un tel contrôle soit le plus objectif possible, il importe qu'un certain nombre de principes soient observés et certaines valeurs patiemment inculquées tant aux militants de ces partis, qu'à leurs leaders. Il s'agit, notamment des principes de l'acceptation de la différence et de l'alternance au pouvoir, et des valeurs mettant en exergue la culture de la tolérance, la neutralité de l'administration et le sens du compromis d'autant plus indispensable, en politique particulièrement, qu'il favorise l'acceptation par toute la classe politique du pays, à un consensus minimum sur les grands problèmes nationaux ;
- le contrôle exercé par l'opinion publique (société civile) ;
- le contrôle exercé par les citoyens sur les pouvoirs publics ;
- le contrôle exercé par la presse.

2 - Le Contrôle administratif

Il apporte à la gestion non seulement une garantie de conformité aux normes et aux prévisions, mais aussi plus d'efficacité.

3 - Le Contrôle juridictionnel

Nul ne doit être au-dessus de la loi !

C'est du contrôle juridictionnel que dépend, en réalité, la garantie formelle du respect du droit. Autrement dit, l'épanouissement d'un État de droit et d'une bonne gouvernance est largement tributaire de l'existence et du bon fonctionnement des organes en charge du contrôle juridictionnel. Cela implique notamment :

- l'amélioration de la couverture du territoire en juridictions de droit commun de manière à rapprocher la justice du justiciable ;
- l'accélération des procédures ;
- l'amélioration des conditions de travail des juges ;
- la décentralisation effective des juridictions administratives, et la formation des magistrats en matière administrative ;
- le renforcement de la capacité opérationnelle de la chambre administrative de la Cour Suprême.

4 - Le Contrôle financier

Il doit s'exercer régulièrement, avec rigueur et conscience professionnelle, sur l'État et ses démembrements. Cela suppose, entre autres :

- la rationalisation du contrôle financier et la clarification des rapports entre d'une part, les cadres qui l'exercent et d'autre part, le Département ministériel en charge des finances et les organismes publics soumis à ce contrôle et ;
- le renforcement de la capacité d'intervention de l'Inspection générale des finances;
- le renforcement de la capacité d'intervention de la Chambre des comptes et de la discipline budgétaire de la Cour Suprême ;
- la création de Chambres des comptes régionales ;
- la formation spécialisée des magistrats.

Telles sont donc les options économiques du Gouvernement du Président IBRAHIM MAINASSARA BARE. Comme on peut le constater, le présent Programme de relance économique indique, le plus clairement possible et pour chacun des secteurs d'activités les orientations, les stratégies et les actions dont la mise en œuvre pourrait assurer le développement économique et social du Niger. Mais surtout, ce document a l'avantage de dire, sans équivoque, ce qu'est la priorité aux yeux du Chef de l'État, à savoir : le monde rural, moteur de l'économie nationale et dont le Programme de relance, tel qu'exposé ci-dessous, demeure la préoccupation primordiale du régime nigérien.

QUATRIEME PARTIE**PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRE
RELANCE DU SECTEUR RURAL**

Le monde rural est en crise profonde : déficit alimentaire structurel, exode rural, paupérisation des campagnes, accès de plus en plus limité aux services essentiels de santé et de l'éducation, accroissement des inégalités entre villes et campagnes.

Les performances du secteur rural sont faibles et ne lui permettent pas encore de jouer le rôle majeur de secteur moteur du développement.

Les différentes politiques menées jusqu'à présent pour assurer le développement du secteur, n'ont pas donné les résultats escomptés :

- interventionnisme d'État inefficace, irrationnel et insoutenable à terme ;
- actions sectorielles (ou géographique) conduites sur financement extérieurs au travers de programmes et projets conçus en terme de dépenses plutôt que de résultats, d'efficacité et de pérennité ;
- insuffisance de participation active et volontaire des populations ainsi que d'intégration technique, organisationnelle, sociale, politique et économique des programmes.

Les programmes d'ajustement structurel ont eu pour résultat global la libéralisation de l'économie mais pour l'essentiel ils ne se traduisent pas encore par une dynamique de croissance significative. La relance de l'agriculture se fait attendre. L'endettement demeure l'écueil de la croissance. La croissance rapide de la population et surtout ses effets de structure - élan démographique et migrations rurales-urbaines en particulier, compliquent davantage la solution des problèmes socio-économiques et notamment le développement du système de soins de santé, de l'éducation, de l'emploi, de l'agriculture et de l'amélioration des conditions d'existence liées à l'environnement. L'évolution des indicateurs économiques et du niveau de vie exprime bien la crise aux dimensions multiples à laquelle le Niger est confronté.

En tout état de cause, la politique de sortie de crise doit être axée sur le secteur rural en parallèle aux efforts à entreprendre pour stabiliser le cadre macro-économique. Le rôle primordial de l'agriculture dans l'alimentation, la formation des revenus intérieurs et extérieurs, la résorption du sous-emploi et de l'exode rural ainsi que dans l'utilisation des ressources naturelles (terres, eaux et forêts) en fait le principal moteur de la croissance et du développement économique. Cette priorité sectorielle est fondée sur les fonctions économiques que doit jouer l'agriculture nigérienne dans le processus de développement : les objectifs sont les suivants :

- satisfaire les besoins alimentaires des populations (rôle spécifique),
- contribuer au rétablissement des équilibres fondamentaux (balance de l'emploi, balance des paiements, équilibre épargne - investissement),
- améliorer le niveau de vie des populations par la croissance de leurs revenus ;
- apporter l'effet d'entraînement indispensable à la croissance des autres secteurs.

Une nouvelle politique doit être mise en œuvre qui impose des changements profonds d'orientation et de stratégies en matière de développement rural.

Les axes prioritaires de cette politique sont les suivants:

- la gestion durable des ressources naturelles avec la participation des populations concernées dans le cadre de la mise en œuvre d'actions intégrées de développement;
- la mise en œuvre de réformes touchant l'ensemble du secteur rural axées sur le développement à la base, la décentralisation des décisions économiques ainsi que la valorisation des structures coopératives et participatives;
- l'amélioration de l'environnement économique de la production. Cela tiendra :
 - . à mettre en œuvre des mécanismes d'incitation, des circuits d'approvisionnement et de commercialisation, ainsi que l'organisation d'un crédit rural,
 - . à assurer également la promotion d'un secteur compétitif, générateur de surplus commercialisables fondé sur l'intensification des productions agro-sylvo-pastorales à travers des filières porteuses : viandes, cuirs et peaux, coton, arachide, oignons, poivrons, riz, épices, tomates, canne à sucre, gomme arabique, etc.
- la mise en œuvre d'une politique de sécurité alimentaire en terme d'inter-relations de ses composantes principales: production, importations et exportations commerciales et aide alimentaire;

- la restructuration des services et organismes d'appui existants et la création des structures d'accompagnement propres à stimuler le développement du secteur;

- la mise en œuvre d'une politique d'investissement dans le sens d'une meilleure rentabilité économique axée sur des opérations à haute intensité de main-d'œuvre locale.

Certains programmes de réformes existants seront pris en compte. Quelques-uns doivent être revus et réorientés. Ceux qui présentent le plus d'intérêt, préparés pour servir de base aux ajustements structurels sont les suivants :

- le programme rural d'action prioritaire de soutien ;
- le programme cadre de lutte contre la pauvreté 1996;
- le document cadre de politique économique 1997-1999.

Les propositions contenues dans ces programmes doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie. On s'attachera à déterminer les mécanismes à mettre en œuvre pour transformer les risques les plus importants au niveau des différents opérateurs. Il est clair que cette réflexion sera conduite par rapport à la priorité gouvernementale édictée en matière de développement, basée sur une démarche multisectorielle et décentralisée tendant à revaloriser l'administration à la base.

Il faut désormais, pour le Niger, des politiques et des stratégies hardies ainsi que des actions porteuses et efficaces soutenues par une réelle volonté politique :

- réduire les dépenses publiques en vue du rétablissement progressif de l'équilibre budgétaire ;
- sensibiliser les Nigériens pour qu'ils prennent conscience de l'état d'extrême pauvreté du pays ;
- créer les conditions d'émergence d'une agriculture progressive protectrice de l'environnement, apte à remplir sa fonction et développer les filières de productions agro-sylvo-pastorales, génératrices de revenus ;
- mettre en œuvre une politique de développement à la base décentralisée et auto-entretenue ;
- orienter les investissements sur des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois.

CHAPITRE PREMIER - LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

I - LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT : DES ÉCHECS À PRENDRE EN COMPTE

De 1960 à 1973, le secteur rural a fourni l'essentiel des besoins financiers de l'État, la priorité étant accordée aux produits d'exportation: l'arachide, le coton et le bétail.

La période de 1974 à 1982 a été celle de la réalisation d'importants programmes de développement souvent ambitieux, financés grâce aux recettes de l'uranium. Les objectifs d'autosuffisance alimentaire et de lutte contre la désertification étaient devenus les principales priorités nationales, et l'État mettait en œuvre une politique agricole privilégiant le développement des cultures vivrières (mil, sorgho, niébé, riz) et des productions animales.

La période de 1983 à 1991 devint celle du désengagement progressif de l'État. Les déséquilibres macro-économiques s'accentuant, on fit recours, sans grand succès à des programmes d'assainissement budgétaire et d'ajustement structurel.

C'est dans cet esprit, que fut adopté en 1992 le document-cadre de politique de développement rural par le Gouvernement de transition "Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger".

Les objectifs étaient de :

- garantir aux producteurs la satisfaction de leurs besoins alimentaires et monétaires,
- assurer la sécurité alimentaire et rechercher, sur le long terme, l'autosuffisance alimentaire,
- garantir, sur le long terme, le maintien et l'amélioration du potentiel productif,
- accroître la contribution des productions agro-sylvo-pastorales à l'équilibre de la balance des paiements.

La réussite d'une telle politique était conditionnée par la levée de certaines contraintes qui pesaient (et qui pèsent encore) sur le secteur notamment:

- l'interventionnisme de l'État sur le secteur au détriment d'une politique participative de développement à la base auto-entretenue et auto-centrée ;
- la faiblesse des ressources des communautés rurales,
- la faible capacité de financement de l'État ;
- l'inorganisation des marchés et des circuits de distribution ;

- l'absence d'infrastructure technique ;
- l'inefficacité des structures d'appui et d'encadrement tombées en désuétude et freinant le développement ;
- l'absence de structures de crédit et d'investissement.

Il est évident que les politiques mises en œuvre ne pouvaient pas apporter les bons résultats attendus, la participation active et volontaire des populations faisant défaut, tout comme l'intégration technique, organisationnelle, sociale, politique et économique des programmes.

II - LA PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR RURAL

Le secteur rural nigérien, par ses faibles performances n'arrivera que difficilement, sans réhabilitation, à apporter une contribution majeure à la croissance globale. Les déterminants importants de la problématique du secteur concernent:

1. la gestion rationnelle des ressources naturelles
2. l'environnement économique de la production
3. le financement du secteur rural
4. la sécurité alimentaire
5. la redéfinition du rôle de l'État et des structures d'appui et d'encadrement
6. les aspects institutionnels.

III - LES ACTIONS PRIORITAIRES

A - La gestion des ressources naturelles

La préservation du capital foncier et la valorisation optimale des ressources sont des actions prioritaires à inscrire dans les projets de développement. Cela implique que soit mise en œuvre une véritable politique de gestion des ressources naturelles avec la participation des communautés rurales concernées, dans le cadre de schémas d'aménagement cohérents à l'échelle des terroirs, qui identifient les actions concomitantes à réaliser pour la gestion et la valorisation des ressources en eau, des sols, des pâturages et du foncier.

1 - Mise en œuvre

La démarche est pluridisciplinaire et non sectorielle. Les actions seront inscrites à travers des schémas globaux d'aménagement des espaces ruraux. Ces schémas seront conçus à l'échelle des terroirs villageois (ou des espaces pastoraux) et regroupés dans un ensemble de petites régions naturelles à vocation homogène.

Les actions à entreprendre seront identifiées en concertation avec les communautés rurales et mises en œuvre contractuellement avec leur participation en fonction de leur ressources propres et avec l'appui des ONG et des services d'appui décentralisés.

2 - Protection et restauration des ressources naturelles

Les actions à privilégier sont :

- la connaissance des ressources naturelles ;
- la conservation des eaux de surface (creusement de mares, barrages, retenues d'eau, etc.) ;
- la protection des aménagements hydro-agricoles et la gestion des nappes ;
- l'aménagement des vallées des cours d'eau: fleuve Niger, Komadougou Yobé, Lac Tchad, Madarounfa ;
- la protection des bassins versants ;
- le redressement de la fertilité des sols ;
- la défense et la restauration des sols soumis à l'érosion hydrique ;
- la protection et la réhabilitation des pâturages et des ressources fauniques ;
- la protection et la promotion de l'arbre ;
- la gestion des points d'eau villageois et pastoraux ;
- la promotion, à travers le Centre national de semences forestières, de l'utilisation de semences de qualité dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de reboisement, d'amélioration des réserves pastorales et de sauvegarde de la diversité biologique ;
- le développement des filières de commercialisation des produits et sous-produits forestiers, en particulier la relance

de la filière gomme arabique ;

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les feux de brousse avec la mise en place d'un dispositif permanent de prévention ;

- l'accélération de l'élaboration et de l'adoption des actes juridiques relatifs aux concessions rurales, pour une gestion participative des forêts naturelles à l'échelle des terroirs ;

- la poursuite de l'élaboration d'un Code de l'Environnement, incluant notamment des normes techniques et juridiques en matière de gestion des déchets toxiques et dangereux ;

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des boisements artificiels, notamment la Ceinture Verte de Niamey et les plantations dites "Engagement de Maradi" ;

- la poursuite des actions de peuplement et/ou de repeuplement de plans d'eau ;

- la poursuite de l'expérimentation piscicole, notamment en étang, par la création de centres pilotes ;

- la mise en valeur de la faune et des aires protégées à travers la promotion du tourisme cynégétique et de vision;

- la mise en place des systèmes d'élevage intensif de la faune sauvage avec l'émergence des initiatives privées ;

- la protection des sols contre l'érosion éolienne (brises-vents, fixation des dunes, etc.) ;

- l'amélioration de la couverture des bassins en eau des populations et du cheptel ;

- le désenclavement des zones à haut potentiel de production agricole.

3 - L'évolution des droits fonciers

Mettre en application le Code Rural et les textes couvrant l'ensemble des droits de propriété, d'usage et de gestion des ressources naturelles ainsi que des conditions de sécurisation de l'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie.

B - L'amélioration de l'environnement économique de la production

1 - Les objectifs visés

L'État doit jouer un rôle important dans la création d'un environnement économique incitatif et stable propre à promouvoir la relance économique. Il s'agit, en terme d'objectif de :

- promouvoir une dynamique d'expansion du marché intérieur et extérieur propre à stimuler le développement de l'agriculture dans le sens de la création d'un surplus de production;

- résorber le sous-emploi rural;

- augmenter la capacité d'accès des ruraux à l'information, aux moyens de production et au crédit;

- favoriser l'émergence et le bon fonctionnement des opérateurs économiques privés : groupements économiques de base; commerçants;

- définir le partage réaliste des risques entre les différents opérateurs (producteurs, commerçants et État).

On s'attachera à déterminer chaque fois les mécanismes à mettre en œuvre pour transformer les risques les plus importants au niveau des différents opérateurs (fonds de garantie et de calamité qui pourraient être élargis à d'autres sources de financement des stocks, promotion des réseaux locaux de distribution, environnement institutionnel et juridique favorable).

2 - Les filières de production

La stratégie de développement des filières vise pour chaque filière, les soutiens à initier et la structuration à encourager pour parvenir à une utilisation optimale des potentialités de développement.

Les principales filières porteuses sont :

- filière mil, sorgho, maïs ;

- filière riz ;

- filière coton ;

- filière arachide ;

- filière niébé ;

- filière produits maraîchers et fruitiers ;

- filière bétail et viande ;
- filière cuirs et peaux ;
- filière lait.

Les principales actions à mener portent sur :

- la recherche et le développement des structures de production compatibles avec le maintien des identités socio-culturelles locales ;
- l'amélioration de l'environnement socio-économique des productions ;
- l'amélioration de la structuration de la filière (rôle et organisation des différents opérateurs) et des systèmes d'échanges;
- la promotion d'échanges nationaux, sous-régionaux et internationaux.

3 - Développement de l'industrie

Les industries rurales constituent une source importante de création d'emplois non agricoles, d'accroissement de la demande alimentaire, tout comme elles suscitent le développement de l'agriculture commerciale. En outre, elles contribuent à réduire le déficit de la balance des paiements et à créer les conditions de l'échange inter-régional et international.

Les possibilités existent pour favoriser l'émergence d'unités de transformation de produits agro-sylvo-pastoraux:

- unités d'extraction de sucre à motricité humaine ou animale pour les zones rurales;
- unités de séchage de produits: oignons, viandes, tomates,...
- unités de production de fromage ;
- unités d'extraction d'huile d'arachide ;
- unités de productions de pâtes alimentaires (blé, niébé, maïs,...) ;
- production de farines de céréales ;
- production de farines pour enfants ;
- création de mini-sucrières ;
- renforcement des usines d'égrenage de coton.

Les industries rurales peuvent favoriser la naissance de pôles de développement, mais cela implique que les revenus provenant des activités de ces unités puissent être réinvestis dans leur zone géographique d'implantation et que les créations d'emplois appellent les travailleurs de cette zone.

4 - L'électrification rurale

La disponibilité de l'électricité est l'une des conditions de l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations et du développement des activités économiques d'un Pays. Or, l'électricité représente une part assez faible dans la consommation d'énergie dans notre Pays, en comparaison au poids actuel des combustibles ligneux et des produits pétroliers. Il convient de réfléchir afin de rationaliser nos choix des projets d'électrification.

L'objectif visé serait de définir une politique nationale en matière d'électrification afin d'assurer d'une part une meilleure utilisation de nos maigres ressources énergétiques disponibles et d'autre part d'élaborer un plan optimal d'électrification et de tracer les étapes nécessaires de sa mise en œuvre.

Les principales étapes des actions à mener seraient les suivantes :

- ajustement de la demande et de l'offre du système électrique existant ;
- promotion d'une politique d'électrification rurale ;
- définition des critères d'une électrification rurale ;
- définition des options techniques adéquates (choix des technologies facilement maîtrisables par les populations rurales) ;
- définition d'un cadre institutionnel adéquat ;
- définition des options financières : déterminer les modes de financement de l'électrification rurale (financement interne, externe, subventions ...).

Ainsi, il sera recherché le développement de l'interconnexion à partir du Nigéria. Dans les zones hors réseau, face à la multitude de villages à électrifier, il est nécessaire de cibler les villages centres autour desquels s'articulent les futurs

réseaux d'alimentation des régions.

Enfin, l'utilisation de l'énergie solaire sera développée pour contribuer de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des populations en zone rurale dépourvue de l'électricité comme source majeure d'un développement économique et social.

C - Le financement des activités du secteur rural

1 - Le Crédit

Le crédit, surtout dans les conditions de crise financière que connaît le Niger apparaît comme un outil essentiel et indispensable de tout dispositif de dynamisation et de régulation économique.

Les orientations sont conformes au contenu du document relatif aux principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger (Août 1992).

Les objectifs visent à :

- promouvoir une politique monétaire et financière favorable aux opérations d'épargne et de crédit décentralisées ;
- adapter, en fonction des résultats, les dispositions législatives et réglementaires ;
- favoriser la constitution d'un système spécialisé de financement du monde rural, appelé à assurer à terme une couverture nationale, et reposant sur un réseau d'établissements professionnels (caisses mutuelles d'épargne et de crédit, caisses villageoises) implanté à proximité immédiate des utilisateurs ruraux.

Le système à mettre en place doit répondre à une demande réelle de crédit émanant des unités de production et des opérateurs ruraux; il doit également intéresser l'ensemble des activités du secteur en touchant l'artisanat, le petit commerce rural, les activités féminines, l'élevage et les actions de restauration de l'environnement.

2 - Les investissements

Les difficultés actuelles de l'État nigérien et la faiblesse des ressources financières du monde rural ne permettent pas de financer les investissements nécessaires au développement des productions. C'est justement dans ce contexte que doivent être privilégiés les travaux à haute intensité de main œuvre pour la réalisation d'infrastructures et d'équipements au profit des populations rurales afin de relancer la production, créer des emplois ruraux et améliorer le cadre de vie (voir chapitre proposition de réformes et annexe).

A cet égard, des structures appropriées seront créées notamment une Agence de Travaux Ruraux.

D - La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire doit être tenue pour un ensemble à trois composantes: production, importation et exportation commerciales, ainsi que l'aide alimentaire considérées à travers leurs interrelations.

Au plan institutionnel l'abandon du système de régulation dirigiste du marché s'est traduit :

- par l'abandon du système des prix administrés ;
- la limitation du rôle de l'OPVN à la gestion des stocks de sécurité réduits et à la distribution de l'aide alimentaire pour le compte de l'État.

1 - Les objectifs d'intervention en matière de sécurité alimentaire

Ils concernent les trois éléments principaux d'une politique de sécurité alimentaire: production, échanges commerciaux et aide alimentaire.

2 - Les actions à conduire

a) L'accroissement de la production nationale

Encourager la production nationale de surplus commercialisables au niveau des exploitations agricoles à travers une politique d'approvisionnement rationalisée et de prix. Il faut maintenir un niveau de prix attractif dans le cadre d'une politique de revenus agricoles axée sur la diversification de la production (céréales, cultures de rente dont coton, niébé, arachide, fourrage, élevage).

b) Les échanges commerciaux

- favoriser la transparence du marché intérieur, le renforcement de l'efficacité des opérateurs locaux (producteurs, coopératives, commerçants) et la régulation des échanges extérieurs surtout pour le riz.

- développer l'information sur les prix et les marchés décentralisés (radio, télévision...) et promouvoir le système de crédit à la commercialisation (warrantage) avec un appui au stockage décentralisé.

c) L'aide alimentaire

La Cellule "Système d'Alerte Précoce" doit avoir pour mission de conduire des diagnostics afin de dégager des paramètres qui détermineront les mesures à prendre (financement du stockage, appuis financiers aux opérateurs locaux, encouragement à la transformation, déclenchement de l'aide alimentaire, régulation des importations,...).

A cet effet, il faudrait nécessairement renforcer la cellule par un personnel de haut niveau susceptible de conduire des études prospectives.

d) Les banques céréalières

Les banques céréalières sont devenues les instruments importants de régulation des céréales. Il est indispensable de promouvoir leur développement par la réalisation d'un réseau approprié d'infrastructures de stockage et des actions d'appui et d'assistance en matière de formation et d'organisation.

E - Redéfinition du rôle de l'État et des structures d'appui et d'encadrement**1 - Rôle de l'État**

Il s'agit de mettre en avant la participation et la responsabilisation accrue des producteurs afin d'assurer la pérennité des actions dans le cadre de l'émergence d'un processus de développement auto-entretenue.

Les mesures à prendre:

- la formation des producteurs à la maîtrise de leur environnement physique et économique. Ils doivent participer à tous les niveaux du processus de développement;
- le développement des ressources locales;
- la décentralisation des structures administratives et financières.

Le dirigisme central d'autan doit laisser la place à la consolidation des préférences locales. Ces ruptures constitueront le point de départ d'un processus de développement endogène.

L'État doit désormais :

- concentrer ses efforts dans les domaines où, traditionnellement il est indispensable ;
c'est notamment la recherche, l'enseignement, la santé, la propagation du progrès technique, la sensibilisation, l'animation et la vulgarisation, la gestion des aléas climatiques et la sécurité alimentaire ;
- cesser ses interventions dans le domaine productif au profit des opérateurs privés (considérés individuellement, organisés en groupements de producteurs ou en coopératives) ;
- apporter l'appui à la promotion des filières de production. Il doit assurer et maintenir la cohérence des interventions des différents opérateurs.

2 - Les interventions techniques (voir chapitre proposition de réforme)

Les appuis techniques, doivent venir en réponse à des besoins clairement identifiés sur le terrain et dont la formulation ne peut être que progressive et évolutive.

La recherche doit entrer dans un double processus :

- celui de "réponse à la demande" ;
- et d'élaboration d'un nombre limité de projets de recherche d'intérêt général, spécifiques ou stratégiques pour le Niger. Cela oblige :

* à privilégier une "approche système de production"

* à élaborer des programmes adaptés aux besoins régionaux afin d'apporter des réponses à des thèmes de recherche précis, élaborés en commun avec les cadres de terrain à partir de leurs préoccupations;

* à remplir la fonction d'appui technique auprès des acteurs de développement.

Les fonctions de conseil aux producteurs (ou aux communautés rurales) et de formation doivent cerner les réalités agraires des terroirs du pays. Cela implique un travail très fourni d'analyse locale à entreprendre. Mais de toute évidence, les fonctions de conseil et de formation doivent répondre à trois domaines différents :

- le conseil en matière agricole, d'élevage ou de gestion forestière et de CES/DRS;
- le conseil de gestion en matière économique, commerciale et industrielle ;
- l'appui à l'organisation et à la formation.

Un tel appui nécessite un niveau important de polyvalence au niveau local basé sur un référentiel technique aussi solide et large que possible.

Dans ce processus de développement le plus grand rôle est dévolu aux équipes techniques d'arrondissement qui doivent être polyvalentes et qualifiées. Lorsque nécessaire elles pourront faire appel à des compétences techniques solides au niveau départemental ou central.

F - Les aspects institutionnels (voir chapitre proposition de réformes)

L'évolution du Niger a été marquée par l'arrêt des grands projets et une volonté politique de décentralisation administrative. Celle-ci doit se traduire par la création d'un environnement propre à valoriser l'administration à la base.

La stratégie d'intervention

La stratégie repose sur une démarche qui touche trois catégories d'intervenants :

a) le secteur associatif (groupement de producteurs, coopératives) confirmé dans sa fonction d'opérateur économique mais laissant un degré de liberté aux opérateurs économiques de base.

b) les opérateurs économiques indépendants

Ils doivent jouer un rôle économique de plus en plus important. C'est pourquoi, il devient nécessaire de favoriser :

- l'émergence d'opérateurs économiques de base (producteurs agricoles et éleveurs) organisés et indépendants ;
- le renforcement des liens économiques avec les circuits des commerçants privés ;
- et la création d'un système de crédit-épargne fonctionnant selon les règles économiques.

c) une administration moins dirigiste et moins sectorielle et pyramidale, ayant une autonomie renforcée au niveau décentralisé des arrondissements (voir proposition de réformes).

CHAPITRE DEUXIÈME - LES REFORMES À ENTREPRENDRE

La nouvelle réforme procède de la volonté politique de décentralisation confirmée par les décisions politiques en matière d'aménagement du territoire.

Les politiques de développement mises en œuvre n'ont pas connu de succès en raison d'un encrage socio-économique insuffisant des projets. En effet, l'identification des besoins était sinon inexistante, du moins superficielle, faite sans la participation des populations locales et ne répondait pas à des besoins réellement exprimés par la base. L'implication des populations dans la phase d'exécution était insuffisante, limitée à la seule fourniture de main-d'œuvre.

L'objectif est de favoriser l'émergence de nouvelles structures de production rurales et d'adapter les structures existantes à leur fonction économique envisagée dans le contexte du développement à la base. Cela implique la modification des conditions technologiques de la production et le changement du mode de production et des systèmes socio-économiques basés sur l'économie traditionnelle.

Il est nécessaire de souligner que le développement est un processus de changement technologique et socio-économique qui remet nécessairement en cause les institutions, les méthodes et les connaissances acquises. Un des objectifs de la réforme sera de donner aux populations nigériennes des repères identitaires qui leur ont fait toujours défaut et à partir desquels elles se retrouveront pour participer activement au processus du développement.

I - LES REFORMES STRUCTURELLES

Les mesures à prendre :

- la mise en place des unités significatives de développement (groupements villageois, groupements des éleveurs, etc.), confortées par la décentralisation et l'autonomie des structures d'appui en privilégiant le niveau sous-régional ;
- la mise en place des équipes d'appui et d'assistance ;
- la dynamisation des structures participatives et coopératives ;
- la mobilisation des masses populaires au service du développement (animation, sensibilisation, information) et ;
- l'accès à une agriculture progressive apte à remplir sa fonction au sein du processus de développement.

II - ORIENTATIONS ET STRATÉGIE

La nouvelle stratégie met l'accent sur la nécessité d'une décentralisation effective des décisions économiques. Les interventions seront multisectorielles et décentralisées au niveau sous-régional (arrondissement), stimulées par une administration valorisée à la base.

Le système met en relation (de coopération, de concurrence et même de conflit) des structures rurales, des agents privés et publics appartenant à des ensembles ayant quelque fois des intérêts divergents. Le cadre de référence est celui d'une concurrence imparfaite dans un processus de croissance auto-entretenue avec la constitution d'espaces de développement régulés (terroirs villageois, espaces pastoraux, espaces intervillageois, etc).

Mise en œuvre

A - Au niveau sous-régional (arrondissement)

Placer une administration renforcée sur le plan technique par des équipes pluridisciplinaires d'appui et d'assistance. Celles-ci seront animées à partir des besoins émanant de la base : groupements villageois, collectivités locales, groupements des éleveurs, opérateurs économiques locaux, etc.

1 - Mission des équipes d'appui

La mission essentielle des équipes sera d'apporter une assistance en matière de diagnostic et de formulation des besoins, de gestion et d'organisation, de suivi et d'évaluation. Ces équipes devront être dotées aussi bien d'une autonomie suffisante pour être suffisamment proches des communautés rurales et des réalités de terrain que de moyens de fonctionnement leur permettant d'être constamment disponibles.

2 - Tâches assignées aux équipes d'appui

- identification des actions de développement avec la participation des populations concernées. Organisation et conduite des diagnostics sous-régionaux ;

- harmonisation et programmation à la base des actions de développement (cohérence des propositions) ;
- appui technique aux structures rurales confortées dans leur autonomisation ;
- assistance au renforcement des structures d'organisation ;
- confection des fiches de financement (faisabilité et factibilité) et des dossiers d'appel d'offres ;
- contrôle des travaux ;
- assistance à la formation.

B - Le niveau régional (départemental)

Donner au niveau régional les fonctions suivantes :

- une fonction d'appui technique aux équipes sous régionales pour répondre à la demande de la base (communautés rurales) ;

- une fonction de coordination et de programmation régionale :

- * harmonisation et normalisation des procédures et diffusion,
- * programmation régionale évolutive des besoins,

* cohérence des actions en adéquation avec les orientations et stratégies de développement et définition du rôle de chaque intervenant (communautés rurales, opérateurs, administration),

- une fonction financière : réguler les investissements de manière à atténuer les disparités sous-régionales et canaliser les flux financiers de manière à équilibrer les risques entre les intervenants (communautés rurales, opérateurs privés, administration) et conforter l'environnement socio-économique régional et local notamment par le financement d'équipement et d'opérations fonctionnelles de relance économique...

Toutes ces fonctions exigent :

- un renforcement qualitatif important en personnel d'appui formé à l'analyse économique et la programmation ;
- une étroite collaboration avec les ONG qui ont un important rôle à jouer à travers l'assistance et l'appui à apporter aux communautés rurales dans le cadre de l'identification des besoins et des diagnostics sous-régionaux, de l'exécution des programmes ainsi que des évaluations. Dans ce contexte, il faudrait :

* susciter l'émergence d'ONG de développement hautement professionnalisées, spécialisées dans la promotion économique et les localiser là où les impératifs de développement le commandent.

* mettre en place des instruments de mobilisation de ressources pour le financement des activités des ONG et pour le co-financement des projets des associations de base.

C - Le niveau central

Le niveau central traitera des questions relatives aux investissements, à la coordination et à la crédibilité des politiques et stratégies mises en œuvre. Par ailleurs, il doit jouer le rôle d'impulsion et permettre la crédibilité des intégrations et des coopérations régionales. Son enjeu étant national, il ne doit pas agir à l'échelle sous-régionale et régionale.

CHAPITRE TROISIÈME - LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

L'État doit opérer des restructurations des services et organismes existants dans le sens de l'application des décisions relatives aux orientations et stratégies de développement assignées au secteur rural et mettre en place des structures et institutions stimulatrices de développement. les mesures à prendre concernent :

I - LA CRÉATION D'UNE STRUCTURE DE RÉALISATION DE TRAVAUX PUBLICS

En matière d'investissement, créer une structure de réalisation de travaux ruraux (de type Agence de Travaux Ruraux) dotée de structures décentralisées. Elle permet :

- de créer ou réhabiliter des infrastructures et équipements au profit des populations rurales pour relancer la production, créer des emplois et améliorer le cadre de vie.

- de mettre en place une structure de pilotage destinée à créer et maintenir des mécanismes de répartition des investissements afin que soient évitées des concentrations d'actions à un pôle, laissant la pauvreté à l'autre, bloquant finalement le processus engagé.

II - LA CRÉATION DE STRUCTURES DE LIAISON RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

Les mesures à prendre :

Mettre en place des Cellules de Liaison Recherche-Développement au niveau de chaque région et une structure de coordination placée sous la tutelle directe du Ministère en charge du développement rural.

En liaison avec les équipes d'appui, les cellules auront entre autres pour mission :

- la conduite des diagnostics régionaux ;
- la planification régionale ;
- l'évaluation des opérations de développement ;
- l'appui à la formation et à l'organisation ;
- la diffusion des nouvelles technologies.

III - LA PROMOTION DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

Le monde rural nigérien ne dispose pas de syndicats de défense des intérêts économiques des producteurs ni d'organismes professionnels à vocation d'information et de formation de type Chambres d'Agriculture et Chambres des Métiers œuvrant réellement pour les intérêts du secteur rural.

La Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger (CCAIN) est caractérisée par son inefficacité et l'absence d'une réelle représentation du secteur agricole et d'élevage. Elle est plutôt un instrument administratif au service des commerçants. Les agriculteurs, éleveurs, artisans et même les petits commerçants ne se reconnaissent pas dans cette chambre.

Les mesures à prendre :

- favoriser l'émergence d'organisations autonomes de producteurs et d'artisans, des Chambres Régionales d'Agriculture et des Chambres de métiers qui proviennent de la base et qui puissent participer à la définition des politiques agricoles et de développement au niveau régional. Leurs actions compléteront celles d'un mouvement coopératif conforté dans son autonomisation.

- susciter la constitution d'Associations de défense des intérêts des producteurs pouvant se faire par niveau géographique régional ou par produits à travers des filières de production. Les déterminants les plus importants tiendront pour beaucoup à l'approche d'autonomisation, de proximité, de participation, d'incitation et d'efficacité.

IV - LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CRÉDIT - ÉPARGNE

Le crédit est un instrument essentiel de dynamisation et de régulation économique, un déterminant du développement global. Il constitue un moyen important d'incitation pour renforcer les actions de développement (gestion des terroirs villageois et des espaces pastoraux, développement des productions, travaux d'aménagement et de réhabilitation,...)

Toutefois, le crédit doit répondre à un besoin exprimé des populations. Il est essentiel de conduire un programme d'appui aux initiatives villageoises de crédit rural qui inscrira son action dans la durée et permettra de réaliser la pérennité.

A - Les orientations

- promouvoir une politique monétaire et financière favorable aux opérations d'épargne et de crédit décentralisées ;
- prendre les dispositions législatives et réglementaires pour la mise en œuvre de cette politique ;

- favoriser la constitution d'un système spécialisé de financement du monde rural, reposant sur un réseau d'établissements professionnels (caisses mutuelles d'épargne et de crédit, caisses villageoises) implantés à proximité immédiate des utilisateurs ruraux.

B - L'institutionnalisation du système de crédit

Elle sera conduite ainsi qu'il suit :

- structuration en réseau des unités primaires avec une représentation à un second degré (association ou union) permettant de se doter d'un outil de gestion commun :

. choix d'un statut juridique,

. fonctionnement de chaque unité selon les critères d'une entreprise économique avec des objectifs de résultat et de rentabilité.

V - LA RESTRUCTURATION DE CERTAINES STRUCTURES

Certaines structures feront l'objet d'une restructuration pour redéfinir leurs missions et leurs activités dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de relance économique.

Il s'agit entre autres de :

- laboratoire de l'Élevage ;

- INRAN ;

- ONAHA ;

- ONERSOL

- ARDETEC, CEDERMA, ACREMA, UCOMA ;

- CPCT ;

- centres de multiplication du cheptel ;

- etc.

CONCLUSION

L'économie nigérienne est dominée par une agriculture de subsistance et un élevage extensif. Le secteur agricole occupe plus de 80% de la population active et contribuerait à la hauteur de 60% à la formation du PIB. Mais cette économie rurale reste fortement tributaire des aléas climatiques.

L'uranium constitue la principale source d'exportation. La vente de ce minerai rapportait plus de 70% des recettes d'exportation du pays entre 1970 et 1980. Mais la baisse continue du prix de l'uranium ces dernières années, la sécheresse chronique, la faiblesse de l'investissement et de l'épargne nationale, la faiblesse de la gestion économique et la perte de compétitivité des entreprises ont aggravé la crise économique et financière du pays.

Sur le plan social, la situation n'est guère plus brillante. En effet, le taux de scolarisation demeure l'un des plus faibles du continent et, dans le même temps, le taux d'analphabétisme reste particulièrement élevé. Le tout dans un pays où la santé des populations reste précaire, et la situation des enfants particulièrement préoccupante.

Dans le contexte socio-économique actuel, la jeunesse elle-même nombreuse, disponible et généreuse et ne demandant pas mieux que d'être mobilisée pour pouvoir jouer le rôle qui lui revient dans la lutte contre le sous-développement, est lourdement handicapée.

Bref, les moyens très limités de l'État et le bas niveau de revenu de la population font que même les besoins les plus fondamentaux ne seront pas satisfaits. Pratiquement partout règne le même fléau : la pauvreté.

Les secteurs d'appui au développement économique et social du pays sont eux-mêmes anémiés.

L'administration, telle qu'elle vient d'être décrite, et vu la manière dont elle fonctionne depuis une dizaine d'années notamment, ne semble guère pouvoir jouer son rôle essentiel de catalyseur du développement du pays. Aujourd'hui en effet, elle ne brille que par son manque de disponibilité, son inexpérience, son manque de conscience professionnelle et par son immobilisme.

Le secteur privé cherche à faire reconnaître par l'État l'importance de son rôle dans la construction du pays. Quant aux bâtiments et aux infrastructures routières et aéroportuaires notamment, ils sont dans un état très avancé de dégradation et attendent d'être réhabilités.

Tel est, rapidement présenté, le contexte économique et social dans lequel s'inscrit le Programme de relance économique du Niger. Il est donc temps que le Niger entre dans l'ère de la bonne gouvernance qui lui permettrait de disposer enfin d'une véritable administration de développement, attachée au travail bien fait, respectueuse du droit et de la justice, et garantissant la bonne gestion des affaires publiques, dans la transparence.

Les choix économiques du pays y sont clairement exposés et, à partir du présent document, notamment dans sa troisième partie, les administrations ou entités déconcentrées et décentralisées disposent désormais d'un cadre précis de travail à partir duquel, elles peuvent définir et mettre en œuvre les activités de relance économique, en harmonie avec les orientations données par le Chef de l'État.

S'agissant des Forces Armées Nigériennes, en plus de leur rôle traditionnel de défense et de sécurité, elles participeront de plus en plus aux actions de développement du pays, grâce à l'appui du génie militaire et du Service de Santé des F.A.N.

Il convient de noter que les quatre Programmes-cadres : de Renforcement des Capacités de Gestion de l'Économie et de Promotion d'une Bonne Gouvernance, la Promotion du Secteur Privé, la Lutte contre la Pauvreté et le Programme National de l'Environnement pour un Développement Durable ainsi que le Programme de redressement économique et financier qui vient d'être négocié avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Présent Programme de relance économique. Par ailleurs, d'autres programmes et projets sectoriels ou multi-sectoriels verront le jour et entreront dans la réalisation des objectifs dudit programme.

Ainsi, il s'agit à la fois de remettre l'économie nigérienne en ordre et de créer et entretenir une croissance soutenue et durable par la stabilisation du cadre macro-économique, l'amélioration des performances des administrations et le renforcement des capacités de gestion des institutions tout comme l'accroissement de la capacité de production des secteurs d'activités économiques.

Le secteur rural occupe environ 80% de la population nigérienne et génère la plus grande partie du revenu national. Aussi, le développement de ce secteur est-il devenu prioritaire. Désormais, moteur de développement, ce secteur doit permettre de lutter résolument contre la pauvreté, le sous-emploi et l'insécurité alimentaire. Par ailleurs, en générant des surplus de production, il contribue activement au rétablissement des équilibres fondamentaux.

Répertoire (non exhaustif) des actions à réaliser dans le cadre du Programme de relance économique du secteur rural

Objectifs	Actions
Principes et stratégies du programme de relance économique	<ul style="list-style-type: none"> -Les actions de base sont celles du <u>développement à la base</u>, la gestion des terroirs villageois, des espaces pastoraux et intervillageois comme actions significatives de développement. <u>Décentralisation des décisions économiques</u> -Mise en œuvre de programmes de développement sur <u>la base des besoins exprimés par les communautés rurales</u> -Au niveau sous-régional : mise en place d'une administration renforcée sur le plan technique et pluridisciplinaire par <u>des équipes d'appui chargées d'assister les communautés rurales</u>. -Concours des ONG, des structures associatives et des opérateurs privés locaux dans une intégration technique, organisationnelle, sociale et économique.
Amélioration du cadre institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> -Sécuriser l'occupation des terres et les investissements par <u>l'achèvement des travaux du Code Rural et la mise en application des textes</u> -Accélérer <u>l'autonomisation des structures coopératives</u> et favoriser l'émergence des structures associatives et participatives. -Favoriser la mise en place de structures de <u>réalisation de Travaux Ruraux</u> à haute intensité de main-d'œuvre. -Mettre en place <u>une structure de Liaison Recherche-Développement</u> sous la tutelle directe du Ministre en charge du développement rural -Mettre en place des <u>Chambres d'Agriculture et des Chambres des Métiers</u>. -Mettre en place une structure nationale de Crédit agricole : <u>Union Nationale des Caisses de Crédit et d'Épargne</u>. -Améliorer qualitativement et quantitativement la production des vaccins par la restructuration du laboratoire d'élevage et son transfert à la recherche. - Restructurer ARDETEC, CDERMA, UCOMA et ACREMA ; -Restructurer les centres de multiplication du cheptel ; favoriser leur prise en charge en terme de gestion autonome ou privée ; - Restructurer l'INRAN, l'ONAHA, l'ONERSOL redéfinir leurs missions et réorienter leurs activités.
Résorption du sous-emploi rural	<ul style="list-style-type: none"> -Promouvoir des petites entreprises rurales. Favoriser l'émergence d'unités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux (mini complexes sucriers, séchage des oignons, tomates et viandes, farines, tanneries, etc.) - Fournir des emplois à travers des programmes comportant des actions à haute intensité de main d'œuvre locale. -Mettre en œuvre des programmes de micro-réalisations au profit des communautés rurales (actions d'auto-développement).

Accroissement de la production rurale	<ul style="list-style-type: none"> -Développer et propager les technologies rurales à travers <u>les structures de liaison Recherche-Développement à créer.</u> -Développer les programmes de gestion des ressources naturelles. -Réhabiliter les terres dégradées et prendre des mesures contre l'érosion. -Réhabiliter la zone pastorale et accroître la productivité de l'élevage. -Développer les productions vivrières. -Améliorer la gestion des périmètres irrigués. -Assurer l'autogestion des points d'eau pastoraux et villageois. -Assurer le développement des filières-produits -Atténuer l'enclavement des zones de production par <u>un programme de réalisation de pistes rurales.</u> -Créer et équiper les marchés locaux et sous-régionaux, et développer les infrastructures techniques. -Assurer une couverture suffisante en assistance et appui techniques. -Améliorer qualitativement la production des vaccins et intensifier les recherches d'accompagnement. -Perfectionner les outils traditionnels de production et créer des outils plus performants. A cet égard, restructurer ARDETEC, CDERMA, ACREMA et UCOMA.
Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer <u>la gestion des stocks alimentaires de secours nationale.</u> -Développer le réseau <u>des banques céréalières.</u> -Renforcer le système d'alerte précoce par un personnel de haut niveau susceptible <u>de conduire des études prospectives.</u> -Encourager le partenariat ONG-communautés rurales et bailleurs de fonds. -Développer <u>les infrastructures de stockage des productions.</u>
Financement et investissement	<ul style="list-style-type: none"> -Encourager l'émergence de <u>caisses locales de crédit et d'épargne.</u> -Restructurer la CPCT et lui donner, entre autres, une mission de crédit et de garantie pour le financement d'opérations de développement rural et d'infrastructures au profit du secteur rural. -Favoriser la mise en place de <u>structures de réalisation de Travaux Ruraux.</u>
Contribution à la stabilisation macro-économique	<ul style="list-style-type: none"> -Développer les productions agro-sylvo-pastorales porteuses et génératrices de revenus. -Organiser et développer <u>les filières de productions agro-sylvo-pastorales.</u> -Mettre en place <u>des structures de collecte et de commercialisation</u> ; partenariat organisations coopératives-opérateurs privés locaux. -Recréer <u>des structures d'appui à l'exportation des productions.</u>

Les opérations de développement devant faire partie des micro-réalisations à mettre en œuvre à l'échelle des espaces ruraux (terroirs villageois et intervillageois et espaces pastoraux) dans le cadre de l'auto-promotion rurale.

- 1 Amélioration des cultures dunaires
- 2.Récupération des terres de glaciis.
- 3.Récupération de puits maraîchers.
- 4.Réalisation de petits barrages et retenues d'eau.
- 5.Aménagement de mares et petits périmètres irrigués.
- 6.Développement de la "pêche et de la pisciculture".
- 7.Reboisement villageois et exploitation rationnelle.
8. Aménagement et réhabilitation des aires de pâturage
- 9.Réhabilitation et gestion de pâturages.
- 10.Matérialisation des couloirs de passage
- 11.Réhabilitation et gestion des périmètres forestiers
- 12.Préservation et création de bourgoutières, lutte contre la jacinthe d'eau.
- 13.Développement de l'aviculture
- 14.Embouche ovine et bovine.
- 15.Développement de la production laitière
- 16.Traitement des koris et lutte contre l'érosion.
- 17.Fixation des dunes.
- 18.Stockage et transformation des productions agro-sylvo-pastorales
- 19.Actions de désenclavement des zones de production et des marchés par l'aménagement de pistes rurales.
- 20.Gestion des infrastructures d'hydraulique villageoise et pastorale.
- 21.Réalisation d'infrastructures sociales (écoles, centres de soins, infrastructures d'animation/formation, etc.).
- 22.Foyers améliorés.
- 23.Électrification rurale.

¹ . Par manque de moyens dans la collecte de données, les statistiques du Ministère Nigérien chargé de l'Elevage ne reflète pas la réalité des faits. On admettra que les proportions calculées entre les années permettent de dégager les tendances générales. Cependant des études récentes viennent d'apporter des corrections en 1996.

² . Ministère de la Communication, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. Ministère des Finances et du Plan, Résultat de l'Enquête sur les Besoins et Aspirations des Jeunes au Niger. NER/91/PO1, Janvier 1997.

³ Le diagnostic relatif aux services socio-culturels et à l'énergie sont présentés dans les chapitres consacrés, plus haut, à l'éducation, la formation, la santé, le développement social et à l'énergie.

⁴ Il n'y a pas, de manière spécifique, un développement consacré dans ce document, au secteur de l'hydraulique. En effet, toutes les mesures qui s'y rapportent et notamment les actions à mener dans ce domaine sont traitées tant dans la relance économique du monde rural que dans l'amélioration du cadre de vie.

⁵ Les aspects relatifs à l'accès aux services socio-culturels et à l'électrification sont traités dans les programmes de relance du secteur social et de l'énergie.